



SEMCO TECHNOLOGIES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.000.000 €
Siège social : Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières 34160 Castries
819 668 427 RCS Montpellier

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le document d'enregistrement a été approuvé le 11 juin 2025 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.25-003.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Il est valide jusqu'au 11 juin 2026 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Le document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.semco-tech.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Dans le présent document d'enregistrement, et sauf indication contraire :

- les termes « **Société** » ou « **SEMCO Technologies** » désignent la société SEMCO Technologies, société anonyme à conseil d'administration dont le siège est situé Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières 34160 Castries et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 819 668 427 ;
- le terme « **Groupe** » désigne la Société et sa filiale :
 - o SEMCO Engineering Inc., *corporation* de l'état du Delaware dont le siège social est situé 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, immatriculée auprès de la Division of Corporations de l'état du Delaware sous le numéro 3262537 et dont le siège commercial est à Austin, Texas ;
- le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le présent document d'enregistrement.

Le Document d'Enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit le Groupe tel qu'il existe à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs du Groupe concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement.

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Enregistrement contient, notamment en section 2.2 « *Aperçu des activités* », des informations relatives à l'activité menée par le Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'Enregistrement sont des informations publiquement disponibles que le Groupe considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. Le Groupe ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte-tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité du Groupe pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'Enregistrement. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Document d'Enregistrement ne font pas partie du Document d'Enregistrement.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|------------|--|-----|
| 1 | PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE | 5 |
| 1.1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT | 5 |
| 1.2 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE | 5 |
| 1.3 | RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | 5 |
| 1.4 | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS | 5 |
| 1.5 | DECLARATION RELATIVE AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT | 5 |
| 2 | STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE | 6 |
| 2.1 | INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR..... | 6 |
| 2.2 | APERCU DES ACTIVITES | 7 |
| 2.3 | INVESTISSEMENTS | 39 |
| 2.4 | EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE..... | 39 |
| 2.5 | INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | 64 |
| 2.6 | PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE | 64 |
| 3 | FACTEURS DE RISQUES | 66 |
| 3.1 | RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE | 67 |
| 3.2 | RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE | 70 |
| 3.3 | RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET A L'ORGANISATION DU GROUPE..... | 72 |
| 3.4 | RISQUES FINANCIERS | 76 |
| 3.5 | RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES | 78 |
| 4 | GOVERNANCE D'ENTREPRISE | 81 |
| 4.1 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE | 81 |
| 4.2 | GOVERNEMENT D'ENTREPRISE | 88 |
| 4.3 | REMUNERATIONS ET AVANTAGES | 92 |
| 4.4 | PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 95 |
| 5 | INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE | 96 |
| 5.1 | INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES | 96 |
| 5.2 | INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES | 133 |
| 5.3 | AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES | 133 |
| 5.4 | INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE | 133 |
| 5.5 | CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE..... | 133 |
| 5.6 | POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES | 133 |
| 5.7 | INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i> | 133 |

| | | |
|----------|---|------------|
| 6 | INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES | 144 |
| 6.1 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 144 |
| 6.2 | PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE | 146 |
| 6.3 | CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE 146 | |
| 6.4 | TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES | 146 |
| 6.5 | CAPITAL SOCIAL | 154 |
| 6.6 | ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS | 160 |
| 6.7 | CONTRATS IMPORTANTS | 161 |
| 7 | DOCUMENTS DISPONIBLES | 162 |
| 8 | ANNEXES | 163 |
| 8.1 | RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023 | 163 |

1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Monsieur Laurent PELISSIER, Président directeur général de la Société.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Castries
Le 11 juin 2025

Monsieur Laurent PELISSIER
Président directeur général

1.3 RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

1.4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

Certaines informations figurant dans le Document d'Enregistrement proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes et d'autres informations, rapports ou études obtenus par ailleurs. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'Enregistrement. La Société atteste que ces informations, qu'elle considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les informations provenant de tiers ne sauraient constituer l'unique base de décision quant à l'opportunité d'investir dans la Société.

1.5 DECLARATION RELATIVE AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Le Document d'Enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'Enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhension et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

2.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : SEMCO Technologies
La Société n'a pas d'autre nom commercial.

2.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 819 668 427.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695007YT9LH7PJVOS92.

2.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 12 avril 2016 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités, coordonnées

La Société a été constituée sous forme de société par actions simplifiée. Elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale en date du 5 juin 2025.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières - 34160 Castries.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 (0)4 67 99 47 47.

Adresse courriel : contact@semco-tech.com

Site Internet : <https://www.semco-tech.com/fr/>

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.

2.1.5 Changement significatif de la structure financière du Groupe depuis le 31 décembre 2024

La Société avait acquis, le 17 juin 2024, 40% du capital de la société SEMCO Smartech China auprès d'une société du groupe ECM. Il s'agissait d'une acquisition à caractère purement « technique », motivée par des contraintes administratives en Chine, ayant facilité auprès de l'administration locale une augmentation du capital de SEMCO Smartech China afin d'en détenir 75% du capital. La Société n'ayant pas vocation à détenir les titres de la société SEMCO Smartech China, ces titres ont été à nouveau cédés à la société ECM Group le 21 février 2025.

Depuis le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'endettement ou les financements du Groupe.

2.1.6 Description du financement attendu de l'activité du Groupe

Comme indiqué en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement, si la Société devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement, celle-ci dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Société (se reporter en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement) implique des investissements additionnels qui seront financés, grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

2.2 APERCU DES ACTIVITES

2.2.1 Présentation générale

SEMCO Technologies est issu de SEMCO Engineering, une société montpelliéraine fondée en 1986 et spécialisée dans la fabrication de fours pour la production de semi-conducteurs. En 1992, l'entreprise élargit son activité en acquérant un brevet du CEA Leti sur les eChucks, devenant fournisseur pour les industries du photovoltaïque et des semi-conducteurs. SEMCO Engineering est placée en redressement judiciaire en 2016. A l'initiative de Laurent PELISSIER, ECM Group rachète alors ses actifs et crée SEMCO Technologies, recentrée sur la conception et la fabrication de composants gaz et de chucks électrostatiques (« ESC » ou « eChuck »). En 2024, la société a fait le choix stratégique de se consacrer exclusivement au développement et à la fabrication de chucks électrostatiques pour l'industrie des semi-conducteurs, les différenciant des céramistes généralistes.

Inventés au Japon dans les années 1990, les chucks électrostatiques sont des disques équipés d'électrodes permettant de maintenir fermement, par force électrostatique, les disques de silicium communément appelés *wafers* durant la fabrication de puces. Ils ont été développés pour pallier les limitations du clamping mécanique qui réduisait la surface exploitable et augmentait le coût de production des puces. Avec la miniaturisation extrême des puces, notamment sous la barre des 3 nanomètres, l'industrie fait face à des défis croissants, nécessitant un nombre toujours plus important d'étapes de fabrication pour suivre la loi de Moore, loi empirique prévoyant la croissance du marché des semi-conducteurs.

SEMCO Technologies évolue dans l'industrie des semi-conducteurs, un secteur stratégique marqué par des défis technologiques, économiques et géopolitiques. L'industrie repose sur une chaîne de valeur complexe incluant l'extraction des matériaux (Silicium, Carbure de Silicium, Nitrure de Gallium, etc.), la fabrication de *wafers*, la conception de puces par des entreprises dites « *fabless* » (NVIDIA, Qualcomm, etc.), la production par des fonderies (TSMC, Samsung, etc.), et l'assemblage final. SEMCO Technologies intervient dans les étapes de fabrication du semi-conducteur par les fonderies (*front-end*), en fournissant des eChucks aux équipementiers. Le marché des eChucks est directement corrélé au marché des équipementiers (*Wafer Fab Equipment*) qui connaît une croissance accélérée depuis 2016, surpassant celle du marché des semi-conducteurs, duquel il est décorrélé. Cette dynamique est portée par des investissements massifs dans l'intelligence artificielle, l'automobile et les télécommunications, ainsi que par des politiques publiques comme le *CHIPS Act* aux Etats-Unis. La miniaturisation des puces et l'essor du carbure de silicium (SiC) renforcent la demande en équipements de haute précision, un domaine où SEMCO Technologies est bien positionné. SEMCO Technologies adapte sa stratégie en combinant innovation, production optimisée et conformité réglementaire, s'affirmant comme un acteur clé de l'industrie des semi-conducteurs.

Fort de plus de 30 ans d'expertise, SEMCO Technologies s'appuie sur une équipe de 54 collaborateurs sur une base pro forma¹, dont 25 % d'ingénieurs. Grâce à une convention avec ECM Group, son principal actionnaire indirect, SEMCO Technologies bénéficie d'un soutien stratégique et opérationnel. SEMCO Technologies sécurise son approvisionnement en sélectionnant des fournisseurs clés et en maintenant des stocks stratégiques de matières premières. Son modèle flexible permet de répondre aux exigences réglementaires et géopolitiques, notamment entre les États-Unis et la Chine. SEMCO Technologies réalise 100 % de son chiffre d'affaires 2024 pro forma à l'export et est implanté sur les marchés stratégiques des semi-conducteurs : Europe (10,1 %), Asie (50,4 %) et Amérique du Nord (39,5 %). Son organisation commerciale repose sur un service basé à Montpellier, des bureaux en Asie (Singapour et Taïwan) avec des représentants locaux, et une filiale dont le siège commercial est à Austin, Texas. L'organisation du Groupe repose sur un modèle intégré de la conception à la fabrication depuis le site de Montpellier où sont localisés un bureau d'études et un site de production avec deux salles blanches totalisant 700m² dont une pleinement automatisée à compter de fin juin 2025.

SEMCO Technologies bénéficie d'un solide *pricing power* grâce à la haute technicité et à la personnalisation de ses eChucks, indispensables aux équipementiers. Le prix d'un eChuck/piédestal SEMCO Technologies est généralement plus élevé que celui de la concurrence, en raison d'une conception sur-mesure, de performances avancées

¹ Cette base pro forma a été construite à partir des hypothèses présentées en section 5.7 « informations financières pro forma ». Il est rappelé que les informations financières pro forma tiennent compte uniquement de l'activité eChucks et sont présentées afin de fournir au lecteur des données sur un périmètre équivalent au périmètre qui sera introduit en bourse.

(températures de -150 °C à +650 °C, compatibilité avec divers substrats dont SiC & Saphir, électrodes personnalisables, etc.) et de la valeur ajoutée qu'ils procurent. Contrairement aux céramistes qui réalisent environ 3 opérations, SEMCO Technologies en effectue 150 supplémentaires, garantissant une différenciation technologique unique et un positionnement premium sur le marché. Le cycle de vente de SEMCO Technologies pour ses eChucks se déroule en trois phases : (i) définition du besoin client (12 à 24 mois) pour déterminer les caractéristiques et le design de l'eChuck, (ii) prototypage/qualification, après quoi les volumes de production augmentent en fonction des besoins du client, (iii) production en série, avec des eChucks qui accompagnent la machine durant sa longue durée de vie, générant ainsi un revenu récurrent. Bien que la durée de vie des eChucks dépasse souvent vingt ans, des procédés spécifiques et des évolutions technologiques peuvent nécessiter des reconditionnements ou des réinvestissements tous les cinq à dix ans.

Les sociétés du groupe ECM, dont SEMCO Technologies, ont intégré l'environnement et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans leur stratégie. SEMCO Technologies s'engage à développer des technologies innovantes pour soutenir la transition énergétique et l'innovation en santé, en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie des semi-conducteurs. L'entreprise se positionne comme un acteur clé dans la décarbonation de l'industrie, la production d'énergie durable et les technologies de santé, en collaborant étroitement avec ses partenaires.

SEMCO Technologies entend poursuivre sa trajectoire de croissance en adoptant une stratégie de développement en trois volets :

- (i) d'un point de vue industriel, un développement permettant d'accroître la capacité de production et la montée en puissance des clients actuels et de ceux en phase de qualification à travers plusieurs axes : (a) l'automatisation d'une nouvelle ligne de production pour tripler la capacité actuelle, tout en améliorant l'efficacité et en réduisant les risques opérationnels, (b) l'amélioration du pilotage de la production avec un système intelligent de gestion en temps réel permettant un meilleur contrôle qualité, suivi des stocks, traçabilité, et optimisation des performances et (c) une expansion géographique avec l'implantation d'unités pour l'assemblage et le contrôle des pièces aux États-Unis et en Chine ;
- (ii) d'un point de vue technologique, la poursuite des efforts d'innovation pour maintenir sa position de leader à travers le développement de nouveaux produits et procédés industriels intégrant les dernières technologies (augmentation des limites de température d'utilisation, nouveaux revêtements protecteurs pour des nouvelles applications, etc.), sans exclure l'acquisition de nouvelles technologies par croissance externe (nouveaux procédés industriels, etc.) ;
- (iii) d'un point de vue commercial, l'intensification des forces commerciales à l'international et notamment en Chine avec le projet d'ouverture d'une filiale dédiée entièrement à ses produits à horizon 2026.

Depuis sa reprise par ECM Group en 2016, SEMCO Technologies a connu une croissance annuelle moyenne de 21,4 %. Après une phase de qualification des clients jusqu'en 2020, le Groupe a doublé de taille entre 2020 et 2024. En 2024, SEMCO Technologies a réalisé un chiffre d'affaires de 26,4 millions d'euros², avec un EBIT pro forma de 9,7 millions d'euros³ et une marge d'EBIT pro forma de 36,8 %⁴. Le Groupe prévoit d'atteindre un chiffre d'affaires en 2025 d'environ 33 millions d'euros dont 100 % embarqué à fin avril 2025 avec une marge d'EBIT de l'ordre de 38,5%. A horizon 2028, le Groupe se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 55 millions d'euros, et entend dépasser son niveau de marge actuel avec une marge d'EBIT supérieure à 40 %. Le Groupe, qui distribue historiquement du dividende, se fixe pour objectif de distribuer sur la période 2025-2028 des dividendes pour un montant supérieur à 30 % de son résultat net.

2.2.2 Principales activités

2.2.2.1 Historique

Le Groupe SEMCO Technologies est né de technologies et produits développés par une société montpelliéraine, SEMCO Engineering.

Fondé en 1986 à Montpellier, SEMCO Engineering est initialement spécialisé dans la construction de fours utilisés notamment dans le processus de fabrication de semi-conducteurs. En 1992, le CEA LETI concède une licence d'exploitation à SEMCO Engineering de ses brevets portant sur la technologie de chucks électrostatiques (« ESC » ou « eChuck ») de type Coulomb, utilisés dans l'impression de semi-conducteurs, à partir desquels SEMCO

² Informations *pro forma* 2024

³ Informations *pro forma* 2024

⁴ Informations *pro forma* 2024

Engineering devient fournisseur de chucks électrostatiques pour l'industrie des semi-conducteurs. En 2015, SEMCO Engineering traverse une période de difficultés financières qui la conduit à être placée sous sauvegarde en septembre 2015 puis en procédure de redressement judiciaire en avril 2016.

Le groupe grenoblois ECM reprend les actifs et la propriété intellectuelle détenus par SEMCO Engineering et ses filiales, ainsi que 80 salariés sur les 120 employés de SEMCO Engineering. Une nouvelle structure juridique baptisée SEMCO Technologies est alors constituée et dédiée aux activités de conception et fabrication de fours, de composants gaz et de chucks électrostatiques. En outre, SEMCO Technologies a réalisé deux opérations de croissance externe en rachetant et en intégrant en 2019 la société Flowlink, son concurrent historique sur l'activité composants gaz, et en 2021 Kemstream, un fabricant d'évaporateurs. Ces deux acquisitions lui ont permis de consolider son activité dans le domaine des composants à forte valeur ajoutée dans la chaîne des semi-conducteurs.

Depuis le rachat en 2016 par ECM Group, la Société bénéficie des ressources et du soutien du groupe ECM. Plusieurs choix stratégiques ont été vecteurs de croissance au sein de SEMCO Technologies dont le plus significatif fut celui du développement d'une solution de chucks électrostatiques complète intégrant un piédestal (table) en inox ou titane, l'eChuck ainsi que la connectique nécessaire. La table fait l'interface entre la machine et l'eChuck. Cette solution proposée aux clients a permis de positionner SEMCO Technologies comme un interlocuteur unique sur la fonction de thermalisation et de maintien du *wafers* et a contribué à une forte augmentation du chiffre d'affaires.

Depuis mai 2024, SEMCO Technologies a fait le choix stratégique de se consacrer exclusivement au développement et à la fabrication de chucks électrostatiques pour l'industrie des semi-conducteurs, en tant que *pure player*. L'activité de composants gaz a été cédée à une autre filiale du groupe ECM.

Ce positionnement unique différencie SEMCO Technologies des autres fabricants d'eChucks, qui sont pour la plupart, des céramistes généralistes ayant une division « céramiques avancées ». SEMCO Technologies, seul *pure player* sur la technologie de chuck électrostatique pour la fabrication de semi-conducteurs de pointe, est un acteur incontournable pour les équipementiers dans le domaine des semi-conducteurs avancés.

Concernant le portefeuille de brevets auparavant détenus ou concédés, les premiers portaient sur la conception d'un dispositif de maintien électrostatique avant de se concentrer sur le développement de chucks électrostatiques. La liste est présentée ci-dessous :

| | |
|-------------|--|
| 1999 | Publication n° 2350653 – dispositif de maintien électrostatique (déchu le 1 ^{er} juin 2015) |
| 2000 | Publication n° 2818050 – dispositif de préhension électrostatique d'une tranche de composant électronique (déchu le 29 août 2014) |
| 2004 | Publication n° 0301323 - semelle de collage électrostatique avec électrode radiofréquence et moyens thermostatiques intégrés (déchu le 31 octobre 2014) Publication n° 0412519 - Dispositif de maintien électrostatique à plusieurs sources d'alimentation (déchu le 1 ^{er} juin 2015) |
| 2013 | Publication n° 3003999 – chucks électrostatiques à dispositif de serrage contrôlé (déchu le 28 novembre 2014) Publication n° 3002082 – chucks électrostatiques à température contrôlée (déchu le 31 octobre 2014) |

SEMCO Technologies s'est appuyée sur les brevets mentionnés ci-dessus pour développer sa technologie et la porter à maturité. Il a ensuite été décidé de ne plus déposer de brevets afin de protéger et de conserver l'avance technologique obtenue. En effet, les étapes de fabrication des eChucks SEMCO et les matériaux qui les composent sont gardés confidentiels. Déposer des brevets aurait rendu public les éléments différenciants de ses eChucks, et par conséquent, son avantage concurrentiel, ce qui aurait été une erreur stratégique.

2.2.2.2 Une solution technologique au service de l'industrie des semi-conducteurs de pointe

SEMCO Technologies est une entreprise intégrée, dédiée à la conception et à la fabrication de chucks électrostatiques à destination du marché des semi-conducteurs. Les chucks électrostatiques, dits « eChucks » ou « ESC », servent à maintenir, déplacer et assurer l'homogénéité thermique des disques de silicium (entre autres) communément appelés *wafers* (plaque très fine de matériau semi-conducteur monocristallin). Ces *wafers* subissent divers traitements thermo-chimiques dans le but de fabriquer des composants électroniques plus ou moins critiques. Ces composants sont présents partout : smartphones, écrans, objets connectés, électroménager, véhicules, etc.

- **Qu'est-ce qu'un chuck électrostatique ?**

Un chuck électrostatique est un disque équipé d'électrodes, utilisé pour le maintien de plaquettes de silicium (entre autres) communément appelés *wafers*. L'eChuck est un dispositif essentiel pour maintenir fermement les plaquettes de silicium (*wafers*) pendant le processus de fabrication de puces, notamment lors des étapes de gravure, de dépôt, de lithographie, ou d'implantation ionique.

Les chucks électrostatiques sont composés de couches isolantes et d'électrodes. Ils fonctionnent en utilisant une force électrostatique qui va créer une attraction entre l'électrode et le *wafer*. En effet, lorsqu'une tension continue est appliquée aux électrodes, un champ électrostatique se crée en interaction avec le substrat. Cet échange crée alors une force d'adhésion qui maintient fermement le *wafer* sur l'eChuck.

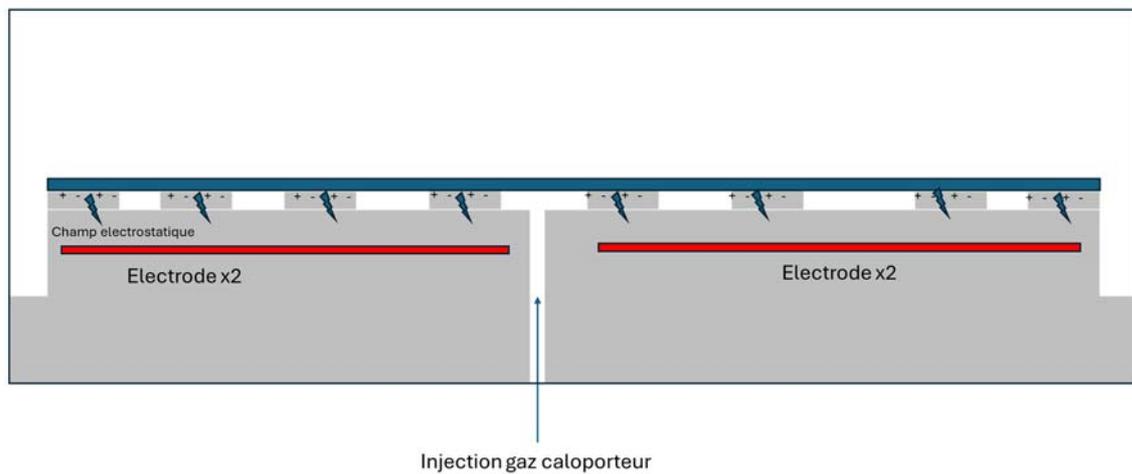
Les chucks électrostatiques ont été inventés dans les années 1990 au Japon pour répondre au besoin d'augmentation de taille des *wafers* et répondre aux contraintes de déformation des *wafers* et d'effet d'ombre (ombrage) dues au clampage mécanique. Cet effet d'ombre diminue la surface exploitable du *wafer*, réduisant ainsi leur rentabilité. En effet, moins de puces par *wafer* implique un coût unitaire supérieur pour chaque puce.

- **Les principes de fonctionnement des chucks électrostatiques**

Il existe deux principes de fonctionnement des chucks électrostatiques sur le marché : le premier concerne SEMCO Technologies et utilise une force dite de type Coulomb, qui utilise un matériau isolant comme diélectrique ; tandis que le second, de type Johnsen-Rahbeck (JR), fait circuler un courant entre le diélectrique et la pièce pour provoquer une polarisation de la charge, ce qui entraîne une force d'attraction.

En 2024, les eChucks de type Coulomb que produit la Société représentent 62% des eChucks présents sur le marché, on estime qu'ils représenteront 66% des eChucks présents sur le marché en 2032.⁵

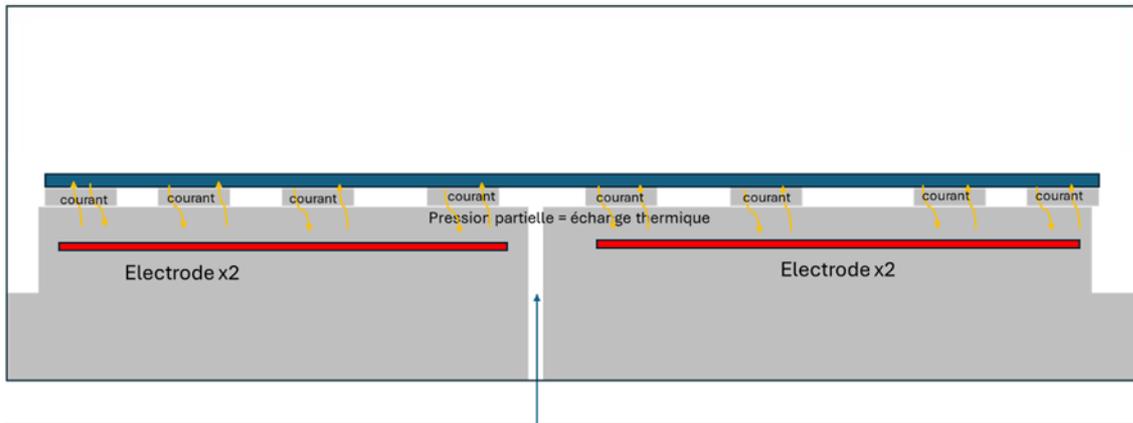
Clampage Electrostatique de type Coulomb



Source : Société

⁵ Source: <https://www.theworldfolio.com/interviews/creative-technology-/5018/>

Clampage Electrostatique de type JR



Source : Société

Les principales différences sont donc inhérentes au mécanisme de génération de force pour maintenir le substrat en place. Lorsque des eChucks de type Coulomb sont utilisés, la phase de « déchuck » c'est-à-dire la phase de libération du substrat, est très rapide. En effet, à l'arrêt de la tension électrique, le substrat est libéré. En cas d'utilisation d'un eChuck Johnsen-Rahbek, la libération du substrat peut prendre plusieurs secondes du fait d'une plus longue dissipation de la charge.

Les eChucks Johnsen-Rahbek sont réputés pour leur force de clampage et sont davantage utilisés pour des processus plus lents, nécessitant un échange thermique fort. Ce type d'eChucks est employé au cours d'étapes moins sensibles à la contamination métallique et particulaire.

Le choix entre les deux technologies dépend donc des exigences spécifiques du processus industriel des clients.

- **SEMCO Technologies : le pure player des chucks électrostatiques**

L'eChuck est une pièce stratégique pour la fabrication de semi-conducteurs de haute technologie. En effet, c'est le seul composant en contact direct avec le *wafer*. L'eChuck assure la stabilité du positionnement du *wafer* et sa thermalisation pendant les procédés de fabrication de puces. Ces dernières sont fabriquées dans les machines utilisées entre autres dans les fonderies. Les eChucks proposés par SEMCO Technologies permettent une manipulation optimale des *wafers*, sa technologie limitant notamment la contamination du *wafer* à un niveau parmi les plus faibles du marché et avec une rugosité extrêmement basse (0,05 micron pour la Société contre 0,8 micron pour les céramistes) et permettant un traitement du *wafer* à des températures très élevées ou très basses (échelle de température de -150°C à +650°C) tout en offrant un contrôle uniforme de la température (avec une pureté de 99,99%).

L'ensemble de ces caractéristiques permettent à SEMCO Technologies de proposer des eChucks avec une stabilité et une répétabilité des performances parmi les meilleures du marché ce qui permet d'améliorer la productivité des *wafers* (se référer à la section 2.2.2.3 du Document d'Enregistrement pour plus de caractéristiques sur les eChucks proposés par la Société).

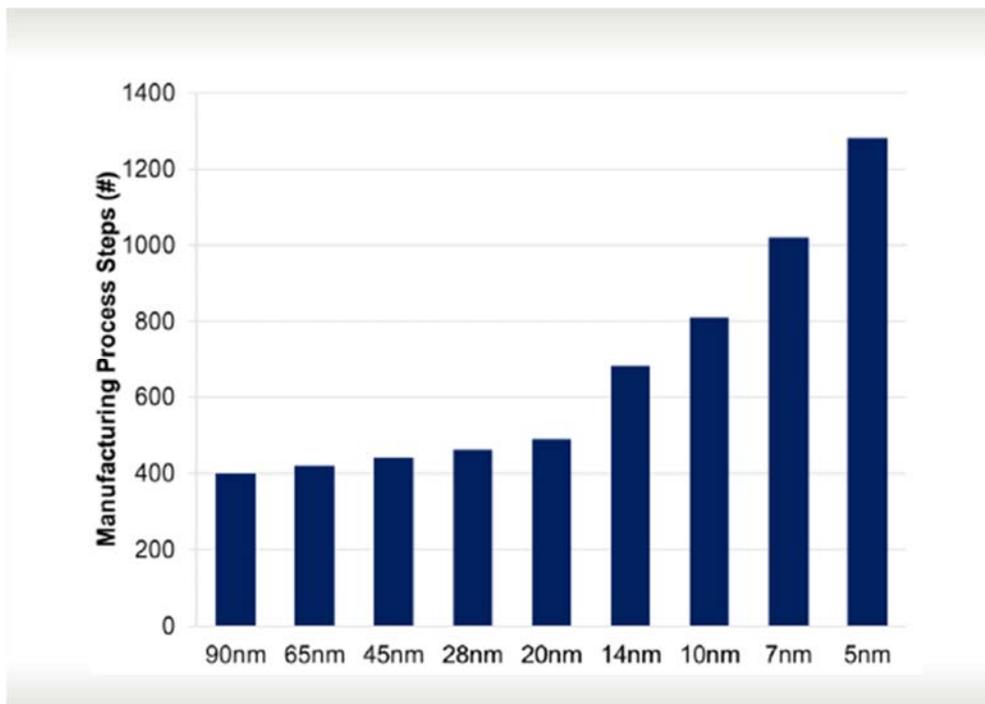


Source : Société

Conformément à la loi de Moore, les puces sont devenues de plus en plus petites et puissantes. L'industrie des semi-conducteurs s'est structurée autour d'un rythme d'innovation rapide où chaque nouvelle génération de puces doit offrir plus de puissance à un coût similaire ou inférieur. Aujourd'hui la loi de Moore arrive à ses limites physiques. La miniaturisation extrême (au-delà de 3 nanomètres, en cours de développement par la Société) pose des défis majeurs.

En effet, le contexte de miniaturisation des semi-conducteurs impose une croissance exponentielle du nombre d'étapes de fabrication.

Evolution du nombre d'étape de fabrication d'un semi-conducteur⁶



Source : Applied Materials, 2023

- 90 nanomètres : 400 étapes de fabrication
- 5 nanomètres : 1300 étapes de fabrication

⁶ Source : Applied Materials

SEMCO Technologies est aujourd'hui le seul *pure player* présent sur son marché à proposer exclusivement des eChucks adaptés aux nouvelles générations de semi-conducteurs. Ses principaux concurrents ne sont pas des spécialistes des eChucks. Ils sont pour la plupart positionnés sur des marchés de masse, à faible valeur ajoutée, et proposent des chucks en céramique (se référer à la section 2.2.4.4 du Document d'Enregistrement pour plus d'informations).

2.2.2.3 Une technologie de haute précision pour répondre aux nouveaux défis des acteurs du semi-conducteur

- **Le marché du semi-conducteur et sa chaîne de valeur hautement spécialisée**

Le marché dans lequel s'inscrit SEMCO Technologies est celui des semi-conducteurs, matériaux aujourd'hui omniprésents et indispensables aux technologies modernes. Leur évolution s'est fortement accélérée ces dernières décennies, imposant à l'industrie de repousser les limites de la loi de Moore. Dans ce contexte, l'industrie des semi-conducteurs doit faire face à des défis technologiques, économiques et géopolitiques majeurs.

De plus, en raison de leur rôle central dans les infrastructures numériques, industrielles et militaires, les semi-conducteurs sont devenus un enjeu stratégique majeur. Ils sont au cœur de la compétition technologique entre les grandes puissances, jouant un rôle clé dans le développement des technologies de rupture comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la défense. Cette importance accrue pousse les entreprises et les gouvernements à investir massivement dans l'innovation continue, afin de maintenir leur compétitivité et leur souveraineté technologique.

L'industrie du semi-conducteur repose sur une chaîne de valeur complexe et globalisée, impliquant de nombreux acteurs spécialisés à chaque étape, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'intégration des puces dans des produits finis :

1. Extraction et fourniture des matériaux

La fabrication des semi-conducteurs commence par l'extraction et le raffinage de matériaux essentiels, principalement le silicium, mais aussi des composés comme le carbure de silicium (SiC) ou le nitrure de gallium (GaN), utilisés pour des applications spécifiques à haute performance.

Parmi les principaux fournisseurs de *wafers* de silicium, on retrouve notamment Sumco (Japon), Siltronic (Allemagne), Wolfspeed (États-Unis) et GlobalWafers (Taïwan).

2. Fabrication des plaquettes de semi-conducteurs (*wafers*)

Une fois le silicium raffiné, il est transformé en *wafers* ultra-purs, qui serviront de base à la fabrication des circuits intégrés. Des entreprises spécialisées, comme Shin-Etsu Chemical (Japon), Soitec (France) et Siltronic (Allemagne), dominent cette étape clé de la chaîne de valeur.

3. Conception des semi-conducteurs

Les semi-conducteurs sont conçus par des entreprises dites « *fabless* », qui conçoivent l'architecture des puces sans les fabriquer elles-mêmes. Ces entreprises développent des processeurs, GPU, SoC et autres circuits intégrés, destinés à des usages variés (smartphones, PC, serveurs, objets connectés, etc.). Parmi les leaders du design de semi-conducteurs figurent ARM (Royaume-Uni), NVIDIA (États-Unis), Qualcomm (États-Unis), AMD (États-Unis), Apple (États-Unis) et MediaTek (Taïwan).

4. Fabrication des semi-conducteurs (*Fonderies*)

La fabrication des puces est réalisée par des fonderies spécialisées, qui gravent les circuits électroniques sur les *wafers* à l'aide de technologies de pointe. Cette étape nécessite des installations extrêmement coûteuses et complexes. TSMC (Taïwan) est le leader mondial du secteur, suivi par Samsung Foundry (Corée du Sud), GlobalFoundries (États-Unis) et SMIC (Chine). Certaines entreprises, comme Intel, conçoivent et fabriquent leurs propres puces, suivant un modèle dit « IDM » (*Integrated Device Manufacturer*).

5. Équipements et machines de fabrication

Les fonderies de semi-conducteurs utilisent des équipements de haute technologie pour la lithographie, la gravure et le dépôt de matériaux. L'un des acteurs les plus stratégiques de ce segment est ASML (Pays-Bas), qui domine le marché des machines de lithographie EUV, indispensables à la production des puces les plus avancées. D'autres entreprises comme Applied Materials (États-Unis), Lam Research (États-Unis) et KLA (États-Unis) fournissent également des équipements clés pour l'industrie.

6. *Assemblage, test et conditionnement des puces*

Une fois les puces gravées sur les *wafers*, elles sont découpées, encapsulées dans des boîtiers et soumises à une série de tests de qualité. Ces opérations sont souvent réalisées par des sociétés spécialisées, principalement situées en Asie, comme ASE Group (Taïwan), Amkor Technology (États-Unis) et JCET (Chine).

7. *Intégration dans les produits finaux*

Les puces semi-conductrices sont finalement intégrées dans des appareils électroniques et des systèmes complexes.

Cette étape est réalisée par des entreprises variées, selon le domaine d'application :

- électronique grand public : Apple, Samsung, Sony, Xiaomi et autres fabricants de smartphones, PC et objets connectés ;
- automobile : Tesla, Volkswagen, Toyota, ainsi que des fabricants de semi-conducteurs spécialisés comme NXP, Infineon et STMicroelectronics ;
- datacenters et cloud computing : Google, Amazon AWS, Microsoft Azure, avec des fournisseurs de puces comme Intel, AMD et NVIDIA pour les processeurs et accélérateurs IA.

La chaîne de valeur de la fabrication d'un semi-conducteur peut être résumée comme suit :

1. *supply* : l'élaboration des matériaux et la fabrication des *wafers* ;
2. *front-end* : une fois les *wafers* fabriqués, plusieurs opérations dites de « *front-end* » vont se répéter plusieurs fois. C'est à ce moment que les eChucks de SEMCO Technologies interviennent afin de stabiliser et thermaliser le *wafer* ;
3. *back-end* : une fois les opérations précédentes terminées, les *wafers* comptent sur leur surface plusieurs millions de transistors qui vont ensuite être découpés puis assemblés en puces.

L'ensemble de ces opérations sont réalisées dans des environnements propres appelés « salles blanches », avec un haut niveau de pureté et de précision requis. Le processus de fabrication est long et coûteux, et ne laisse pas de place à l'imprécision ni à la contamination.

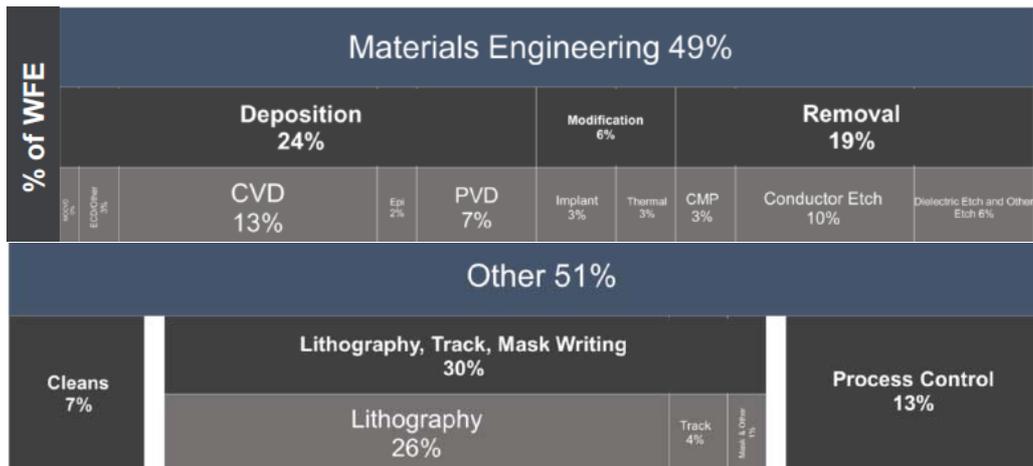
SEMCO Technologies se positionne comme un fournisseur des équipementiers et constructeurs de machines de fabrication des étapes du *front-end*, qui intègrent les eChucks dans leurs machines.

- **Une corrélation au marché du *Wafer Fab Equipment* (WFE), décorrélé du marché final du semi-conducteur.**

Le marché des eChucks, dans lequel s'inscrit SEMCO Technologies, est directement corrélé à celui des *Wafer Fab Equipment* (WFE). Le marché du *Wafer Fab Equipment* (WFE) concerne les équipements utilisés dans la fabrication des semi-conducteurs, notamment pour la production de plaquettes de semi-conducteurs. Ce marché regroupe différentes catégories de machines, utilisant des technologies multiples et spécifiques à chaque étape de la fabrication d'une plaquette de semi-conducteurs : lithographie, gravure, dépôt de couches minces, implantation ionique, inspection, etc.

Ce marché est dominé par quelques acteurs majeurs comme ASML, Applied Materials, Lam Research et Tokyo Electron, qui fournissent les technologies essentielles aux fonderies de semi-conducteurs. Ce sont ces acteurs, clients directs de SEMCO Technologies, qui achètent les eChucks et les intègrent dans leurs machines.

Répartition des dépenses des équipementiers (*Wafer Fab Equipment*) par étapes



Source : Applied Materials 2023

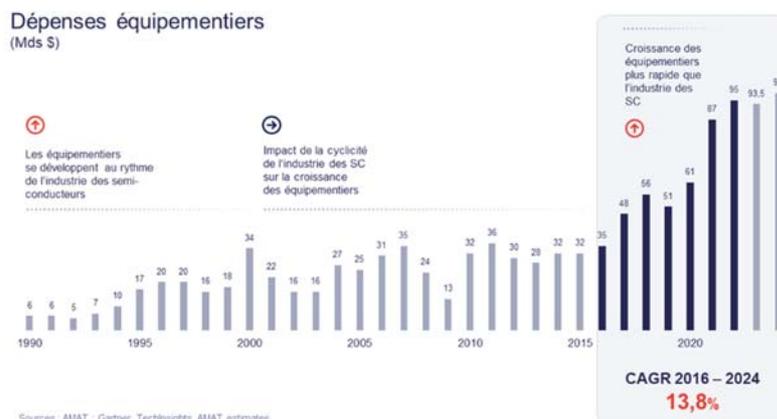
Depuis 2016, ce marché connaît un changement de paradigme : il croît désormais plus rapidement que celui des semi-conducteurs eux-mêmes.

Cette accélération s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les fabricants de semi-conducteurs réalisent des investissements massifs dans de nouvelles infrastructures et technologies pour répondre à la demande croissante, notamment dans des secteurs comme l'intelligence artificielle, l'automobile et les télécommunications. D'autre part, les gouvernements des États-Unis, de la Chine et de l'Union européenne mettent en œuvre des politiques ambitieuses, telles que le *CHIPS Act* américain, afin de développer des capacités locales de production, réduire leur dépendance aux importations et sécuriser une chaîne d'approvisionnement devenue hautement stratégique.

Enfin, l'augmentation de la puissance de calcul des puces et leur miniaturisation croissante nécessitent des technologies toujours plus avancées, notamment au sein des machines de fabrication de plaquettes de semi-conducteurs. La fabrication d'une plaquette de semi-conducteur requiert un nombre d'étapes croissant avec une précision toujours plus grande. En conséquence, ces machines nécessitent des eChucks de plus en plus complexes et nombreux.

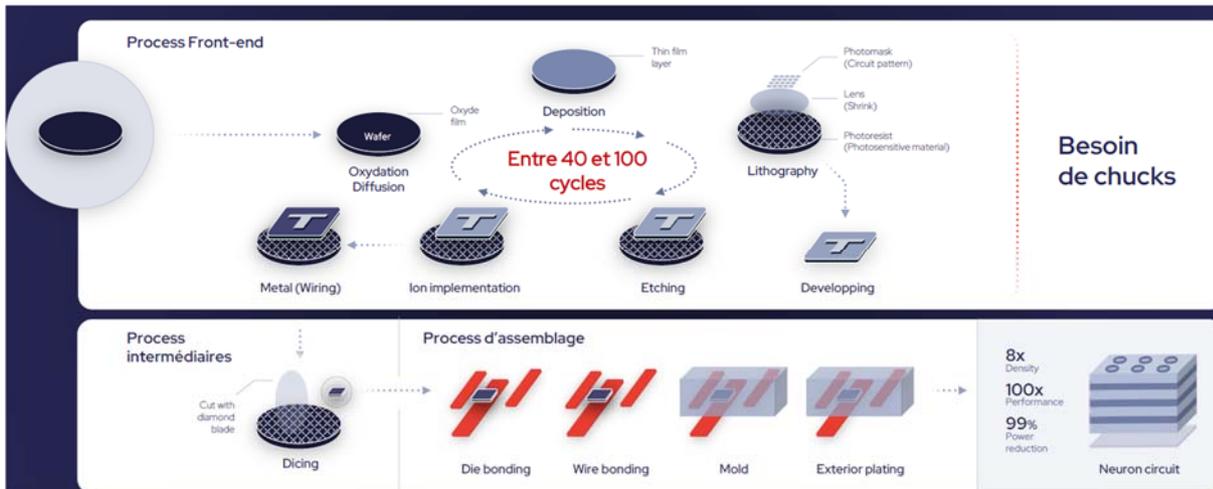
Ainsi, la combinaison d'une demande soutenue en semi-conducteurs toujours plus complexes, des initiatives publiques et privées visant à maîtriser la chaîne de production, et des tensions géopolitiques renforce la croissance du marché des *Wafer Fab Equipment*, qui progresse désormais à un rythme supérieur à celui des semi-conducteurs.

Evolution des dépenses des équipementiers (*Wafer Fab Equipements*)



Source: AMAT, Gartner, TechInsights, AMAT estimates

- L'eChuck, composant clé du processus de fabrication des semi-conducteurs



Les eChucks sont essentiellement utilisés dans la partie *front-end* de la chaîne de valeur des semi-conducteurs, préalablement décrite. Les eChucks de la Société servent au maintien des *wafers* lors des différentes étapes du *front-end* :

- 1) **Oxydation et dépôt de couches** : Dépôt de SiO₂ (oxydation thermique) pour former une couche isolante, suivi de dépôts physiques (PVD)⁷ ou chimiques (CVD)⁸ pour ajouter des couches minces de matériaux conducteurs ou isolants. Le rôle des eChuck de la Société dans cette étape est de garantir l'homogénéité de la température lors des dépôts ;
- 2) **Photolithographie et contrôle post photolithographie** : Application d'une résine photosensible, exposition aux UV à travers un masque, et développement chimique pour révéler les motifs des circuits. Lors de cette étape, l'eChuck permet de maintenir le *wafer* immobile durant l'exposition aux UV afin de garantir une résolution précise et sans déformation du *wafer* ;
- 3) **Gravure (Etching)** : Gravure chimique ou plasma pour enlever des parties du matériau non protégées par la résine photosensible. Sur cette étape l'eChuck joue un rôle essentiel puisqu'il permet de protéger le *wafer* de la chaleur excessive du plasma afin d'assurer une bonne adhésion sous vide et d'éviter tout déplacement du *wafer* ;
- 4) **Dopage et implantation ionique** : Introduction de dopants (phosphore, bore) pour modifier les propriétés électriques du silicium. Le rôle de l'eChuck sur cette étape est d'éviter la surchauffe durant l'implantation ionique afin d'assurer un positionnement précis du *wafer* pour une implantation uniforme ;
- 5) **Métallisation et Interconnexions** : Dépôt de couches métalliques (Al, Cu) pour créer les interconnexions entre transistors, suivi de lithographie et gravure. Lors de cette étape, le rôle de l'eChuck est d'assurer l'adhérence des dépôts métalliques CVD et PVD.

L'ensemble de ces étapes sont répétées entre 40 et 100 fois. La superposition de ces étapes permet également de créer des puces 3D.

Les eChucks de SEMCO Technologies sont majoritairement dédiés pour le PVD, le CVD, la gravure (*etching*), l'implantation ionique (*ion implantation*) et l'inspection.

- **Des caractéristiques technologiques uniques permettant une compatibilité avec les principaux procédés *State-of-the-art***

La fabrication d'un chuck électrostatique de pointe fait appel à un savoir-faire unique. Un eChuck de SEMCO Technologies nécessite environ 150 opérations de production dont plusieurs dizaines d'opérations de cuisson d'une journée. Chaque étape de fabrication est cruciale dans les performances du produit fini, obtenu 12 à 16 semaines après

⁷ PVD : *Physical Vapor Deposition* = dépôt physique en phase de vapeur

⁸ CVD : *Chemical Vapor Deposition* = dépôt chimique en phase de vapeur

la mise en production. Ce savoir-faire s'est construit sur plusieurs dizaines d'années de retours d'expérience, constituant d'importantes barrières à l'entrée.

D'un point de vue technologique, les produits proposés par la Société permettent de clamber les *wafers* de façon très homogène de -150°C à +650°C, tout en maîtrisant la température du *wafer* malgré les apports énergétiques liés au process. En effet, comme mentionné précédemment, le contrôle de la température du *wafer* lors de certains procédés du *front-end* est une composante clé dans la fabrication d'un semi-conducteur.

SEMCO Technologies se différencie de ses concurrents en étant le seul acteur du marché à proposer une gamme d'eChucks sur-mesure, personnalisée pour chaque client. Les eChucks SEMCO Technologies sont conçus spécifiquement pour les applications des clients afin de répondre à leurs exigences en matière de performance technologique et ainsi s'intégrer au mieux à chaque machine.

Cette conception unique se fait en collaboration avec le client et dure entre 1 et 3 mois. Lors de cette phase, la validation de l'eChuck se fait en direct avec les directions techniques des équipementiers. Dès lors que le design est validé par le client, cela marque une première étape de qualification de la machine, un processus long qui mobilise les ressources des deux parties et conditionne ses performances futures. En effet, la machine est qualifiée avec un modèle d'eChuck et si l'équipementier souhaite en changer, il devra refaire valider l'intégralité de la machine.

Il est important de noter que l'eChuck est un composant indispensable pour un coût marginal puisqu'il représente moins de 1% du prix de la machine de l'équipementier. La plupart des fabricants de machines, dits *Original Equipment Manufacturers (OEM)*, souhaitent travailler avec des experts du clamping pour assurer un développement continu sur plusieurs générations de machines. Certains acteurs sont allés jusqu'à racheter des *pure players* / fabricants d'eChucks pour sécuriser des technologies et conserver leur avance concurrentielle. Cette approche illustre et renforce l'aspect crucial de l'eChuck.

Cette approche différenciante permet à la Société de se positionner sur les marchés les plus avancés. En effet, la technologie utilisée par la Société est particulièrement adaptée aux dernières générations de semi-conducteurs (se référer à la section 2.2.2.2 du Document d'Enregistrement pour plus d'information sur cette partie) avec des technologies de 7 et 5 nanomètres, et une technologie de 3 nanomètres en cours de développement. En complément de son offre d'eChucks, la Société a également développé le piédestal (table et connectique) associé.

Piédestal en inox ou en titane & connectique SEMCO Technologies

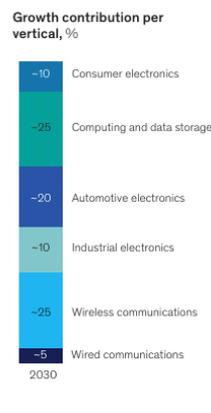
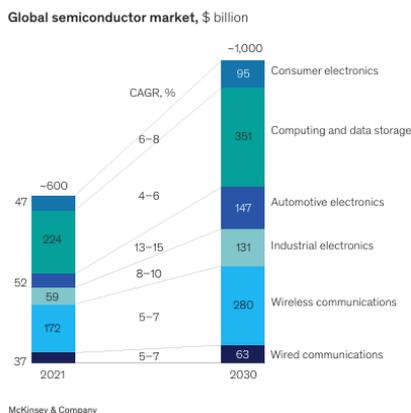


Avec ce positionnement technologique, SEMCO Technologies prend la responsabilité de la fonction du maintien et de la thermalisation du *wafers*, critique dans la fabrication de semi-conducteurs, et se place en interlocuteur unique auprès de ses clients.

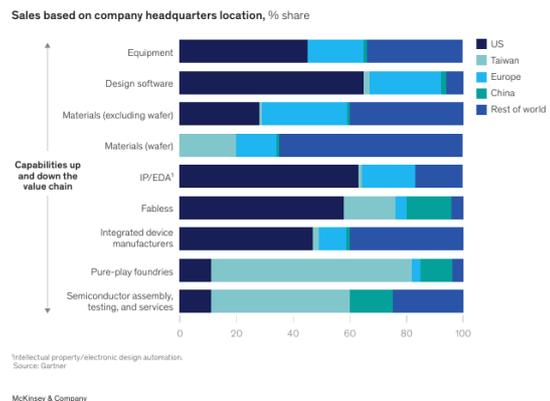
- **Des drivers de croissance identifiés, sur lesquels SEMCO Technologies est déjà positionné**
 - Des technologies nouvelles

Le marché des semi-conducteurs connaît une expansion sans précédent, portée par des secteurs clés comme l'intelligence artificielle, les objets connectés, la 5G et l'automobile, notamment avec le développement des véhicules autonomes et l'électrification du secteur, fort consommateur d'électronique de puissance. Ce marché devrait atteindre 717 milliards de dollars en 2025 et dépasser les 1 000 milliards de dollars en 2030.

The semiconductor market is expected to reach \$1 trillion in value by 2030.



While manufacturing is concentrated in a few locations, other stages of the value chain involve companies in multiple countries.



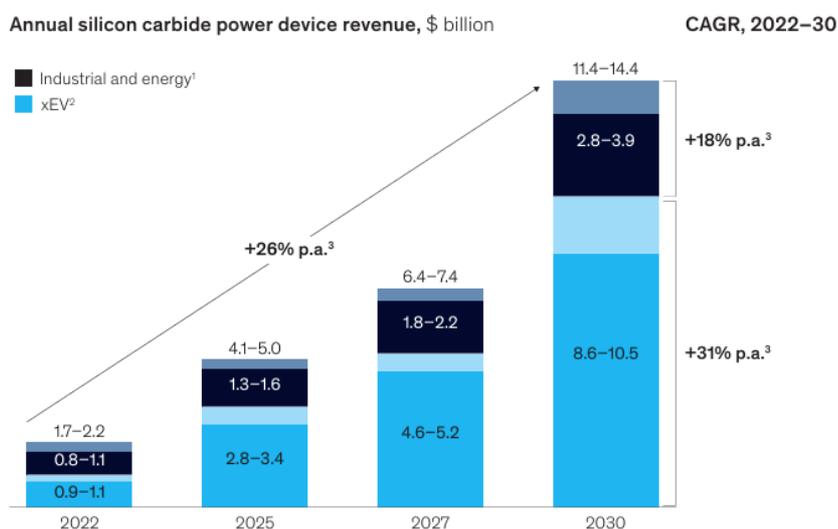
Source : McKinsey & Company

Pour répondre aux défis de la miniaturisation qui impliquent une densification des *wafers* avec l'ajout de plusieurs couches sur les puces pour augmenter leur capacité et leur efficacité, SEMCO Technologies a développé des eChucks compatibles avec des substrats de 50 à 450 millimètres de diamètre. Ces solutions répondent aux enjeux liés à l'essor de nouvelles technologies, notamment pour les substrats de 300 millimètres pour le semi-conducteur et de 150-200 millimètres pour les composants de puissance utilisés dans les véhicules électriques (SiC), ce qui entraîne une augmentation de la demande d'eChucks de pointe.

Par ailleurs, la complexité croissante des matériaux composant les *wafers*, notamment le carbure de silicium (SiC), renforce le besoin de chucks électrostatiques de haute performance qui garantissent une manipulation précise, sans casse et sans contamination.

Le marché des composants en carbure de silicium (SiC) était évalué entre 1,7 et 2,2 milliards de dollars en 2022 et devrait atteindre entre 11,4 et 14,4 milliards de dollars en 2030 avec un CAGR de 26% selon les projections de McKinsey. Cette croissance devrait en particulier être tirée par les besoins croissants liés aux véhicules électriques qui devraient représenter environ 70% du total à cet horizon.

The silicon carbide device market is estimated to grow at a CAGR of 26 percent between 2022 and 2030.



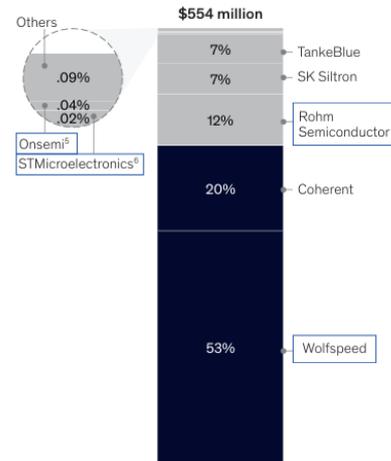
Note: Data is as of November 2022.
¹Other applications as a share of industrial and energy include power supplies (23%), industrial applications (14%), commercial vehicles (12%), uninterruptible power supplies (12%), and military and aerospace (12%).
²xEV includes battery electric vehicles (BEVs), hybrid electric vehicles (HEVs), plug-in hybrid electric vehicles (PHEVs), and fuel-cell electric vehicles (FCEVs).
³Per annum.
 Source: McKinsey Center for Future Mobility, Current Trajectory Scenario

McKinsey & Company

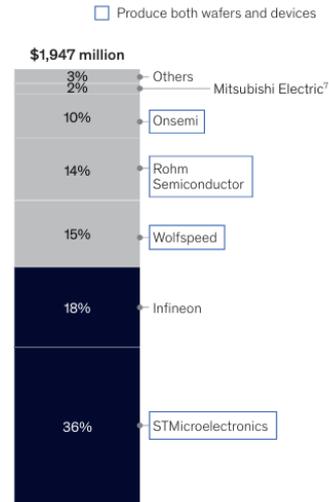
Source : McKinsey & Company

The top two players served around 55 to 75 percent of device and wafer markets in 2022.

Silicon carbide (SiC) wafer¹: 2022 revenue and market share²



SiC device³: 2022 revenue and market share⁴



Note: Figures do not sum to 100%, because of rounding.
¹Includes only finished raw SiC wafers.
²Revenues and market shares of Rohm Semiconductor, SK Siltron, TankeBlue, STMicroelectronics, and Onsemi estimated based on 2021 market shares as a proxy.
³Discretes and modules.
⁴Revenues and market shares of Mitsubishi Electric estimated based on 2021 market shares as a proxy.
⁵Approximate revenue equivalent for GT Advanced Technologies.
⁶Market share for Norstel.
⁷Fully integrated end to end, but captive.
 Source: Power SiC 2023, Yole Group, August 2023; McKinsey analysis

L'intelligence artificielle est également un fort relai de croissance. En 2030, McKinsey estime que la demande de *wafers* « *logic* » pour les applications d'IA non-générative sera d'environ 15 millions de *wafers*. Environ 7 millions d'entre eux seront produits avec des nœuds technologiques de plus de 3 nanomètres, et environ 8 millions de plaquettes seront produites à l'aide de nœuds inférieurs ou égaux à 3 nanomètres.

La demande pour l'intelligence artificielle générative compterait 1,2 à 3,6 millions de *wafers* supplémentaires produits avec des nœuds inférieurs ou égaux à 3 nanomètres. Sur la base de la planification actuelle des usines de puces « *logic* », la demande est estimée à quinze millions de *wafers* utilisant des nœuds égaux ou inférieurs à 7 nanomètres, qui pourront être produits en 2030.

Ainsi, la demande en IA génère un déficit d'approvisionnement potentiel d'1 million à environ 4 millions de plaquettes pour le 3 nanomètres et moins. Pour combler cet écart, 3 à 9 nouvelles usines de fabrication de circuits « *logic* » seront nécessaires d'ici 2030.

Cependant, cette croissance rapide exerce une pression sur les capacités de production ce qui génère un déséquilibre entre l'offre et la demande de semi-conducteurs. Les délais de production des semi-conducteurs peuvent atteindre plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour des technologies avancées, ce qui accentue la tension sur les chaînes d'approvisionnement. Cette tension couplée au manque de capacité de fabrication a entraîné des pénuries, affectant notamment de nombreux secteurs industriels.

Le positionnement de SEMCO Technologies sur les marchés à plus forte valeur ajoutée, lui confère une exposition aux verticales qui connaissent la croissance la plus forte.

Croissance attendue des différentes verticales à plus forte valeur ajoutée entre 2021 et 2030⁹

| | |
|---|-------|
| IA, Machine learning & stockage données | +56% |
| IoT | +122% |
| 5G | +62% |
| Véhicules électriques / autonomes | +182% |
| Défense | +70% |
| Santé | +12% |

De plus, l'évolution des semi-conducteurs repose en grande partie sur la miniaturisation des transistors. Cependant, réduire la taille des nœuds avancés (5 nanomètres et bientôt 3 nanomètres) atteint des limites physiques rendant les procédés de fabrication toujours plus complexes et plus coûteux. La miniaturisation des puces impose donc aux équipementiers de développer des technologies avec des meilleures performances techniques permises par des outils innovants et hautement technologiques comme ceux que produit SEMCO Technologies.

Pour faire face à ces enjeux, l'industrie doit investir massivement dans la R&D, mais également dans les infrastructures de production plus performantes et adaptables. De nouvelles approches comme l'architecture des transistors et l'exploration de matériaux alternatifs sont étudiées et poussent toute la chaîne de production à adapter leurs produits à des matériaux de plus en plus performants et exigeants.

- La géopolitique redéfinit les stratégies des grands industriels

Les tensions commerciales et stratégiques entre les États-Unis et la Chine ont entraîné une reconfiguration des chaînes de production. Dans ce cadre, des initiatives telles que le *CHIPS and Science Act* aux États-Unis et l'*European Chips Act* en Europe visent à renforcer leur souveraineté industrielle.

L'administration Biden avait annoncé un investissement de 280 milliards de dollars pour soutenir la recherche et la production locale de semi-conducteurs, tandis que l'Europe prévoit 43 milliards d'euros pour développer ses capacités de fabrication et financer les technologies de nouvelle génération. En parallèle, Taïwan, acteur dominant du secteur, reste au centre des préoccupations internationales, notamment en raison des tensions avec la Chine, qui pourraient perturber davantage la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces initiatives vont accélérer la création de fonderies souveraines et redéfinir les équilibres de production mondiaux, cela représente une opportunité pour les *OEM* et donc pour SEMCO Technologies.

SEMCO Technologies se positionne alors comme un acteur clé sur les procédés de pointe de l'industrie des semi-conducteurs. En effet, le Groupe bénéficie des opportunités liées à la croissance des marchés finaux, à la complexité croissante des étapes de fabrication et à la création de fonderies souveraines. SEMCO Technologies s'adapte aux nouvelles exigences de traçabilité des matériaux limitant les impacts des politiques mises en place.

De plus, afin de répondre aux demandes de compétitivité des clients asiatiques, SEMCO Technologies envisage de produire certaines pièces non stratégiques en Asie, tout en restant conforme aux réglementations imposées par le gouvernement américain. Cette adaptation stratégique permettra à la Société de sécuriser ses approvisionnements tout en optimisant ses coûts de production. Cette stratégie hybride lui permet d'allier flexibilité, innovation et conformité réglementaire.

⁹ mckinsey.com/industries/semiconductors // [ASML Annual report](https://www.asml.com/annual-report) // <https://www.astuteanalytics.com/fr/industry-report/defense-electronics-market> // <https://www.mordorintelligence.com/fr/industry-reports/semi-conductor-applications-inhealthcare-market>

Ainsi, en s'inscrivant dans cette dynamique d'adaptation et d'anticipation, SEMCO Technologies se positionne comme un partenaire clé face aux défis et opportunités de l'industrie des semi-conducteurs.

2.2.2.4 Environnement concurrentiel

- **Environnement concurrentiel et positionnement de SEMCO Technologies avec ses forces et atouts concurrentiels**

SEMCO Technologies a un positionnement atypique sur le marché du semi-conducteur et des chucks électrostatiques. La Société est résolument tournée vers le haut de gamme et fait arme d'une expertise unique alliant conception sur mesure et technologie de pointe. En tant que seul *pure player* sur la fabrication d'eChucks, SEMCO Technologies fait face à des géants, céramistes pour la plupart, ayant une division travaillant sur les céramiques avancées, qui proposent des produits standards, et surtout intéressés par la fourniture de céramiques présentes dans les machines de semi-conducteurs. Ces groupes sont moins flexibles que SEMCO Technologies qui accompagne ses clients sur des développements sur mesure.

Ce positionnement technologique, sur mesure et évolutif est un atout lui permettant d'adresser des marchés à forte valeur ajoutée, sur lesquels les grands groupes sont moins agiles. L'agilité et la taille de SEMCO Technologies lui permettent des cycles de décision courts et une collaboration très étroite avec ses clients. Cet avantage concurrentiel s'explique en partie par le fait que SEMCO Technologies est la seule entreprise œuvrant en tant que Pure Player.

Les eChucks de SEMCO Technologies sont identifiables et identifiés au sein de l'industrie comme étant de très haute qualité, et bénéficient de plus de 30 années de retours d'expérience sur le marché du semi-conducteur.

Les clients de SEMCO Technologies sont positionnés sur le marché « haut de gamme » du semi-conducteur qui représente aujourd'hui environ 10% du marché total. En effet, 90% du marché est dit mature, à composante moins technologique.

Les clients de SEMCO Technologies sont aussi bien intégrés que *fabless*. Ce positionnement de niche permet à SEMCO Technologies d'avoir une avance technologique, répondant aux exigences des nouvelles tendances du marché des semi-conducteurs.

Le Groupe se définit ainsi comme leader sur le marché, répondant de manière experte aux besoins de niche de celui-ci, en offrant des solutions « haut de gamme », les plus avancées technologiquement, tel que représenté par le schéma ci-dessous (*analyse de marché interne à la Société*).

Environnement concurrentiel de la Société



a. Shinko

Shinko est une entreprise japonaise cotée, fondée en 1946, dont le siège social est situé à Nagano et compte aujourd'hui un peu plus de 5 500 collaborateurs. Shinko conçoit et fabrique des boîtiers semi-conducteurs, des dissipateurs de chaleur, des produits pour les équipements de fabrication de semi-conducteurs (dont des chucks électrostatiques) et d'autres produits métalliques utilisés dans ses boîtiers. En 2024, ses ventes représentent 1,3 milliards d'euros (soit 210 milliards de yens).

Ses eChucks sont principalement intégrés dans des machines de gravure et de CVD. Shinko offre des eChucks des types Coulomb et Johnsen-Rahbek de 300 millimètres maximum pour des températures de traitement allant de -20 à 200°C. Des configurations avec tables chauffantes sont proposées en option.

b. TOTO

TOTO est un céramiste japonais, créé en 1917. TOTO a une offre très large allant de la fabrication de sanitaires en céramique aux applications de céramique avancée (dont la fabrication de chucks électrostatiques). Cette activité représente 5% de son chiffre d'affaires, soit environ 0,3 milliards d'euros (36,5 milliards de yens) sur 5 milliards d'euros de ventes consolidées (702,3 milliards de yens) en 2023.

TOTO produit des chucks électrostatiques des types Coulomb et Johnsen-Rahbek, jusqu'à des diamètres de 450 millimètres. L'argument clé de TOTO est la résistance de ses eChucks aux plasmas, mettant en avant leur durabilité.

c. NGK Insulators

NGK Insulators, fondée à Nagoya, au Japon en 1919, est une société spécialisée dans la conception et la fabrication de composants et d'équipements électroniques. Son activité s'organise autour de quatre secteurs : la fabrication de produits en céramique pour les applications industrielles et automobiles, la fabrication de composants pour les procédés industriels dont les composants impliqués dans la fabrication de semi-conducteurs, les composants électroniques impliqués dans la fabrication de semi-conducteurs et enfin, les équipements électriques dont les isolateurs et systèmes de stockage d'énergie.

L'entreprise compte environ 19 500 employés et est présente à l'échelle mondiale. En 2024, la répartition de ses ventes était la suivante : 24% en Europe, 30% en Asie (hors Japon), 21% en Amérique du Nord, 23% au Japon et 2% dans le reste du monde.

Pour son activité de chucks électrostatiques, ses produits couvrent une plage de température de -50 à 700°C avec table chauffante de céramique. La gamme d'eChucks, des types Coulomb et Johnsen-Rahbek, permet le traitement de *wafers* de 200 à 450 millimètres.

Les composants céramiques pour équipements de fabrication de semi-conducteurs représentent environ 15% de ses ventes en 2024, soit 0,6 milliards d'euros (86,5 milliards de yens) sur 3,7 milliards d'euros de ventes consolidées (578,9 milliards de yens) en 2024.

d. Entegris

Entegris est une société américaine, basée à Billerica dans le Massachusetts. Elle a été fondée en 1966 et compte aujourd'hui environ 8 200 collaborateurs. En 2024, ses ventes s'élèvent à 3 milliards d'euros. L'entreprise se positionne sur quatre activités : la science des matériaux et leur analyse, l'élaboration de matériaux avancés, le contrôle de la micro-contamination (dont la manipulation de *wafers*) et la fabrication de composants et matériaux ultra propres (excellence de fabrication).

Son activité dans les eChucks est centrée sur le type Coulomb. La gamme couvre les applications pour des *wafers* de 100 à 450 millimètres, pour une température comprise entre -100 et 550°C.

Les étapes de production de semi-conducteurs couvertes par les eChucks Entegris sont principalement l'implantation ionique *room temp* et la manipulation (*handling*). Entegris propose des services après-vente et du *retrofit* pour les chucks électrostatiques.

Le eChucks de la Société est aujourd'hui la solution la plus avancée et la plus complète pour la fabrication de semi-conducteurs de pointe. En effet, la performance des machines vendues par les équipementiers est directement impactée par la qualité de l'eChuck, ce qui renforce sa dimension incontournable pour les clients de SEMCO Technologies et leurs utilisateurs finaux.

2.2.2.5 Organisation de SEMCO Technologies

2.2.2.5.1 Organisation générale

Reconnu mondialement pour les performances de ses produits, leur durée de vie et leur positionnement en tant que références uniques sur le marché, SEMCO Technologies dispose d'un véritable savoir-faire bâti sur plus de trente ans d'expérience dans la conception et la fabrication des eChucks. Aujourd'hui, ce savoir-faire repose sur un effectif de 54 collaborateurs sur une base pro forma dont 25% d'ingénieurs, intégralement soumis au secret professionnel.



* Outside Group Staff

Concernant les fonctions supports, SEMCO Technologies et ECM Group (actionnaire à 99,99% de SEMCO Technologies) ont signé une convention d'assistance et de conseil le 30 avril 2020 permettant à SEMCO Technologies de bénéficier pleinement de l'expérience d'ECM Group. Les fonctions supports comprennent :

- Un service marketing à Grenoble au siège d'ECM Group composé de trois personnes (salariés d'ECM Group) ;
- Un service juridique à Grenoble au siège d'ECM Group composé de quatre personnes (salariés d'ECM Group) ;
- Un service informatique composé de sept personnes à Grenoble au siège d'ECM Group (six salariés d'ECM Group et un salarié de SEMCO Technologies) et de deux personnes à Montpellier (salariés de SEMCO Technologies) ;
- Un service ressources humaines comprenant deux personnes à Montpellier (un salarié de SEMCO Technologies et un salarié d'ECM Group).

• Un management catalyseur de croissance

L'équipe dirigeante est stable et pérenne, maîtrisant parfaitement l'ensemble du « *core business* » de SEMCO Technologies ainsi que l'ensemble de l'écosystème des semi-conducteurs. Les managers sont tous capables de transmettre la vision du Groupe. En parallèle, depuis trois ans, la direction s'appuie sur son management organisé par pôles de compétences. Cela permet au Groupe de consolider les savoir-faire de ses équipes en créant des hubs d'expertise.

Parmi les managers clés du Groupe :

Laurent PELISSIER
Président directeur général

Laurent PELISSIER est un industriel français, président (via la société LaMa) de ECM Group, une entreprise basée à Grenoble spécialisée dans les équipements pour le traitement thermique et la transformation des matériaux. Diplômé de l'École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) en ingénierie et titulaire d'un DESS de l'IAE de Grenoble, il a rejoint l'entreprise familiale de construction de fours industriels en 1988, alors dirigée par son père, Francis PELISSIER. Laurent PELISSIER a pris la présidence de la société en 1993. Après avoir quitté son poste de dirigeant d'ECM en 2004, il a repris la société en 2008 à la barre du tribunal et l'a transformée en ECM Technologies. Créée en 2019, la holding ECM Group rassemble aujourd'hui plusieurs entreprises aux savoir-faire complémentaires dont la société SEMCO Technologies. Sous la direction de Laurent PELISSIER, le groupe ECM a connu une forte croissance, passant d'un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros en 2008 à 180 millions d'euros en 2023, avec plus de 750 collaborateurs. L'entreprise réalise aujourd'hui 85 % de ses ventes à l'international et est un leader mondial pour le procédé de cémentation basse pression et un acteur international reconnu dans des secteurs comme les semi-conducteurs, les énergies décarbonées, l'aéronautique et l'automobile. Laurent PELISSIER met un accent particulier sur l'innovation, en y consacrant 10 % du chiffre d'affaires. En parallèle de ses activités industrielles, il s'engage dans la promotion de la filière industrielle française. Il a été président de l'Udimec (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et s'implique dans des projets collectifs visant à accompagner les industries dans leur transition écologique et technologique.

Marlène PELISSIER

Administratrice

Marlène PELISSIER est coprésidente (via la société LaMa) de ECM Group, une entreprise grenobloise spécialisée dans les équipements pour le traitement thermique et la transformation des matériaux. Avec son époux Laurent PELISSIER, elle dirige cette société familiale, devenue un leader mondial dans son domaine. Sous leur direction, ECM Group a connu une croissance remarquable, passant d'un chiffre d'affaires de 15 millions à plus de 180 millions d'euros en quinze ans, et s'est diversifié dans des secteurs comme les énergies renouvelables et les semi-conducteurs. Marlène PELISSIER a également été directrice des ressources humaines d'ECM Technologies dès 2009, puis de l'intégralité des sociétés qui composent le groupe, avant de prendre la co-présidence en 2024 (via la société LaMa). En reconnaissance de leurs efforts, Marlène et Laurent PELISSIER ont reçu plusieurs distinctions, dont le trophée « Leader de l'année » en 2024.

José HERNANDEZ

Directeur général délégué

José HERNANDEZ a rejoint SEMCO Engineering en 1994 en tant que responsable des opérations eChucks, et conserve cette fonction jusqu'en 2019, ce qui lui donne des compétences clés, à la fois techniques et stratégiques dans ce domaine. Il prend la direction générale de SEMCO Technologies en 2019, qui a rejoint ECM Group en 2016. En parallèle, il est également impliqué dans la société ECM Technologies, notamment pour les sites montpelliérains où il exerce des fonctions de direction. Il joue un rôle clé dans le développement stratégique et opérationnel des entreprises qu'il dirige.

Evan HINGRAY

Directeur Administratif et Financier et RH

Evan HINGRAY a rejoint le groupe ECM en 2020 en tant que directeur administratif et financier après 6 années passées chez KPMG en tant qu'auditeur junior, senior puis superviseur. En 2024, il prend également la direction des ressources humaines du groupe ECM à la suite de Marlène PELISSIER.

Au sein du groupe ECM, il supervise l'activité financière et comptable de l'ensemble des entités qui le composent.

Lilian TRAPANI

Finance

Lilian TRAPANI a rejoint le département financier d'ECM Group en 2023 avant de prendre la direction financière de SEMCO Technologies fin 2024. Titulaire d'une licence d'économie de l'Université Grenoble Alpes, d'une licence de droit de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un master en finance d'entreprise de l'IAE Grenoble, il rejoint le Groupe après différentes expériences en finance d'entreprise auprès de divers acteurs, allant du fonds d'investissement à taille humaine aux grands groupes tels que Schneider Electric ou AXA Investment Managers.

Kremena KRASTEVA

Directrice juridique

Kremena KRASTEVA a rejoint le groupe ECM en tant que responsable juridique, en 2012, et suit les affaires juridiques du Groupe depuis la reprise des actifs et des activités de SEMCO Engineering en avril 2016. Titulaire d'un diplôme de Master II en Droit international des affaires de l'Université Jean Moulin Lyon III, Kremena KRASTEVA dispose d'une expérience de plus de 15 ans en tant que juriste en droit des affaires, puis responsable juridique, dans des groupes industriels familiaux à rayonnement international, dont plus de 12 ans au sein du groupe ECM.

Laurent TERTRAIS

Production et planning

Laurent TERTRAIS a rejoint SEMCO Technologies en 2016 et occupe actuellement le poste de *Planning Manager*. Ingénieur en mécanique et génie industriel diplômé des Arts et Métiers ParisTech, il a également suivi un cursus en *Brand Management* à l'EDHEC Business School. Il possède une expertise approfondie en gestion de production, *Lean Manufacturing* et planification industrielle.

Il débute sa carrière chez Jeanneau en tant que *Production Worker*, où il se familiarise avec les processus industriels. Il rejoint ensuite 3M en tant que *Lean Project Leader & Manufacturing Analyst*, avant d'intégrer SEMCO Technologies. Successivement *Production Manager*, puis *Planning Manager*, il est le responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Le comité de direction est composé de Laurent PELISSIER, Marlène PELISSIER, José HERNANDEZ, Evan HINGRAY, Kremena KRASTEVA, Lilian TRAPANI et Laurent TERTRAIS. Ce comité, qui décide des orientations stratégiques à mener, se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les actions et contributions des managers suivants :

Noëlie LIVET

Quality

Noëlie LIVET a rejoint SEMCO Technologies en 2023 en tant que Responsable Qualité. Titulaire d'un Master en droit, mention risque et environnement, obtenu à l'ESEQ, elle débute sa carrière en tant qu'officier responsable de la sécurité pyrotechnique dans l'Armée de l'air et de l'espace. Elle évolue ensuite vers des fonctions d'ingénieur puis de responsable QHSE (SMQ, assurance qualité et conformité, pilotage de la qualité opérationnelle). Elle occupe notamment des postes à responsabilité dans l'aéronautique (Responsable qualité programme spatial chez Latecoere) et dans le secteur pharmaceutique (Responsable QHSE chez PHARMANATURE) avant de rejoindre SEMCO Technologies.

Xavier FORMENT

Production

Xavier FORMENT a rejoint SEMCO Technologies en 2025 en qualité de Responsable de Production. Au cours de sa carrière, Xavier FORMENT a principalement évolué au sein de la société R2D Automation, où il a occupé successivement les postes de Chef d'équipe de production, Responsable de production et enfin Directeur des Opérations.

Fort de 28 années d'expériences, son parcours professionnel témoigne de solides compétences dans le domaine de l'automation et de la production industrielle ainsi que d'une spécialisation dans le domaine du semi-conducteur et de l'énergie solaire. Il bénéficie d'une expertise pointue des technologies, des processus de fabrication, des exigences de qualité et des défis spécifiques à ces secteurs.

Charles PERONI

Engineering

Charles PERONI travaille au sein du groupe ECM depuis 2019. Ingénieur de formation, il a tout d'abord occupé un poste d'ingénieur polyvalent chez ECM Technologies. Impliqué dans les études, ainsi que dans les avant-projets et pré-études pour le chiffrage des équipements, il développe de solides compétences techniques. Il évolue ensuite vers le poste de responsable bureau d'études mécaniques. À ce titre, il encadre le bureau d'études et devient référent technique et métier pour les études mécaniques.

Depuis 2024, Charles PERONI occupe le poste de responsable technique eChuck chez SEMCO Technologies. Rattaché à la Direction Générale, il oriente et pilote les activités techniques de la société.

Olivier SAUBIN

Sales

Olivier SAUBIN a rejoint SEMCO Technologies en 2010. Il débute sa carrière en production et évolue rapidement au poste d'Adjoint au Chef de Projet puis à celui de Responsable de Production et Responsable de la Qualité de la Division eChucks. Fort de 15 années d'expérience au sein de la société et titulaire d'un bachelor en commerce international, il occupe, à partir de 2019, des fonctions commerciales, d'abord comme Commercial Sales Representative avant d'occuper le poste de Responsable Commercial (Sales Manager eChucks).

2.2.2.5.2 *Un modèle industriel intégré*

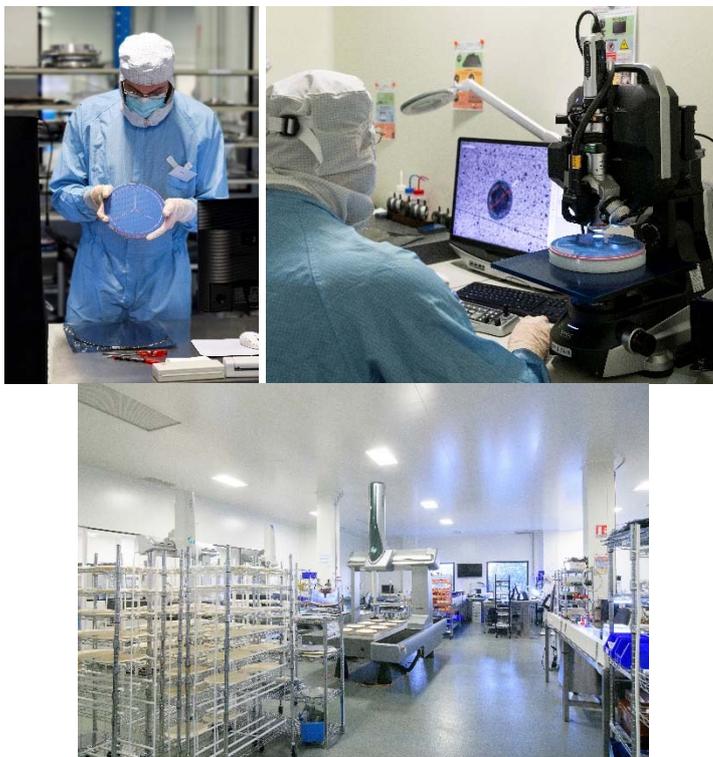
- **Organisation industrielle**

L'organisation industrielle repose sur un modèle intégré de la conception à la fabrication avec un processus de fabrication entièrement réalisé en France, très largement automatisé et intégrant les méthodes les plus avancées de la production industrielle de pointe.

Le bureau d'études et le site de production de SEMCO Technologies sont localisés au siège de 2.400m² près de Montpellier.

Le bureau d'études est central dans la conception et la réalisation des eChucks. Une équipe de huit collaborateurs (dont six ingénieurs) conçoit les pièces, planifie les séquences des opérations, les schémas de chaque sous-ensemble, ainsi que le cahier des charges en communication étroite avec le client. On parle alors ici de modèle de co-développement des projets : la conception des eChucks restant la propriété exclusive de SEMCO Technologies. Une fois la machine commercialisée, SEMCO Technologies codéveloppe avec son client la prochaine génération, assurant un cycle d'innovation continu.

Cette équipe a vocation à s'agrandir avec le recrutement de deux ingénieurs supplémentaires en 2025 afin de répondre aux demandes plus nombreuses et de plus en plus exigeantes des clients.



Le site de production dispose de deux salles blanches d'une superficie de 700m² :

- Une salle blanche historique aux normes ISO 7 (nombre maximal de particules de 0,3 à 5 ppm) d'une superficie de 600m² d'une capacité de production d'environ 2.000 eChucks par an ;

- Une salle blanche pleinement opérationnelle à compter de juin 2025 d'une superficie de 100m², entièrement automatisée afin d'augmenter la pureté aux normes ISO 5 (nombre maximal de particules de 0,1 à 0,5 ppm) et de collecter les données en temps réel pour toutes les étapes du processus de fabrication. Cette nouvelle salle blanche devrait permettre de doubler la production avec 2.000 eChucks supplémentaires par an.

Le site de Montpellier dispose également d'une ligne de soudure robotisée pour le piédestal (la base qui assure l'interface entre l'eChuck et la machine), offrant ainsi un système complet permettant un haut niveau de qualité et design à façon en fonction des besoins des clients.

- **Une gestion de l'approvisionnement sécurisé et répondant aux demandes des clients**

SEMCO Technologies adopte un modèle d'approvisionnement permettant à la fois de sécuriser les matières ou composants entrant dans la fabrication des eChucks et de satisfaire les demandes des clients sur l'origine des fournisseurs. SEMCO Technologies privilégie également les partenaires locaux dès que cela est possible.

Afin de ne jamais être confronté à des ruptures dans l'approvisionnement de certaines matières stratégiques, SEMCO Technologies a sélectionné des fournisseurs clés pour chacune d'entre elles et dispose ainsi d'une possibilité de bascule en cas d'empêchements ou de difficultés de livraison avec les partenaires principaux. Les matières premières qui revêtent une importance stratégique sont les céramiques, les encres et les consommables de polissage. Les conditions du marché de l'encre imposent un approvisionnement mondial. Par ailleurs, SEMCO Technologies veille à toujours détenir un stock stratégique de matières premières et d'eChucks pour éviter tout arrêt de la production ou de l'approvisionnement des clients équipementiers. Cette gestion des stocks tient compte des cycles de fabrication des eChucks de trois à quatre mois et des machines par les clients d'environ trois mois.

SEMCO Technologies veille également à pouvoir répondre aux demandes des clients ou des réglementations qui peuvent imposer certaines contraintes sur l'origine des composants ou des fournisseurs entrant dans la fabrication des produits finis. Les tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine ont créé des obligations auxquelles SEMCO Technologies a répondu en livrant aux Etats-Unis des eChucks fabriqués à partir de matières et composants américains et inversement en Chine. Cette organisation optimisée de l'approvisionnement a permis à SEMCO Technologies de tirer parti du contexte géopolitique et d'accroître sa présence auprès de ces deux marchés principaux, durant la phase récente où les acteurs cherchent à relocaliser des usines et des actifs sur leurs territoires.

Depuis 2020, SEMCO Technologies a organisé ses équipes en pôles de compétences encadrés (se référer à l'organigramme opérationnel) par des managers experts et en investissant sur des processus de fabrication automatisés. Cela permet aux équipes en place de se focaliser sur des étapes à forte valeur ajoutée faisant appel à leurs compétences, et d'augmenter les rendements en limitant la manipulation humaine des produits.

2.2.2.5.3 Organisation commerciale et géographique de SEMCO Technologies

- **Une présence internationale**

Avec 100% du chiffre d'affaires *pro forma* à l'export, SEMCO Technologies est résolument tourné vers l'international avec une présence sur l'ensemble des marchés stratégiques du semi-conducteur : Europe (10,1%), Asie (50,4%) et Amérique du Nord (39,5%).

L'organisation commerciale et géographique se décompose entre ces trois zones :

- En Europe, le service commercial est concentré au siège à Montpellier avec trois salariés dont un représentant commercial dédié au marché européen et deux administrateurs des ventes (en charge de l'ensemble des activités de back-office) opérant pour l'ensemble des trois zones ;
- En Asie, le Groupe dispose de deux bureaux de vente à Singapour et Taïwan, et de quatre représentants qualifiés en Corée du Sud, à Singapour, au Japon et en Chine;
- Enfin en Amérique du Nord, la commercialisation des eChucks est assurée par une personne via SEMCO Engineering Inc, une filiale contrôlée à 100% par le Groupe et dont le siège commercial est situé à Austin au Texas.

Au-delà de ses propres représentants, SEMCO Technologies bénéficie également du réseau de distribution mondial de son actionnaire indirect principal, ECM Group, notamment en Asie.

Enfin, afin de gagner en visibilité sur ses marchés clés, bien que SEMCO Technologies n'engage pas d'opérations publicitaires, la Société est présente régulièrement aux salons professionnels dédiés au secteur des semi-conducteurs tels que SEMICON en Europe, aux Etats-Unis, en Chine, en Corée du Sud et à Taïwan. Lors de ces salons, SEMCO Technologies bénéficie des synergies avec ECM Group lui permettant de gagner en visibilité avec la présence de stands communs conséquents.

Une présence mondiale en Asie, Amérique du Nord et Europe



• Un solide pricing power

SEMCO Technologies adresse les équipementiers leaders du secteur des semi-conducteurs aux Etats-Unis, en Europe et en Asie (marché asiatique essentiellement concentré sur la Chine, Taïwan et la Corée du Sud). La confiance accordée dans la durée par ses clients, dont certains réalisent un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros, démontre l'attrait particulier des produits développés par SEMCO Technologies.

Alors que l'eChuck est un composant indispensable pour la machine dans laquelle il est intégré, il représente toutefois un coût marginal par rapport à celui de la machine de l'équipementier. Le coût d'un eChuck représente moins d'un pourcent du coût total de la machine. Des droits de douane éventuels n'auront pas d'incidence sur le niveau de commandes par rapport à l'avantage technologique qu'il procure.

Par ailleurs, la conception sur-mesure des eChucks, permet à SEMCO Technologies de bénéficier d'un solide *pricing power* : le prix d'un ensemble eChuck/piédestal SEMCO Technologies est supérieur aux prix pratiqués par la concurrence, justifié par la valeur ajoutée et le haut degré de technicité qu'ils procurent. En effet, cette différence s'explique par la possibilité de personnaliser chaque eChuck SEMCO Technologies en fonction des caractéristiques demandées afin de répondre aux exigences de performance.

Les caractéristiques technologiques comprennent notamment :

- une plage de température de -150°C à +650°C ;
- une compatibilité avec les substrats de 50 à 450mm de diamètre ;
- la technologie de type Coulomb compatible avec substrats non conducteurs tels que le saphir, les supports TSV, etc. ;
- le choix d'électrode (bipolarité et multipolarité) ;
- la conception sur-mesure, personnalisée pour chaque client ;
- la possibilité de proposer un système complet avec la livraison d'un piédestal en inox ou titane et connectique.

La différence de prix avec les concurrents s'explique ainsi par une forte différenciation technologique et une conception sur-mesure. SEMCO Technologies opère sur la base de plaques en céramique (Oxyde d'aluminium) sur lesquelles 150 opérations sont réalisées, dont 30 cycles de cuisson. Pour la fabrication des eChucks en céramique,

seulement 3 cycles de cuisson sont nécessaires. Par ailleurs, SEMCO Technologies se distingue en étant le seul acteur proposant une solution sur-mesure avec un haut niveau de technicité, permettant de maintenir un solide *pricing power*.

En raison de la haute technicité du cahier des charges d'implémentation des eChucks dans les machines des clients, les interlocuteurs sont les directions techniques voire les directions générales lors de discussions commerciales (sans intervention des services achats).

- **Un cycle de vente en plusieurs étapes**

La conception d'un nouvel eChuck et sa montée en phase d'industrialisation pour de gros volumes (entre 50 et 300 par an et par modèle) s'étend sur une période longue de 12 à 24 mois durant laquelle SEMCO Technologies et l'équipementier vont collaborer pour définir les caractéristiques de l'eChuck et son design. Ces différentes étapes font l'objet de commandes de la part des clients de SEMCO pour passer d'une étape à la suivante.

Le cycle de vente peut se décomposer en trois phases : la définition du besoin du client, la vente de prototypes pour qualifier l'eChuck dans la machine du client (phase de prototypage/qualification) et la vente en plus gros volumes de l'eChuck qualifié en vue d'une production en série (phase en série).

La phase de définition du besoin du client comprend, quant à elle, l'étude de la demande du client et la définition du prix.

Le cycle de vente s'échelonne donc en plusieurs étapes de qualification de l'eChuck. Ces différentes étapes de qualification sont définies comme suit :

- la phase d'étude ;
- la qualification de l'eChuck par l'OEM selon le cahier des charges de l'équipementier ;
- la qualification de la machine équipée de l'eChuck spécifique par l'équipementier;
- la qualification de la machine en fonction du produit final lors de l'utilisation de la machine pour fabriquer des semi-conducteurs par les fonderies.

A chaque étape, SEMCO Technologies et son client valident un choix technologique, renforçant progressivement leur collaboration, au fil de l'avancement des étapes de qualification.

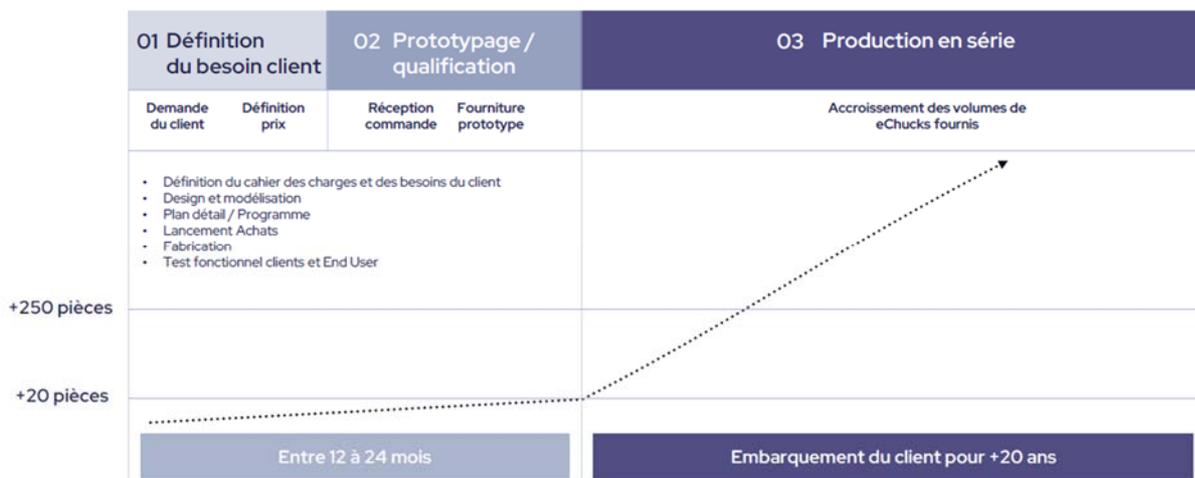


La phase de prototypage intègre la réception de la commande et la fourniture du prototype. Après avoir été qualifié par l'OEM, l'eChuck est considéré comme le composant stratégique dans le processus de semi-conducteurs. Les volumes d'eChucks à fournir croissent suivant l'intégration des machines dans le développement de nouveaux composants. En effet, l'eChuck qualifié par le client permet d'optimiser les performances des machines. Ces installations sont livrées par les équipementiers à différentes fonderies qui vont à leur tour qualifier leurs process et donc de l'eChuck : interface entre le *wafers* et la machine. Cette étape permettra aux fonderies de qualifier leurs produits (semi-conducteurs) avec leurs utilisateurs finaux.

Enfin, lors de la phase de production en série, les eChucks suivent la durée de vie totale de la machine en exploitation soit plus d'une vingtaine d'années. Après avoir effectué l'ensemble du process, les utilisateurs finaux de machines ont désormais seuls la main, les OEMs n'étant pas autorisés à modifier leurs propres machines. Ceci est source de *repeat business* car les choix techniques des OEMs et donc de l'eChuck sont verrouillés. Les spécificités des eChucks SEMCO et leur conception sur-mesure fait qu'il est impossible d'y substituer un autre Chuck ou de trouver une

alternative chez un autre fournisseur une fois le dispositif qualifié sur le client. Cet aspect technique est un des avantages concurrentiels majeurs du groupe sur lequel repose par ailleurs les hypothèses d'augmentation des volumes prévus par la Société (en l'absence de contrat cadre définissant des volumes prévisionnels).

La phase de montée en série correspond à la mise sur le marché de la machine développée par l'équipementier. Un parallèle pourrait être fait dans d'autres secteurs industriels du passage d'une ligne « pilote » à une ligne industrielle. En effet, une fois le chuck qualifié dans la machine en cours de développement, et cette machine validée par l'OEM et ses clients, celles-ci sont produites en grandes séries, faisant significativement augmenter le nombre d'eChucks à fournir pour répondre à la demande, d'une part, des eChucks qui seront intégrés dans les machines commercialisées par les OEM, et, d'autre part, des eChucks destinés à la constitution de stocks de pièces détachées.



Les eChucks SEMCO Technologies sont les plus avancés technologiquement sur le marché, proposant les performances les plus stables et nécessitant le moins de maintenance. Leur haute technicité et fiabilité représentent un atout majeur pour les fonderies qui cherchent à limiter le nombre d'arrêts de production. En effet, l'eChuck étant le seul composant en contact avec la wafer, chaque arrêt de production nécessite une vérification des performances et donc une requalification coûteuse pour l'utilisateur final. Le coût de l'eChuck est rapidement amorti grâce à sa durée de vie et à ses performances reproductibles d'un eChuck à l'autre.

Bien que la durée de vie d'un eChuck puisse s'étendre à plus de vingt ans, certains procédés utilisés peuvent nécessiter le reconditionnement des eChucks, ce qui crée un marché de services captif.

Les évolutions technologiques créent de nouveaux besoins incitant les fabricants à réinvestir tous les cinq à dix ans afin de suivre les besoins des marchés et de proposer de nouveaux produits aux clients. Ainsi, une fois une génération d'eChuck commercialisée, SEMCO Technologies codéveloppe avec son client la prochaine génération, assurant un cycle d'innovation continu.

L'usage des nouveaux matériaux pour les semi-conducteurs comme le carbure de silicium nécessite des eChucks de haute technicité. C'est pour SEMCO Technologies un vecteur de croissance important. Il convient de noter que l'usure des eChucks est alors beaucoup plus importante et sa durée de vie plus limitée.

- **Un portefeuille clients de tout premier ordre, fidèles et leaders du secteur**

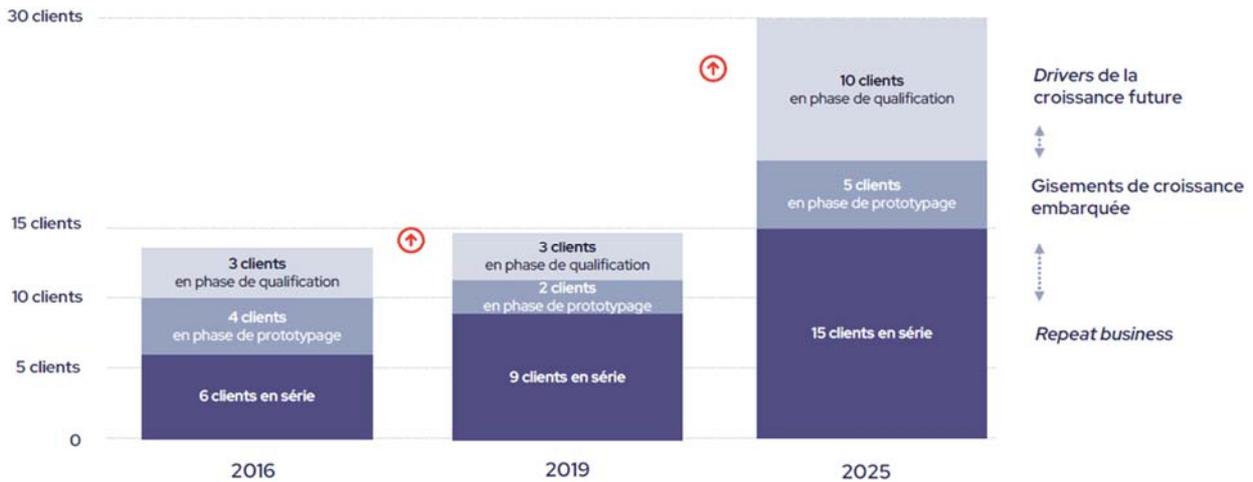
Les clients de SEMCO Technologies sont principalement implantés sur les marchés PVD (48% du chiffre d'affaires *pro forma* 2024), implantation ionique et inspection et sont présents en Asie (50,4% du chiffre d'affaires *pro forma* en 2024), aux Etats-Unis (39,5% du chiffre d'affaires *pro forma* 2024) et en Europe (10,1% du chiffres d'affaires *pro forma* en 2024). À noter que le top 10 des clients de SEMCO Technologies représentait 93% du chiffre d'affaires *pro forma* du Groupe en 2024.

Le portefeuille clients de SEMCO Technologies est réparti de la façon suivante :

- En 2025, SEMCO Technologies a une quinzaine de clients pour lesquels celui-ci produit des eChucks « **en série** ». Ces clients constituent un solide *repeat business* pour le Groupe, permettant un volume de

commandes embarquées sur plus de vingt ans (de l'ordre de 90% de la production). Il est important de souligner que trois des clients en série de SEMCO Technologies font partie des dix équipementiers mondiaux les plus importants en termes de chiffre d'affaires.

- Les « **clients en phase de prototypage** », au nombre de cinq en 2025, constituent des gisements de croissance embarquée pour le Groupe puisqu'à terme, ils sont destinés à devenir des « clients en série » (de l'ordre de 3% de la production).
- Les « **clients en phase de qualification** » au nombre de dix en 2025, constituent les *drivers* de la croissance future. Deux des clients en phase de qualification font partie des dix équipementiers mondiaux les plus importants en termes de chiffre d'affaires (de l'ordre de 7% de la production).



Exemples de clients en série et en phase de qualification



Source : Société

2.2.2.6 Politique RSE

Nous assistons depuis de nombreuses années à une prise de conscience internationale quant à l'urgence d'agir pour un monde plus durable, plus solidaire, et, plus largement à œuvrer à la pérennité de l'habitabilité de la planète pour les générations à venir.

Comme nombre d'industriels, le groupe ECM auquel appartient SEMCO Technologies est de longue date engagé dans une démarche éthique et durable.

Fort de cette volonté, et considérant l'atteinte de la performance comme étant indissociable de la durabilité, le groupe ECM accompagne l'industrie mondiale dans sa transition environnementale, écologique et sociale.

Concernant plus spécifiquement SEMCO Technologies, sa mission est de soutenir et propulser l'industrie des semi-conducteurs de pointe en fournissant des technologies innovantes et avancées aux leaders mondiaux du secteur. Il s'engage à être le partenaire de choix pour ces acteurs clés de l'industrie, en leur offrant des solutions qui contribuent à façonner l'avenir de la technologie des semi-conducteurs haute performance.

Au service de la décarbonation de l'industrie, de la production d'énergie et des transports, ses solutions et innovations font partie des fondations sur lesquelles s'érigent les progrès en intelligence artificielle, ouvrant de nouvelles perspectives pour améliorer la santé et le bien-être des populations mondiales.

A ce stade, la Société ne s'appuie pas sur des indicateurs permettant de suivre avec précision les actions décrites ci-dessous, et n'a pas formalisé de politique RSE de manière pérenne. Certains éléments de suivi pourront être mis en place à moyen terme afin d'être en mesure de quantifier certaines actions.

Sa politique RSE et son engagement sont donc de :

- Développer des technologies qui permettent la production de semi-conducteurs plus performants et moins énergivores, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie mondiale.
- Soutenir ses clients dans la conception et la fabrication de composants essentiels pour les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et les systèmes de gestion de l'énergie, accélérant ainsi la décarbonation de l'industrie.
- Favoriser l'innovation dans le domaine des dispositifs médicaux et des technologies de santé, en permettant le développement de solutions de diagnostic et de traitement plus précises, moins invasives et plus accessibles.
- Investir continuellement dans la recherche et le développement pour repousser les limites de la technologie des semi-conducteurs, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour résoudre les défis environnementaux et sanitaires de notre époque.
- Collaborer étroitement avec nos partenaires, clients et parties prenantes pour créer un écosystème d'innovation responsable, aligné sur les objectifs de développement durable.

En poursuivant cette mission, le Groupe aspire à être un acteur clé de la transformation de l'industrie des semi-conducteurs de pointe au service de la durabilité environnementale.

2.2.3 Stratégie

2.2.3.1 Stratégie de développement

SEMCO Technologies va poursuivre une stratégie de développement basée sur trois axes distincts : (i) un développement industriel permettant d'accroître sa capacité de production et d'accompagner ses clients actuels et en cours de qualification ; (ii) la poursuite des efforts d'innovation en vue de maintenir des solutions techniques de pointe ; et (iii) un développement du dispositif commercial et d'accompagnement des clients.

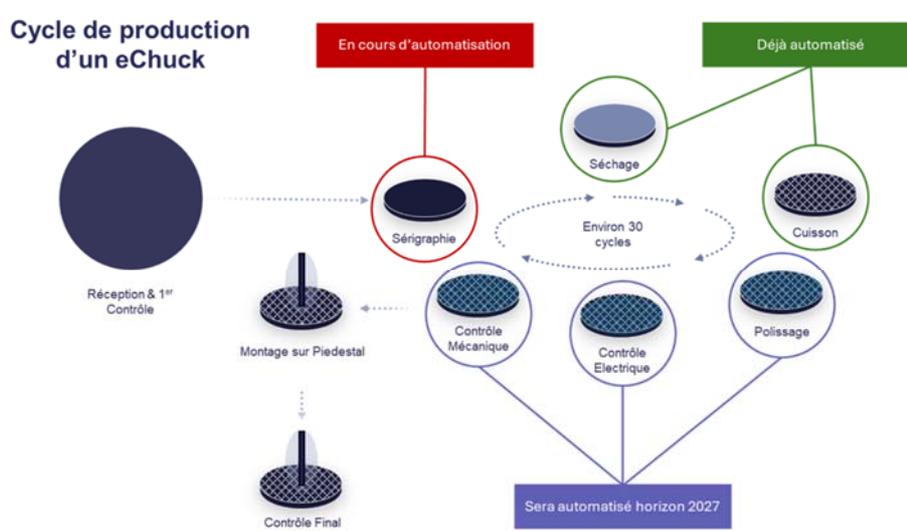
Concernant le produit de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, son utilisation devrait être répartie comme suit : le développement industriel : environ 60%, le développement technologique : environ 30%, et le développement commercial environ : 10%.

2.2.3.2 Stratégie industrielle

La trajectoire de croissance de SEMCO Technologies repose sur une stratégie industrielle ambitieuse qui permettra une montée en puissance significative de la production d'eChucks.

Cette stratégie industrielle s'articulera en trois volets principalement avec (i) l'automatisation d'une nouvelle ligne de production, (ii) une amélioration du pilotage de la production et (iii) des nouvelles unités d'assemblage et de contrôle à l'international (la production de l'eChuck restant quant à elle localisée en France).

- (i) Fabriquer un eChuck nécessite environ 150 étapes complexes avec 30 opérations de cuisson d'un jour chacune et plus de 2 000 points de contrôle. Dès lors, la poursuite et l'accélération de la croissance de SEMCO Technologies passera par une automatisation complète d'une nouvelle ligne de production. La production comprend, entre autres, des dépôts par sérigraphie réalisés dans un environnement contrôlé en humidité et particules avec entre chaque étape des contrôles mécaniques et électriques de haute précision. Ainsi, cette ligne automatisera ces étapes et permettra une capacité de traitement de l'ordre de 300 pièces par jour, soit une multiplication par trois de la production actuelle. De surcroît, cette ligne sera capable d'une production continue et 7 jours sur 7 augmentant ainsi fortement le rendement de la production. Cette cadence, induira un changement structurel des métiers qui s'orienteront vers des missions d'opérateurs et de spécialiste de l'automatisation. Au-delà de la production pure, elle inclura une automatisation du polissage, du contrôle visuel, mécanique et électrique. Elle priorisera les tâches à forte valeur ajoutée, ainsi que la réduction des risques opérationnels. Ce développement a été amorcé par la mise en place d'une salle blanche (normes ISO 5) dans les locaux de Montpellier d'une taille de 100m² qui recevra la ligne automatisée de sérigraphie et de cuisson. Cette salle garantira une stabilité sur chaque poste avec une augmentation forte de la pureté liée à une limitation de l'intervention humaine (limitation de génération de particules, réduction des défauts dus à la manipulation des pièces).



Cycle de production d'un eChuck

- (ii) L'amélioration du pilotage de la production fait partie intégrante et découle de l'automatisation de la ligne de production, avec la mise en place d'un système MES¹⁰. Ce pilotage permettra via les machines de production et les opérateurs, d'agréger et d'analyser les données en temps réel afin de maîtriser davantage la complexité du process actuel où seul le contrôle final permet de valider la bonne qualité des pièces. La maîtrise minutieuse de l'ensemble des étapes de fabrication est devenue indispensable pour SEMCO Technologies pour suivre la demande et accélérer sa croissance. Les fonctionnalités principales de ce système de pilotage intelligent en temps réel permettront notamment une meilleure gestion des ordres de fabrication (commande numérique permettant de répondre aux cahiers des charges : référence produit, quantité à produire, etc.), un meilleur suivi des matières premières et des stocks utilisés, une traçabilité des produits (identification en fonction des points d'entrée de la chaîne de production, etc.), un contrôle qualité (vérification des paramètres et de la conformité des produits, réduction des taux de rebuts), une analyse des performances (obtention de certains KPIs), et une remontée des informations en temps réel dans la base de données.

En 2024, la production d'eChucks a été de 2.150 unités à comparer à 2.100 eChucks produits en 2023.

La ligne de sérigraphie pourrait permettre d'atteindre à fin 2025 une capacité de production de 4.000 eChucks. Cette ligne sera à pleine capacité technique dès la fin de l'année 2025. En effet, il ne s'agit pas d'un nouveau process de

¹⁰ MES : Manufacturing Execution System (Logiciel de pilotage de la production)

production, mais uniquement d'un développement sur la base du cahier des charges de SEMCO Technologies lui-même basé sur ce qui se fait déjà sur la première ligne.

Enfin, cette stratégie industrielle s'accompagnera par une implantation de nouvelles unités de production à l'international, dédiées uniquement à l'assemblage, le contrôle final des pièces et le service de proximité, avec une mise en service à horizon de 2027. D'une part aux Etats-Unis avec l'implantation d'une salle blanche (normes ISO 7) de 300m² et en Chine avec l'implantation d'une deuxième salle blanche (normes ISO 7) dédiée au marché chinois. Cette expansion géographique permettra au groupe d'être au plus proche de ses clients, de réduire sa dépendance à un unique site de production tout en lui assurant une présence industrielle sur les deux grands marchés mondiaux des semi-conducteurs.

Afin de fluidifier sa production, Semco Technologies prévoit les investissements suivants sur la période 2025-2026:

- Une ligne de polissage automatique : 2 millions d'euros
- Une ligne de contrôle automatisé : 2 millions d'euros
- R&D et acquisition d'une machine de dépôt pour adresser le CVD : 2 millions d'euros

Ces investissements ne comprennent pas de potentielles croissances externes et les salles blanches déportées pour le service. Le montant des investissements liés à l'implémentation des salles blanches aux Etats-Unis et en Chine est estimé à 2 millions d'euros.

A plus long terme, en vue de porter la capacité de production à 6000 eChucks, deux nouveaux fours de cuisson permettant de monter la capacité globale de production devront être mis en service pour environ 1,2 millions d'euros.

En dehors des investissements ci-dessus, les investissements industriels normatifs de maintien sont estimés à moins de 0,5 millions d'euros par an.

2.2.3.3 Poursuite des efforts d'innovation

La stratégie industrielle passera en parallèle par une stratégie technologique qui permettra à SEMCO Technologies de maintenir sa position de *pure player* dans le secteur des semi-conducteurs. Cette stratégie donnera l'opportunité au Groupe de poursuivre l'approvisionnement de l'industrie des semi-conducteurs de nouvelle génération.

SEMCO Technologies continuera à développer de nouveaux produits incluant les dernières technologies, les nouveaux procédés industriels pour répondre aux besoins du marché et des clients (repousser les limites de température d'utilisation, proposer des revêtements protecteurs permettant d'adresser de nouvelles applications et les futures générations de machines). SEMCO Technologies n'exclut pas de réaliser des acquisitions de nouvelles briques technologiques lui permettant de maintenir un haut niveau de technologie (marché du CVD, nouveaux procédés industriels, etc.) Les eChucks devront être recouvert d'un dépôt capable de les protéger de l'environnement corrosif du process de CVD. La Société estime que ce dépôt pourra être développé d'ici courant 2026.

2.2.3.4 Stratégie commerciale

SEMCO Technologies dispose actuellement d'une forte présence internationale avec des implantations en Europe, aux Etats-Unis à travers sa filiale SEMCO Engineering Inc. et en Asie avec ses deux bureaux de vente à Singapour et à Taïwan et de quatre représentants en Corée du Sud, à Singapour, au Japon et en Chine.

SEMCO Technologies bénéficie également de la force du réseau de distribution mondial du groupe ECM, notamment en Asie, ainsi que des synergies entre les différentes sociétés du groupe ECM lors des salons professionnels SEMICON.

La Société souhaite cependant déployer une puissance commerciale plus offensive avec la mise en œuvre d'une stratégie du *pull* vers le *push*. En effet, jusqu'à présent SEMCO Technologies n'a pas eu besoin de prospection ou d'actions marketing pour se développer et atteindre sa capacité maximale de production. Les challenges techniques des clients et les volumes à produire ont permis la forte croissance connue. Aujourd'hui, et compte tenu des projets d'investissements en automatisation, SEMCO Technologies va pouvoir se permettre d'avoir une démarche commerciale plus offensive pour entrer sur de nouveaux marchés et – ou ajouter de nouveaux clients à son portefeuille.

Le Groupe envisage également d'intensifier ses forces commerciales en Chine avec le projet d'ouverture d'une filiale dédiée entièrement à ses produits à moindre valeur ajoutée à horizon 2026. Cette filiale permettrait à SEMCO Technologies de mieux servir ce marché, avec des contrats domestiques en RMB, alors que le gouvernement chinois

souhaite développer une filière souveraine du semi-conducteur. SEMCO Technologies estime que les investissements nécessaires à la création d'une filiale chinoise seraient d'un montant de l'ordre de 1 million d'euros. Cependant, le savoir-faire resterait français, avec la fabrication des eChucks conservée à Montpellier uniquement.

2.2.3.5 Stratégie financière

- **Un business model rentable et résilient**

Depuis sa reprise par ECM Group en 2016, le chiffre d'affaires pro forma de SEMCO Technologies présente une croissance moyenne annuelle de +21,4%. Après une première phase de qualification des clients jusqu'en 2020, le Groupe a opéré un passage à l'échelle en doublant de taille entre 2020 et 2024.

Alors limité dans ses capacités de production pour répondre aux demandes des clients (et sans effort commercial particulier), le Groupe a engagé dès 2023 des premiers investissements de modernisation de son outil de production pour franchir un nouveau palier et préparer la croissance future.

Grâce à son expertise technologique, sa maîtrise industrielle et sa reconnaissance auprès des clients de tout premier ordre, le Groupe est historiquement profitable et présente des marges normatives élevées.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a ainsi réalisé un chiffre d'affaires pro forma de 26,4 millions d'euros en hausse de +4,9% par rapport à 2023 pour un EBIT pro forma à 9,7 millions d'euros soit une marge de 36,8%.

De par son positionnement technologique de pointe et son offre sur-mesure répondant aux usages les plus sensibles, le Groupe bénéficie d'une dynamique commerciale tirée par un *repeat business* solide auprès des clients existants assurant une visibilité sur les commandes, sans compter sur les clients en cours de qualification ou potentiels qui sont source de croissance incrémentale future.

Évolution du chiffre d'affaires^(1 et 2)
(M€)



¹ Informations pro forma et informations comparatives comprenant : (1) La cession de l'activité « Composants Gaz », à la société ECM Components et (2) la cession des titres de la société SEMCO Smartech Suzhou, filiale chinoise à une autre filiale du Groupe ECM, opérations ayant eu lieu en 2025
² les éléments chiffrés sont en cours de revue par les commissaires aux comptes.

Grâce à ses performances et à sa capacité à générer d'importants revenus, le Groupe a historiquement versé des dividendes.

2.2.4 Perspectives et objectifs financiers

- **Objectifs à court-moyen terme**

Le Groupe envisage de réaliser un chiffre d'affaires consolidé d'environ 33 millions d'euros au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2025, soit une croissance de l'ordre de 25% par rapport à l'exercice précédent¹¹. Fin avril 2025, ce chiffre d'affaires de l'année était d'ores et déjà sécurisé par des commandes livrées ou à livrer d'ici la fin de l'année. Au 31 décembre 2025, le Groupe envisage une marge EBIT d'environ 38,5% en progression par rapport à celle réalisée lors de l'exercice 2024.

¹¹ Sur la base du chiffre d'affaires proforma

Au 31 décembre 2028, le Groupe se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 55 millions d'euros. Cet objectif repose sur le déploiement de la stratégie explicitée ci-dessus incluant (i) la montée en puissance de la production et (ii) l'accompagnement des clients existants et la qualification de nouveaux clients, sur de nouvelles applications et pour équiper les futures générations de machines.

Il est précisé que l'objectif d'un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 55 millions d'euros repose uniquement sur la base de clients existant en phase de qualification (10) / prototypage (5) et les clients actuels en série (15) connus en 2025 et sur la base des technologies déjà développées et produites en série par le Groupe (PVD, implantation et Inspection et hors CVD). Le prix unitaire par eChuck sera amené à évoluer à la hausse pour tenir compte des dernières technologies et répondre aux besoins des dernières générations de semi-conducteurs. Pour rappel, comme indiqué à la section 2.2.3.2, l'augmentation des volumes de Chucks vendus repose sur l'augmentation de la capacité de production. La nouvelle ligne de sérigraphie pourrait ainsi permettre d'atteindre à fin 2025 une capacité de production de 4.000 eChucks. Cette ligne sera à pleine capacité technique dès la fin de l'année 2025.

Au 31 décembre 2028, le Groupe entend dépasser son niveau de marge actuel en visant une marge d'EBIT supérieure à 40%. L'un des facteurs de l'augmentation de la marge d'EBIT est la mise en service d'une ligne automatisée, permettant la réduction du taux de rebus et une augmentation du rendement, tout en ayant un faible impact sur les frais généraux.

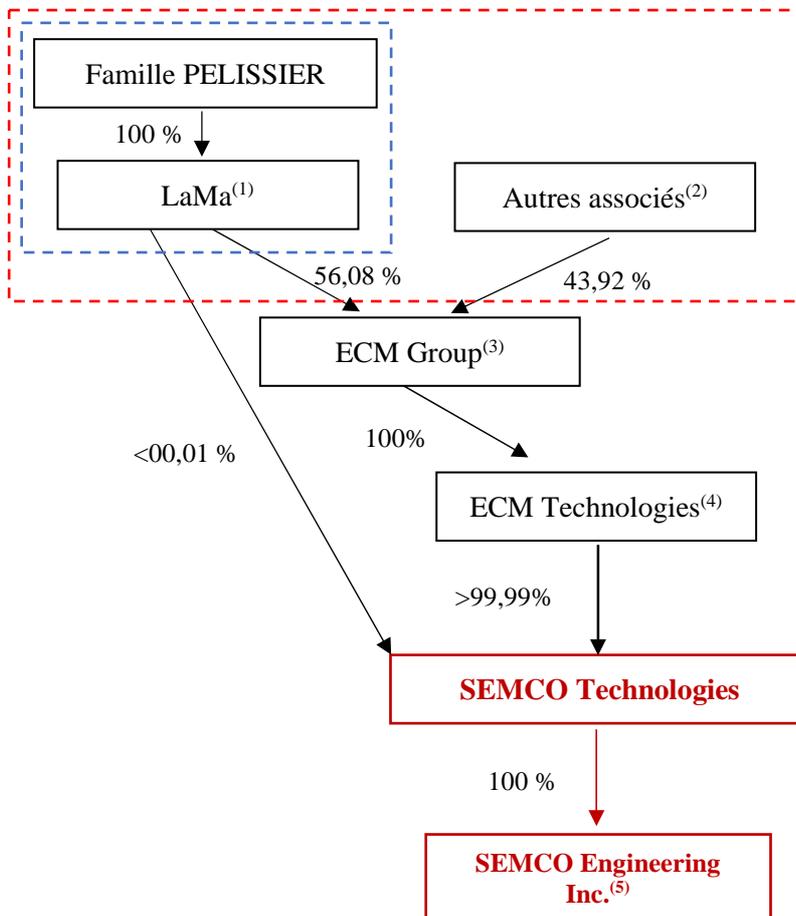
Il est précisé que ces objectifs s'entendent par croissance organique essentiellement, des acquisitions permettant d'acquérir des briques technologiques lui permettant de rester à la pointe n'étant néanmoins pas exclues. Enfin, des hausses de prix potentielles accompagnent cette croissance organique. En effet, les produits de nouvelle génération ont plus de valeur ajoutée que les précédentes générations, justifiant une hausse de leurs prix.

- **Politique de dividende**

Le Groupe a l'intention de poursuivre sa stratégie de distribution de dividende à ses actionnaires une fois ses actions admises aux négociations, dans le cadre du projet d'introduction en bourse sur *Euronext Growth*® Paris. Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer, sur la période 2025-2028, des dividendes pour un montant annuel supérieur à 30% de son résultat net, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

2.2.5 Organigramme juridique

L'organigramme juridique du Groupe à la date d'approbation du Document d'Enregistrement est le suivant :



(1) LaMa, société à responsabilité limitée (452 107 782 RCS Annecy), détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER¹², Madame Marlène PELISSIER et leur famille.

(2) Neuf personnes morales et plusieurs personnes physiques, aucune ne détenant individuellement plus de 10% des actions et droits de vote.

(3) ECM Group, société par actions simplifiée (880 360 425 RCS Grenoble).

(4) ECM Technologies, société par actions simplifiée (478 969 173 RCS Grenoble).

(5) SEMCO Engineering Inc., *corporation* de l'état du Delaware dont le siège social est situé 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, immatriculée auprès de la Division of Corporations de l'état du Delaware sous le numéro 3262537 et dont le siège commercial est à Austin, Texas.

----- Un pacte d'associés concernant a été conclu en date du 24 janvier 2020 entre les associés de la société ECM Group.

----- Les membres de la famille PELISSIER et la société LaMa agissent de concert vis-à-vis de la Société.

Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessus représentent les pourcentages de détention en capital et en droit de vote.

2.2.6 Dépendances

Les fonctions supports de la Société sont principalement assurées par les sociétés ECM Group et LaMa avec lesquelles la Société a conclu des conventions d'assistance technique et de conseil (se reporter à la section 6.4 du Document d'Enregistrement).

¹² Participation de Monsieur Laurent PELISSIER au capital de LaMa : 52,06% en pleine propriété, 5,18% en nue-propriété et 6,74% en usufruit.

2.3 INVESTISSEMENTS

2.3.1 Principaux investissements réalisés depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Depuis la clôture de l'exercice 2024, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

2.3.2 Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris. Mode de financement

Dans le cadre du déploiement de sa nouvelle ligne de production automatisée, le Groupe a engagé plusieurs investissements au second semestre 2024 (acquisition de biens d'équipement d'un montant total de 575 milliers d'euros HT, et début de l'aménagement d'une salle blanche pour près de 100 milliers d'euros HT). Ces investissements vont se poursuivre en 2025 conformément au calendrier établi afin de finaliser les nouvelles installations notamment en robotique, four de cuisson et autres investissements industriels complémentaires, notamment en équipement de sérigraphie pour un montant total de 1 325 milliers d'euros.

L'ensemble de ces investissements est financé par un emprunt bancaire d'un montant nominal de 2 000 milliers d'euros, souscrit et intégralement débloqué en octobre 2024. Cet emprunt est contracté sur une durée de 7 ans au taux fixe de 3,22 % par an, garantissant une visibilité financière stable pour le financement de cette phase d'expansion industrielle.

2.4 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à prendre connaissance des comptes consolidés et des informations financières suivants établis spécifiquement pour les besoins du présent Document d'Enregistrement :

- Le jeu de comptes consolidés unique établi au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 et présenté dans la section 5.1. « Informations financières historiques » ;
- Les informations financières pro forma établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après les « **informations pro forma 2024** » ou « **PF 2024** ») et présentées dans la section 5.7.1. « Informations financières pro forma au 31 décembre 2024 ».

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse de SEMCO Technologies sur le marché Euronext Growth® à Paris, et constituent la première consolidation du Groupe. Ils font l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes présenté en Annexe 8.1 du présent Document d'Enregistrement.

Les informations financières *pro forma* 2024 et certaines informations financières comparatives sélectionnées 2023 ont été établies dans le cadre de l'introduction en bourse afin de tenir compte des deux éléments suivants :

- a) La cession de l'activité « Composants Gaz » en 2025 :
 - Le 30 avril 2024, l'exploitation du fonds de commerce « Composants Gaz » a été confiée à ECM Components, autre société du groupe ECM. Une convention de location-gérance a été établie. Le stock lié à cette activité ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exclusion du fonds de commerce et des brevets afférents, ont été cédés à leur valeur nette comptable qui sont respectivement de 3 747 milliers d'euros et de 175 milliers d'euros ;
 - Le 21 février 2025, une fois la société ECM Components partie intégrante du groupement d'intégration fiscale, le fonds de commerce et les brevets afférents ont été cédés à la société ECM Components via la conclusion d'une convention de successeur pour un montant total de 1 525 milliers d'euros. A cette même date, la société ECM Components a procédé à la reprise des dettes financières liées à l'activité « Composants Gaz » pour leur capital restant dû à cette date, soit une dette totale de 1 485 milliers d'euros. La différence entre la valeur du fonds de commerce et celle des dettes, soit 40 milliers d'euros, a fait l'objet d'un règlement en numéraire par la société ECM Components.

Il est à préciser que le fonds de commerce et les brevets afférents étant enregistrés au bilan de SEMCO Technologies pour 1 179 milliers d'euros, la cession de ces actifs a généré une plus-value pour SEMCO

Technologies de 346 milliers d'euros, plus-value bénéficiant d'un sursis d'imposition, la cession étant faite au sein d'un même groupe d'intégration fiscale.

- b) La cession des titres de la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd., filiale chinoise en 2025 :
- Le 19 mars 2019, SEMCO Technologies a acquis des titres de la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd.
 - Le 28 juin 2021, ces titres ont été cédés à SEMCO Smartech France, une autre filiale du groupe ECM. Cette cession, librement réalisable entre sociétés du groupe ECM, a été enregistrée à cette date auprès de l'administration française. En Chine, ce changement d'actionnaire n'a jamais été acté par l'administration chinoise.
 - En 2024, le groupe ECM a décidé de prendre une participation majoritaire dans cette société. Afin de faciliter les démarches administratives en Chine et retrouver une situation identique en France et en Chine, les titres ont été revendus à la société SEMCO Technologies le 17 juin 2024 pour un montant de 1 300 milliers d'euros.
 - Le 21 février 2025, SEMCO Technologies a cédé les titres pour 1 300 milliers d'euros à la société ECM Group, société ayant la charge de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital.

Postérieurement à l'augmentation de capital par ECM Group dans la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd., l'intégralité des flux entre le groupe ECM et la filiale SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd., seront soldés :

- Le produit de cession des titres SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd. à la société ECM Group a été encaissé par SEMCO Technologies pour 1 300 milliers d'euros ;
- Les créances envers la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd. seront d'une part encaissées à hauteur de 2 641 milliers d'euros et ont d'autre part fait l'objet d'un abandon de créance à hauteur de 1 980 milliers d'euros. Les créances abandonnées faisant préalablement l'objet d'une provision, la provision sera reprise ;
- Les dettes de SEMCO Technologies envers la société ECM Technologies au titre des services rendus pour SEMCO Smartech Suzhou, seront payées en intégralité à hauteur de 5 544 milliers d'euros ;
- Le crédit de TVA lié à ce paiement sera encaissé à hauteur de 925 milliers d'euros ;
- Le remboursement intégral des prêts accordés à la société SEMCO Smartech Suzhou a été effectué à hauteur de 1 120 milliers d'euros.

Une fois ces deux opérations (cession de l'activité Composants Gaz et cession de la filiale chinoise) entièrement réalisés, la société SEMCO Technologies conservera uniquement l'activité eChucks ainsi que ses actifs et passifs afférents.

2.4.1 Présentation Générale

2.4.1.1 Activité du Groupe

SEMCO Technologies est spécialisée dans la conception, la fabrication de composants gaz et de chucks électrostatiques. Depuis mai 2024, le Groupe se consacre uniquement à la fabrication de chucks électrostatiques. En effet, SEMCO Technologies est une entreprise intégrée, *pure player* dans la conception et fabrication de chucks électrostatiques à destination du marché des semi-conducteurs. Ce positionnement unique différencie SEMCO Technologies des autres fabricants de chucks électrostatiques, qui sont pour la plupart, des céramistes généralistes ayant une division « céramiques avancées ». Les chucks électrostatiques, dits eChucks ou ESC, servent à maintenir, déplacer et assurer l'homogénéité thermique des disques de silicium sur lesquels sont réalisés divers traitements thermo-chimiques dans le but de fabriquer des composants électroniques plus ou moins critiques. Ces composants sont présents partout : smartphones, écrans, objets connectés, électroménager, véhicules, etc.

Cette chaîne de valeur du semi-conducteur est divisée en trois étapes :

- Tout d'abord, des matériaux sont élaborés et de fins disques de matériaux semi-conducteurs, silicium, carbure de silicium etc., appelés *wafers*, sont fabriqués ;
- S'enchaînent ensuite des opérations dites « *front end* », correspondant à la partie cruciale de la fabrication de semi-conducteurs. Ces opérations vont se répéter plusieurs fois ;

- A la fin de ce processus, les *wafers* comptent plusieurs millions de transistors sur leur surface, qui vont ensuite être découpés puis assemblés en puces. Ce sont les opérations dites « *back end* ».

Les eChucks sont essentiellement utilisés dans la partie *front end* de la chaîne de la valeur, préalablement décrite. Ils servent au maintien des *wafers* lors des différentes étapes et procédés de dépôt, photolithographie, gravure et implantation ionique. Ils sont également utilisés pour des étapes d'inspection entre la plupart de ces traitements.

SEMCO Technologies apporte une différenciation technologique sur le marché en proposant une gamme d'eChucks complets, conçus sur-mesure développés pour chaque client, correspondants parfaitement à leurs besoins : eChucks chauffants, eChucks cryogéniques ou chucks fonctionnant à température ambiante, pour lesquels SEMCO Technologies va gérer l'interfaçage de l'eChuck avec la machine de son client. De plus, l'offre de SEMCO Technologies comprend également la table et la connectique associée. Avec ce positionnement technologique, SEMCO Technologies prend la responsabilité de la fonction de maintien et de thermalisation du *wafer*, critique dans la fabrication de semi-conducteurs, et se place en interlocuteur unique.

Les eChucks de SEMCO Technologies sont majoritairement dédiés aux PVD (physical vapor deposition), aux CVD (chemical vapor deposition), à la gravure (etching), à l'implantation ionique (ion implantation) et à l'inspection.

Le lecteur est invité à se référer à la section 2.2 du Document d'Enregistrement pour une présentation plus détaillée des activités de la Société.

2.4.1.2 Source de revenus

Le Groupe génère son chiffre d'affaires grâce à la conception, la fabrication de composants gaz et de chucks électrostatiques. Se référer à la section 2.2 pour plus d'informations sur les eChucks.

Nous invitons le lecteur à se référer à la section 2.4.3.3 du présent Document d'Enregistrement pour davantage d'informations sur la segmentation du chiffre d'affaires.

2.4.1.3 Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs suivis par le management du Groupe sont :

- Le chiffre d'affaires présenté dans le compte de résultat ;
- La marge brute ;
- L'EBITDA ajusté;
- Le résultat d'exploitation (EBIT) après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition présenté dans le compte de résultat.

Il est précisé que la marge brute, l'EBITDA ajusté, et le résultat d'exploitation (ou EBIT) constituent des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) calculés par la Société en application des orientations publiées par l'ESMA sur les indicateurs financiers.

- La Marge brute et le taux de marge brute¹³

La marge brute est un agrégat non comptable et correspond à la différence entre la production du Groupe (production vendue, stockée et immobilisée) et les coûts de production soit i) les achats consommés et ii) les achats de sous-traitance.

Le suivi de cet indicateur permet à la Société d'apprécier la rentabilité de sa production et son évolution en incluant uniquement les coûts directs de production.

A noter que le Groupe ne disposant pas encore des outils de *reporting* interne pour analyser de manière précise la rentabilité par produit, le suivi est aujourd'hui réalisé de manière globale.

- L'EBITDA ajusté et la marge d'EBITDA¹⁴ajusté

¹³ Il s'agit du rapport entre (i) la marge brute et (ii) chiffre d'affaires

¹⁴ Il s'agit du rapport entre (i) l'EBITDA ajusté et (ii) chiffre d'affaires

L'EBITDA ajusté est un agrégat non comptable, il est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations nettes des reprises aux amortissements et dépréciations sur immobilisations et actif circulant. Il constitue un indicateur de mesure de la performance opérationnelle et permet à la Société d'apprécier la rentabilité de l'activité du Groupe et de son évolution indépendamment de sa politique d'investissement.

– **Le Résultat d'exploitation (EBIT)¹⁵ et marge d'exploitation (EBIT)¹⁶**

Le résultat d'exploitation ou l'EBIT permet d'avoir une vision de la rentabilité du Groupe après prise en compte des dotations nettes de reprises sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions.

Cet indicateur permet notamment d'avoir une vision de la rentabilité des opérations courantes du Groupe après prise en compte notamment de l'amortissement des outils de production. Il apparaît en lecture directe du compte de résultat et permet à la Société d'apprécier la rentabilité de l'activité du Groupe et de son évolution en prenant en compte sa politique d'investissement.

Nous invitons le lecteur à se référer à la section 2.4.3.5 pour plus de détails concernant ces évolutions.

2.4.1.4 Information sectorielle

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par zone géographique ou monétaire et par secteur d'activité pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations.

Nous invitons le lecteur à se référer à la section 2.4.3.3 du présent Document d'Enregistrement pour davantage d'informations sur la segmentation du chiffre d'affaires.

2.4.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Les principaux facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe sont décrits en section 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement.

En particulier, SEMCO Technologies considère que les principaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les résultats et les objectifs du Groupe sont les suivants :

- La gestion de l'approvisionnement en matières premières,
- Les fluctuations des coûts de production,
- La saisonnalité et les évolutions du marché des semi-conducteurs,
- L'environnement concurrentiel et les évolutions technologiques sur les marchés du Groupe,
- La dépendance du Groupe vis-à-vis de certains clients,
- La concentration et la saturation des outils de production,
- La dépendance du Groupe vis-à-vis de son personnel qualifié et des personnes clés,
- Les risques liés à la gestion de la propriété intellectuelle du Groupe, et en particulier l'appropriation ou l'utilisation des innovations, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe par des tiers,
- L'incapacité à optimiser les sites de production exploités par le Groupe,
- Les risques liés à l'évolution défavorable du contexte géopolitique et macroéconomique, notamment en Asie.

2.4.3 Analyse des informations financières consolidées de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

Les données principales des périodes considérées sont présentées ci-dessous :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

¹⁵ Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition

¹⁶ Il s'agit du rapport entre (i) le résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition et le (ii) chiffre d'affaires

| | | |
|---|--------------|---------------|
| Autres produits d'exploitation | (556) | 1 711 |
| Achats consommés | (13 471) | (14 025) |
| Charges de personnel | (3 343) | (4 160) |
| Autres charges d'exploitation | (4 291) | (4 664) |
| Impôts et taxes | (68) | (197) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (893) | (1 816) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition | 9 380 | 10 666 |
| <hr/> | | |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 9 380 | 10 666 |
| <hr/> | | |
| Charges et produits financiers | (96) | (32) |
| Charges et produits exceptionnels | (313) | (72) |
| Impôts sur les résultats | (2 308) | (2 646) |
| Résultat net des entités intégrées | 6 664 | 7 916 |
| <hr/> | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 6 664 | 7 916 |
| <hr/> | | |
| Intérêts minoritaires | | |
| Résultat net (part du groupe) | 6 664 | 7 916 |

Grâce à son expertise technologique, sa maîtrise industrielle et sa reconnaissance auprès des clients de tout premier ordre, le Groupe est historiquement profitable.

2.4.3.1 Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 4 janvier 2023, SEMCO Technologies a absorbé KEMSTREAM par voie de transmission universelle du patrimoine.

2.4.3.2 Exercice clos le 31 décembre 2024

A compter du 1er mai 2024, le groupe SEMCO Technologies a mis en location-gérance son activité « Composants Gaz ». Cela a induit le transfert de 25 salariés de cette activité à la société ECM Components, autre filiale du groupe ECM. Le stock et les immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation ont été cédés pour leur valeur nette comptable à la société ECM Components pour respectivement 3 747 milliers d'euros et 175 milliers d'euros.

Une facturation mensuelle de 32 milliers d'euros permettant de couvrir le remboursement des emprunts ayant servi à l'acquisition historiques des fonds de commerce de l'activité gaz et la refacturation du loyer au prorata des surfaces occupées – a été opérée entre mai et décembre 2024.

2.4.3.3 Chiffre d'affaires

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Ventes de marchandises | 202 | 117 |
| Production vendue de biens | 27 698 | 32 948 |
| Production vendue de services | 5 | 29 |
| Produits des activités annexes | 4 098 | 723 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 32 003 milliers d'euros, en baisse de 5,4% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La production vendue de biens correspond à la vente des composants gaz et chucks électrostatiques produits par le Groupe. Elle est en baisse de 5 250 milliers d'euros en 2024 comparée à 2023 avec en raison la cession de l'activité « Composants Gaz » par le Groupe.

Le produit de la vente du stock « Composants Gaz » a été comptabilisé en 2024 dans le poste produits des activités annexes pour 3 747 milliers d'euros. En 2023, seuls les frais de ports facturés aux clients étaient présents dans ce poste.

Au cours de la période considérée, le chiffre d'affaires du Groupe se répartit comme suit par segment et par zone géographique.

Par segment :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| PVD | 12 488 | 12 349 |
| IMPLANT | 10 127 | 9 371 |
| GAZ | 5 728 | 7 961 |
| INSPECT | 2 660 | 2 302 |
| EQUIPEMENTS | | 660 |
| SERVICES | 344 | 25 |
| SPARE PARTS | 295 | 294 |
| NEW APPLICATIONS | 288 | 303 |
| ETCHING | (70) | 390 |
| Autres | 142 | 161 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

Par type de segments adressés, on peut observer les dynamiques suivantes :

PVD (*Physical Vapor Deposition*) :

Les ventes liées au segment du PVD (*physical vapor deposition*), dans lequel le Groupe est historiquement présent, représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires, respectivement de 39,02% et 36,5% pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ce segment a vu son volume progresser en valeur de 139 milliers d'euros entre les deux exercices clos. Cette stabilité s'explique par la forte reconnaissance des produits du Groupe par les acteurs opérant sur ce segment et par la forte adéquation entre les performances technologiques du Groupe et les attentes des équipementiers du secteur.

IMPLANTATION :

Le segment de l'implantation ionique, autre segment historique du Groupe, est lui aussi en progression avec une hausse observée de 756 milliers d'euros entre 2023 et 2024, soit +8%, pour atteindre 31,64% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre 27,7% sur l'exercice précédent.

Là encore, les besoins technologiques des équipementiers du secteur trouvent une réponse idéale dans les produits développés par le Groupe.

GAZ :

Le segment lié à l'activité gaz a connu une forte baisse de 2 233 milliers d'euros (-28%) entre les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Il représente 17,90% du chiffre d'affaires consolidé 2024. La baisse du chiffre d'affaires de ce segment s'explique par la cession de l'activité « Composants Gaz » par le Groupe.

INSPECTION :

Le segment de l'inspection connaît quant à lui une hausse de 358 milliers d'euros avec une hausse de 15,6% pour atteindre 8,31% du chiffre d'affaires consolidé 2024 contre 6,81% du chiffre d'affaires consolidé 2023. C'est le segment requérant les spécifications techniques les plus poussées pour répondre aux besoins des équipementiers.

ETCHING, NEW APPLICATIONS, OTHERS, SERVICES

Ces segments, encore peu représentatifs en pourcentages cumulés i.e. 2,20% du chiffre d'affaires 2024 consolidé contre 2,60% du chiffre d'affaires consolidé 2023. Ces derniers représentent les segments que cherche à adresser le Groupe et qui seront des relais de croissance potentiels pour les années à venir.

SPARE PARTS :

Ce segment est relatif à la vente de pièces de rechange, et représente un peu moins de 1% du chiffre d'affaires consolidés des années 2023 et 2024.

Par géographie :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Amérique | 10 450 | 10 079 |
| Asie | 13 403 | 14 827 |
| Europe hors France | 2 928 | 5 819 |
| France | 5 222 | 3 092 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

Le Groupe a réalisé 83,7% de son chiffre d'affaires consolidé à l'international sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre 90,9% sur l'exercice précédent.

En termes de géographie, l'Asie contribue, respectivement à 41,9% et 43,8% du chiffre d'affaires consolidé clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. L'Amérique quant à elle représente respectivement 32,7% et 29,8% du chiffre d'affaires consolidé des exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. La France 16,3% contribue, respectivement à 16,3% et 9,1% du chiffre d'affaires consolidés clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

2.4.3.4 Marge brute

| En milliers d'euros | 2023 | 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 33 817 | 32 003 |
| Production immobilisée (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 93 | 0 |
| Production stockée (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 1 209 | -1 362 |
| Achats de matières premières (issu du poste "Achats consommés") | -10 910 | -10 557 |
| Achats de sous-traitance (issu du poste "Achats consommés") | -2 419 | -2 349 |
| Marge Brute | 21 790 | 17 735 |
| <i>Taux de marge brute</i> | <i>64,4%</i> | <i>55,4%</i> |

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, la marge brute du Groupe s'est établie à 17 735 milliers d'euros, soit un taux de marge brute de 55,4%, contre 21 790 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit un taux de marge brute de 64,4%. Cette baisse de la marge brute en valeur, s'explique principalement par la diminution du chiffre d'affaires consolidé sur la période -5,4%.

2.4.3.5 Analyse de l'EBITDA ajusté

| En milliers d'euros | 2023 | 2024 |
|---|---------------|--------------|
| Marge brute | 21 790 | 17 735 |
| Autres produits (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 100 | 195 |
| Subventions d'exploitation (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 137 | 0 |
| Transferts de charges (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 53 | 0 |
| Charges de personnel | -4 160 | -3 343 |
| <i>dont Participation des salariés</i> | -87 | -53 |
| Autres charges d'exploitation | -4 664 | -4 291 |
| Achats non stockés (issu du poste "Achats consommés") | -696 | -566 |
| Impôts et taxes | -197 | -68 |
| EBITDA ajusté | 12 363 | 9 662 |
| <i>En % du CA</i> | <i>36,6%</i> | <i>30,2%</i> |

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'EBITDA ajusté du Groupe s'est établie à 9 662 milliers d'euros, soit une marge d'EBITDA ajusté de 30,2%, contre 12 363 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit une marge d'EBITDA ajusté de 36,6%.

2.4.3.6 Analyse de l'EBIT (Résultat d'Exploitation)

Le tableau ci-après détaille l'EBIT (Résultat d'Exploitation) :

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|---|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |
| Autres produits d'exploitation | (556) | 1 711 |
| Achats consommés | (13 471) | (14 025) |
| Charges de personnel | (3 343) | (4 160) |
| Autres charges d'exploitation | (4 291) | (4 664) |
| Impôts et taxes | (68) | (197) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (893) | (1 816) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition | 9 380 | 10 666 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 9 380 | 10 666 |

– Autres produits d'exploitation

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|--|---------|-------|
| Production stockée | (1 362) | 1 209 |
| Production immobilisée | | 93 |
| Subventions d'exploitation | | 137 |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 459 | 104 |
| Reprises sur provision d'engagements de retraite | 152 | |
| Reprises de dépréciation sur actif circulant | | 15 |
| Transferts de charges d'exploitation | | 53 |
| Autres produits | 195 | 100 |

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, la production stockée est principalement composée des en-cours de production pour respectivement 1 009 milliers d'euros. La cession des stocks de l'activité Composants Gaz explique la production stockée négative de 1,3 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

La subvention d'exploitation pour 137 milliers d'euros portait sur un programme de recherche et développement terminé en 2020 et dont le solde a été perçu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement composés des gains de change sur opérations commerciales résultant de l'amélioration du taux de change avec le dollar américain entre la date de facturation et la date de paiement par le client.

Le Groupe n'a pas recours à une politique de couverture avancée. Cela fait l'objet d'un projet d'optimisation pour l'année 2025.

– Charges de personnel

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel | (2 380) | (3 009) |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (986) | (1 151) |
| Autres charges de personnel | 23 | |
| Charges de personnel | (3 343) | (4 160) |

Les charges de personnel s'établissent à 3 343 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, soit une baisse de 19,6% par rapport à l'exercice précédent (4 160 milliers d'euros). Cette diminution des charges de personnel s'explique par le transfert des salariés opérant sur l'activité "Composants Gaz".

– Autres charges d'exploitation

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|---------|---------|
| Rémunération d'intermédiaires & honoraires | (1 866) | (1 756) |
| Personnel détaché et intérimaire | (449) | (1 007) |
| Locations immobilières et charges locatives | (443) | (415) |
| Transport | (424) | (431) |
| Autres charges | (336) | (139) |
| Entretien et réparations | (245) | (344) |
| Déplacements, missions et réceptions | (141) | (128) |
| Publicité, publications, relations publiques | (115) | (120) |
| Sous-traitance | (83) | (109) |
| Primes d'assurances | (72) | (52) |
| Locations mobilières et charges locatives | (47) | (76) |
| Frais bancaires | (39) | (38) |
| Autres services extérieurs | (15) | (17) |
| Frais postaux et frais de télécommunications | (14) | (28) |
| Autres charges externes | (3) | (6) |
| Redevances de crédit-bail | (1) | 2 |

Autres charges d'exploitation

(4 291)

(4 664)

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, les autres charges d'exploitation s'établissent à 4 291 milliers d'euros en baisse de 8% par rapport l'exercice précédent (4 664 milliers d'euros). Cette baisse s'explique principalement par la diminution des coûts de personnel intérimaire (-558 milliers d'euros) due à l'embauche en contrat salarié des techniciens compétents, assurant ainsi leur pérennisation au sein du Groupe.

– Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|--|--------------|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles | (29) | (30) |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | (715) | (646) |
| Dotations aux provisions pour litiges | (143) | (459) |
| Dotations aux provisions sur engagements de retraite | | (21) |
| Dotations aux dépréciations des actifs circulants | (6) | (660) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (893) | (1 816) |

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ont diminué entre les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2024 pour s'établir à 893 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 816 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des dotations aux dépréciations des actifs circulants (-654 milliers d'euros) entre les deux exercices. En effet, sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation complémentaire des créances clients à hauteur de 660 milliers d'euros, dépréciation relative à une partie de la créance détenue à l'égard de SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd.

– Le Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et provisions ou l'EBIT

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation de 9 380 milliers d'euros, en baisse de 12% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cela représente une marge d'EBIT de 29,3% sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre une marge d'EBIT de 31,5% sur l'exercice précédent.

La baisse de la marge d'EBIT est la conséquence directe de la baisse de la marge d'EBITDA ajusté compensée en partie par la baisse en pourcentage de chiffre d'affaires des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.

En résumé, cette baisse est directement liée aux choix stratégiques faits par le Groupe sur l'année 2024 pour se structurer et préparer à passer un nouveau palier de croissance, à savoir :

- Mise en service des nouveaux moyens de production,
- Renforcement des équipes managériales et pérennisation des techniciens compétents,
- Mobilisation des ressources dans le cadre de la séparation de l'activité « Composants Gaz » qui cohabitait avec l'activité eChucks jusqu'en avril 2024.

Le Groupe compte bénéficier de ces décisions sur les années à venir, notamment grâce à une augmentation du chiffre d'affaires et une amélioration du taux de marge brute.

2.4.3.7 Résultat financier

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| Dividendes des autres participations | 2 | 15 |
| Reprises sur provisions à caractère financier | 0 | 33 |
| Gains de change sur opérations financières | 101 | 52 |
| Produits financiers | 105 | 100 |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Charges d'intérêts | (144) | (53) |
| Pertes de change sur opérations financières | (23) | (79) |
| Autres charges financières | (7) | |
| Dotations aux provisions pour pertes de change | (27) | |
| Charges financières | (201) | (132) |
| Résultat financier | (96) | (32) |

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, la baisse du résultat financier de 64 milliers d'euros s'explique principalement par la hausse des charges financières (+69 milliers d'euros). Celles-ci sont principalement liées à la hausse des charges d'intérêts liés aux emprunts du Groupe, elles sont en hausse de 91 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 à la suite de la souscription de nouveaux emprunts.

Toutefois, il est important de noter que sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 le Groupe a bénéficié d'une hausse de 94,2% (+49 milliers d'euros) des gains de change par rapport à l'exercice précédent grâce à l'amélioration du taux de change avec le dollar américain. Il est de nouveau précisé que le Groupe n'a pas recours à une politique de couverture avancée, ce qui fait l'objet d'un projet d'optimisation pour l'année 2025.

2.4.3.8 *Résultat exceptionnel*

| En milliers d'euros | 2024 | 2023 |
|---|--------------|-------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0 | 7 |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | 1 | 4 |
| Produits de cession d'immobilisation incorporelle | 62 | |
| Produits de cession d'immobilisation corporelle | 113 | |
| Produits exceptionnels | 176 | 11 |
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion | (270) | (0) |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | (43) | (83) |
| Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées | (62) | |
| Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées | (113) | |
| Charges exceptionnelles | (488) | (83) |
| Résultat exceptionnel | (312) | (72) |

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel s'établit à – 312 milliers d'euros contre -72 milliers d'euros sur l'exercice précédent soit une baisse de 240 milliers d'euros. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est principalement composé de charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 270 milliers d'euros correspondant à des coûts de réparations pour le compte d'un client significatif s'élevant à 242 milliers d'euros et de charges exceptionnelles sur exercice antérieur pour 43 milliers euros et qui concerne essentiellement des actifs anciens non récupérés.

Enfin, le résultat exceptionnel intègre également la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à l'activité « Composants Gaz » à la société ECM COMPONENTS, pour leur valeur nette comptable (VNC). Cette vente s'inscrit dans le cadre de la conclusion d'une convention de location-gérance avec ECM COMPONENTS pour l'exploitation de cette activité. Cette cession induit la comptabilisation d'une charge et d'un produit exceptionnels pour le même montant, soit 174 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel était principalement composé de charges exceptionnelles sur exercices antérieurs qui concernaient un dépôt de garantie non récupéré.

2.4.3.9 *Impôt sur les résultats*

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Impôt courant | (2 276) | (2 639) |
| Impôts différés | (31) | (7) |
| Charges d'impôts | (2 308) | (2 646) |

Au 31 décembre 2024, la charge d'impôt effective s'élève à 2 308 milliers d'euros contre 2 646 milliers d'euros pour l'exercice précédent. Ces montants diffèrent peu de l'impôt théorique au taux en vigueur en France de 25% comme le montre l'analyse ci-après. Les écarts s'expliquent par les différences de taux à l'étranger, par les charges non déductibles et produits non imposables en France.

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024.12 |
|---|----------------|
| Résultat des entreprises intégrées | 6 664 |
| Réintégration de la charge d'impôts sur le résultat | (2 308) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 8 972 |
| Taux d'impôt de l'entité consolidante | 25,00% |
| Impôt théorique au taux de l'entité consolidante | (2 243) |
| Incidences des différences permanentes | (12) |
| Incidences des différences de taux | 4 |
| Incidence de la contribution sociale sur l'IS | (47) |
| Autre | (9) |
| CHARGE D'IMPOT REELLE | (2 308) |
| ECART | (0) |
| <i>Taux effectif d'impôt</i> | 25,72% |

2.4.3.10 Résultat Net

Au 31 décembre 2024, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 6 664 milliers d'euros contre 7 916 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. La filiale américaine étant détenue à 100%, il n'existe aucun intérêt minoritaire.

2.4.4 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

2.4.4.1 Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Au 31 décembre 2024, les dettes financières du Groupe s'établissent à 7 040 milliers d'euros contre 3 597 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts à hauteur de 4 340 milliers d'euros de valeur nominale afin de financer les investissements réalisés dans les outils de production. Les autres variations concernent le reclassement entre la part courante et non courante des emprunts restant à rembourser.

| En milliers d'euros | 2023 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 2024 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|-------------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 581 | 4 340 | (910) | | | | 7 010 |
| Intérêts courus sur emprunts | 13 | 18 | (13) | | | | 18 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | | | | | | 9 | 9 |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | | | (0) | 3 |
| Dettes financières | 3 597 | 4 358 | (923) | | | 9 | 7 040 |

2.4.4.2 Informations sur les sources de financement

Le Groupe utilise principalement comme sources de financement :

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit,
- Les comptes courants d'associés,
- Les emprunts en crédit-bail.

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, qui se montent à 6 674 milliers d'euros, sont composés notamment :

| <i>En milliers d'euros</i> | | | | |
|----------------------------|---|--------------------------|-------|--|
| Montant initial | Objectif | Date début amortissement | Durée | Capital restant dû au 31 décembre 2024 |
| 320 | Réalisation d'une salle blanche de l'usine en France | 2019 | 7 ans | 88 |
| 1 400 | Financement de l'acquisition de la société Flowlink | 2019 | 7 ans | 630 |
| 1 400 | Financement de l'acquisition de la société Flowlink | 2019 | 7 ans | 616 |
| 500 | Financement de l'acquisition de la société Kesmtream | 2021 | 7 ans | 250 |
| 300 | Travaux d'aménagement de l'usine en France | 2020 | 7 ans | 98 |
| 500 | Réalisation d'une deuxième salle blanche de l'usine en France | 2021 | 7 ans | 301 |
| 336 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2022 | 5 ans | 183 |
| 310 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2025 | 6 ans | 310 |
| 497 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2025 | 6 ans | 497 |
| 2 000 | Financement de la ligne de sérigraphie automatisée pour l'usine en France | 2024 | 7 ans | 1 979 |

| | | | | |
|-------|--|------|-------|-------|
| 1 750 | Financement de l'augmentation de capital à venir dans la société Semco Smartech Suzhou | 2024 | 5 ans | 1 722 |
|-------|--|------|-------|-------|

Il est précisé que l'ensemble des prêts du Groupe au 31 décembre 2024 sont à taux fixe. En conséquence, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture à la hausse des taux.

Au 31 décembre 2024, les comptes courants d'associés du Groupe s'élèvent à 5 830 milliers d'euros. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2024 non versés et d'une partie de la dette d'IS, le Groupe faisant partie d'un groupement d'intégration fiscale avec sa maison mère.

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits-crédit-bail, représentant les emprunts en crédit-bail, qui se montent à 336 milliers d'euros, sont composés notamment :

| <i>En milliers d'euros</i> | | |
|----------------------------|---|--|
| Montant initial | Location financement de | Capital restant dû au 31 décembre 2024 |
| 291 | matériel informatique et licences associées | 79 |
| 126 | 5 copieurs | 109 |
| 110 | robot soudant | 27 |
| 26 | cabinet gaz et armoire de stockage des gaz | 2 |
| 96 | Tour Haas ST15Y | 1 |
| 32 | Tour Haas | 0 |
| 148 | Machine FISA | 78 |
| 65 | Machine T-Drill | 40 |

2.4.4.3 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Le Groupe envisage de financer son développement, conformément à la stratégie décrite à la section 2.2.3 du présent Document d'Enregistrement, au cours des années à venir, par l'intermédiaire notamment de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre du projet d'offre au public des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris.

2.4.4.4 Financement à court et moyen termes

Au 31 décembre 2024, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|--|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 010 | 1 473 | 1 465 | 1 353 | 861 | 630 | 1 226 |
| Intérêts courus sur emprunts | 18 | 18 | | | | | |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 9 | 9 | | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 3 | 3 | | | | | |
| Dettes financières | 7 040 | 1 504 | 1 465 | 1 353 | 861 | 630 | 1 226 |

Au 31 décembre 2023, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|--|-------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 581 | 845 | 872 | 843 | 709 | 312 | |
| Intérêts courus sur emprunts | 13 | | | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | | | | |

| | | | | | | |
|--------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Dettes financières | 3 597 | 845 | 872 | 843 | 709 | 312 |
|--------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|

2.4.5 Flux de trésorerie

La variation de trésorerie des exercices considérés s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros | 2024.12 | 2023.12 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net total des entités consolidées | 6 664 | 7 916 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations (hors actif circulant) et provisions nettes de reprises | 302 | 1 019 |
| Variation de l'impôt différé | 31 | 7 |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | 18 | 13 |
| Marge brute d'autofinancement | 7 016 | 8 956 |
| Variation du BFR lié à l'activité (dépréciations incluses) | 7 356 | (3 619) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I) | 14 372 | 5 337 |
| Acquisitions d'immobilisations | (3 243) | (872) |
| Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt | 174 | |
| Réduction des autres immobilisations financières | 1 | 81 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II) | (3 068) | (791) |
| Dividendes versés | (10 800) | (3 700) |
| Émissions d'emprunts | 4 214 | 343 |
| Remboursements d'emprunts | (923) | (1 471) |
| FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III) | (7 509) | (4 828) |
| Variation de change sur la trésorerie (IV) | 9 | (37) |
| VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV) | 3 804 | (319) |
| Trésorerie : ouverture | 4 958 | 5 277 |
| Trésorerie : clôture | 8 762 | 4 958 |

2.4.5.1 Flux net de trésorerie généré par l'exploitation

Le flux net de trésorerie généré par l'exploitation a progressé de 169% entre l'exercice clos au 31 décembre 2023 et 2024 pour s'établir à 14 372 milliers d'euros en 2024 contre 5 337 milliers d'euros en 2023.

Cette hausse s'explique par la variation positive du besoin en fonds de roulement de 7 356 milliers d'euros qui s'explique comme suit :

- Diminution des stocks de 4 316 milliers d'euros expliqué principalement par la cession de l'activité gaz
- Diminution des créances clients pour 3 147 milliers d'euros
- Hausse des dettes fournisseurs pour 874 milliers d'euros
- Baisse des autres dettes pour 432 milliers d'euros

2.4.5.2 Flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'investissement dans son outil industriel débutée au cours de l'exercice 2023, les opérations d'investissements s'établissant à 3 068 milliers d'euros en 2024 contre 791 milliers d'euros en 2023.

Ces investissements industriels permettent d'accroître la capacité de production de l'usine française, notamment à travers l'acquisition de fours de cuisson et de bâtis de test.

2.4.5.3 Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à – 7 509 milliers d'euros contre – 4 828 milliers d'euros au cours de l'exercice 2023.

Ces flux traduisent essentiellement le décaissement des dividendes versés, l'émission de nouveaux emprunts et le remboursement des emprunts existants.

A noter que l'investissement concernant la nouvelle ligne de sérigraphie a été financé par un emprunt de 2M€ souscrit et intégralement débloqué en octobre 2024. Cet emprunt est contracté sur une durée de 7 ans au taux fixe de 3,22%. Environ 0,7M€ ont été dépensés sur 2024. Le solde de 1,3M€ restant sera décaissé sur le premier semestre 2025.

2.4.6 Analyse des informations pro forma du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Dans la présente section les données au 31 décembre 2024 sont extraites des informations financières pro forma pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024 (PF 2024) présentées en section 5.7 du présent Document d'Enregistrement. Il est rappelé que les informations financières pro forma tiennent compte uniquement de l'activité eChucks.

Les données principales du compte de résultat pro forma au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont présentées ci-dessous en milliers d'euros :

| Compte de résultat par entité - Synthèse | Notes | Information financière pro forma |
|---|--------------|---|
| Chiffre d'affaires | i | 26 357 |
| Autres produits d'exploitation | ii | 610 |
| Achats consommés | iii | (9 683) |
| Charges de personnel | iv | (2 974) |
| Autres charges d'exploitation | v | (3 741) |
| Impôts et taxes | | (49) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | vi | (815) |
| Opérations en commun | | |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition | | 9 704 |
| Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 9 704 |
| Charges et produits financiers | vii | (46) |
| Charges et produits exceptionnels | viii | 33 |
| Impôts sur les résultats | ix | (2 748) |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 6 943 |
| Résultat net des activités abandonnées | | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 6 943 |
| Intérêts minoritaires | | |
| Résultat net (Part du groupe) | | 6 943 |

Grâce à son expertise technologique, sa maîtrise industrielle et sa reconnaissance auprès des clients de tout premier ordre, le Groupe est historiquement profitable.

2.4.6.1 Chiffre d'affaires pro forma

Au titre de l'année 2024, le chiffre d'affaires pro forma du Groupe se répartit comme suit par segment et par zone géographique.

Par segment :

| En milliers d'euros | PF 2024 | |
|---------------------------|---------------|-----|
| PVD | 12 488 | 48% |
| IMPLANTATION | 10 128 | 38% |
| INSPECTION | 2 660 | 10% |
| ETCHING | 13 | 0% |
| NEW APPLICATIONS | 288 | 1% |
| SPARE PARTS | 295 | 1% |
| OTHERS | 142 | 1% |
| SERVICES | 343 | 1% |
| Chiffre d'affaires | 26 357 | |

Par type de segments adressés, on peut observer les dynamiques suivantes :

PVD (*Physical Vapor Deposition*) :

Les ventes liées au segment du PVD (*physical vapor deposition*), dans lequel le Groupe est historiquement présent, représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires pro forma, à hauteur de 48% du chiffre d'affaires pro forma de l'année 2024. Ce segment en légère progression traduit la forte reconnaissance des produits du Groupe par les acteurs opérant sur ce segment et par la forte adéquation entre les performances technologiques du Groupe et les attentes des équipementiers du secteur.

IMPLANTATION :

Le segment de l'implantation ionique, autre segment historique du Groupe, est lui aussi en progression et s'établit à 38% du chiffre d'affaires pro forma 2024. Là encore, les besoins technologiques des équipementiers du secteur trouvent une réponse idéale dans les produits développés par le Groupe.

INSPECTION :

Le segment de l'inspection est le segment en plus forte croissance et qui requiert les spécifications techniques les plus poussées pour répondre aux besoins des équipementiers. Les ventes liées au segment de l'inspection ont atteint 10% du chiffre d'affaires pro forma 2024.

ETCHING, NEW APPLICATIONS, OTHERS, SERVICES

Ces segments, encore peu représentatifs en pourcentages cumulés i.e. 3% du chiffre d'affaires pro forma 2024, représentent les segments que cherche à adresser le Groupe et qui seront des relais de croissance potentiels pour les années à venir.

SPARE PARTS :

Ce segment est relatif à la vente de pièces de rechange, et représente un peu plus de 1% du chiffre d'affaires pro forma de l'année 2024.

Par géographie :

| En milliers d'euros | PF 2024 | |
|---------------------------|---------------|-----|
| ASIE | 13 287 | 50% |
| AMERIQUE | 10 408 | 40% |
| EUROPE HORS FRANCE | 2 300 | 9% |
| FRANCE | 362 | 1% |
| Chiffre d'affaires | 26 357 | |

Le Groupe a réalisé la totalité de son chiffre d'affaires pro forma à l'international, les exportations représentent 100% du chiffre d'affaires pro forma du Groupe sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

En termes de géographie :

- l'Asie contribue à 50% du chiffre d'affaires pro forma 2024 ;
- l'Amérique quant à elle représente 40% du chiffre d'affaires pro forma 2024 ;
- Le solde du chiffre d'affaires pro forma soit 10% étant réalisé en Europe.

Sur le périmètre équivalent au périmètre qui sera introduit en bourse, uniquement composé de l'activité eChucks et afin de permettre la comparabilité des performances du Groupe, SEMCO Technologies fournit une information complémentaire pour appréhender la performance financière entre 2023 et 2024 pour certains agrégats sélectionnés :

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires pro forma du Groupe s'est établi à 26 357 milliers d'euros, contre 25 130 milliers d'euros pour 2023, soit une hausse de 4,9% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

2.4.6.2 Analyse de la marge brute pro forma

Le tableau ci-après détaille la décomposition de la marge brute pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|---|----------------|
| Chiffre d'affaires | 26 357 |
| Production stockée (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | -13 |
| Achats de matières premières (issu du poste "Achats consommés") | -6 800 |
| Achats de sous-traitance (issu du poste "Achats consommés") | -2 323 |
| Marge Brute | 17 221 |
| Taux de marge brute | 65,3% |

La production stockée correspond aux pièces encore en cours de production ou produites mais non livrées à la clôture des exercices et qui seront finalisées et livrées l'exercice suivant aux clients. Le niveau de la production stockée dépend des dates effectives des commandes des clients et de la durée du cycle de production des commandes. Au cours de l'exercice 2024, les achats de matières premières issu du poste « Achats consommés » pro forma totalisent 6 800 milliers d'euros.

Le poste des achats de sous-traitance issu du poste « Achats consommés » pro forma, s'établit à 2 323 milliers d'euros et traduit un recours accru à la prise en charge de certaines opérations de dépôt pour répondre aux demandes de certains clients, qui étaient auparavant prises en charge par les clients eux-mêmes.

A noter que ces opérations ont été refacturées aux clients avec une marge inférieure à la marge normative du Groupe, ce qui a eu un effet négatif sur la marge brute de l'exercice 2024.

Sur l'exercice 2024, la marge brute pro forma du Groupe s'est établie à 17 221 milliers d'euros en 2024, soit un taux de marge brute pro forma de 65,3%,

2.4.6.3 Analyse de l'EBITDA ajusté pro forma et de l'EBIT pro forma¹⁷

Le tableau ci-après détaille la décomposition de l'EBITDA ajusté pro forma et de l'EBIT pro forma (Résultat d'Exploitation) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

¹⁷ Tels que définis en section 2.4.1.3

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|--|---------------|
| Marge brute | 17 221 |
| Autres produits (issu du poste "Autres produits d'exploitation") | 195 |
| Charges de personnel | -2 974 |
| <i>dont Participation des salariés</i> | -53 |
| Autres charges d'exploitation | -3 741 |
| Achats non stockés (issu du poste "Achats consommés") | -561 |
| Impôts et taxes | -49 |
| EBITDA ajusté | 10 091 |
| <i>En % du CA</i> | <i>38,3%</i> |

– Autres produits d'exploitation pro forma

Les autres produits d'exploitation pro forma sont essentiellement composés des gains de change sur opérations commerciales résultant de l'amélioration du taux de change avec le dollar américain entre la date de facturation et la date de paiement par le client.

Le Groupe n'a pas recours à une politique de couverture avancée. Cela fait l'objet d'un projet d'optimisation pour l'année 2025.

– Charges de personnel pro forma

Les charges de personnel pro forma s'établissent à 2 974 milliers d'euros sur l'exercice 2024, ce qui représente 11,3% du chiffre d'affaires pro forma.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, il est à noter les éléments suivants :

- L'embauche en contrats à durée indéterminée (CDI) des opérateurs qualifiés qui intervenaient jusqu'alors avec des contrats d'intérim ;
- Le renforcement des équipes managériales au cours du premier semestre 2024 pour accompagner la croissance du Groupe et franchir un nouveau palier en termes de volume de production.

Par ailleurs, au titre d'un accord de participation en place, le Groupe a octroyé une participation de 53 milliers d'euros sur l'exercice 2024.

– Autres charges d'exploitation pro forma

Les autres charges d'exploitation pro forma incluent notamment :

- Les rémunérations d'intermédiaires et les honoraires incluant principalement les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial,
- Les coûts de déplacements, missions et réceptions,
- Les dépenses liées au personnel intérimaire. Le Groupe a recours à l'intérim régulièrement pour son usine française,
- Les frais de publicité, de publications et de relations publiques,
- Les coûts de transport, notamment le transport sur vente,
- Les coûts de location, immobilière et mobilière, le Groupe étant locataire de ses locaux et ayant recours à de la location mobilière pour certains matériels,
- Les achats non stockés, principalement les consommables pour l'atelier, les achats de petit outillage ainsi que les coûts de l'énergie.

Elles totalisent 3 741 milliers d'euros sur l'exercice 2024, soit 14,2% du chiffre d'affaires pro forma et incluent notamment :

- Une hausse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui s'explique par les coûts engendrés par les opérations de séparation des activités au 1^{er} semestre 2024,

- Une hausse des coûts de location immobilière qui correspond à l'augmentation de la surface utilisée dans le bâtiment actuel de SEMCO Technologies à Montpellier post séparation de l'activité « Composants Gaz ». Cette surface supplémentaire s'avérait nécessaire pour poursuivre la croissance du Groupe en libérant de nouveaux espaces de production,
- Une diminution des coûts de personnel intérimaire du fait de la pérennisation des techniciens compétents en leur proposant des contrats salariés.

Cette évolution est liée à la volonté du Groupe de se dimensionner pour pouvoir franchir un nouveau palier dans sa croissance.

Un litige opposant la société SEMCO Technologies au propriétaire de ses anciens locaux et ayant été résolu en défaveur de la Société a généré une charge de 174 milliers d'euros sur l'exercice 2024 (dont plus de la moitié étaient provisionnés à la clôture au 31 décembre 2023).

Sur l'exercice 2024, le Groupe a dégagé un EBITDA ajusté pro forma de 10 091 milliers d'euros.

- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pro forma

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|---|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles | -29 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | -637 |
| Dotation aux provisions d'exploitation | -143 |
| Dotations pour dépréciations des actifs circulants | -6 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -815 |
| Reprises sur provisions d'exploitation et engagements de retraite | 428 |
| Reprises | 428 |
| Dotations nettes des reprises | -387 |

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pro forma représentent -815 milliers d'euros en 2024, et 387 milliers d'euros nettes des reprises sur provisions pro forma.

Les dotations et reprises pro forma sont principalement composées des dotations aux amortissements pro forma sur immobilisations, qui représentent 665 milliers d'euros en 2024 et traduisent les investissements réalisés sur les années 2023 et 2024, comme développé à la section 2.3 du présent Document d'Enregistrement. Les reprises sur provisions d'exploitation pro forma, à hauteur de 428 milliers d'euros, sont principalement la conséquence d'une provision de coûts de réparations, débouclés en 2024, et reprise pour partie en 2024.

Sur l'exercice 2024, le Groupe a dégagé un Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et provisions pro forma ou l'EBIT pro forma de 9 704 milliers d'euros.

2.4.6.4 *Résultat financier pro forma*

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|--|----------------|
| Charges d'intérêts | -108 |
| Pertes de change sur opérations financières | -6 |
| Autres charges financières | -8 |
| Dotations aux provisions à caractère financier | -27 |
| Charges financières | -149 |
| Gains de change sur opérations financières | 102 |
| Autres produits financiers | 1 |
| Rep. sur provisions à caractère financier | 0 |
| Revenus des placements | 0 |
| Produits financiers | 103 |
| Résultat financier | -46 |

Le résultat financier pro forma (-46 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024) se compose essentiellement des intérêts liés aux emprunts du Groupe, à hauteur de -108 milliers d'euros, traduisant les nouveaux emprunts souscrits en 2024 afin de financer les investissements réalisés dans les outils de production, dont la description est faite en section 2.3 du présent Document d'Enregistrement, et aux gains et pertes de change à caractère financier, à hauteur de +102 milliers d'euros pour 2024, conséquence de la variation positive du taux de change de l'euro par rapport au dollar à la fin de l'exercice 2024. Il est de nouveau précisé que le Groupe n'a pas recours à une politique de couverture avancée, ce qui fait l'objet d'un projet d'optimisation pour l'année 2025.

2.4.6.5 Résultat exceptionnel pro forma

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|---|----------------|
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion | -270 |
| Charges excep. sur exercices antérieurs | -43 |
| Valeur nette comptable des immobilisations cédées | -1 354 |
| Charges exceptionnelles | -1 667 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0 |
| Produits excep. s/ exercices antérieurs | 1 |
| Produits de cessions des immobilisations | 1 699 |
| Produits exceptionnels | 1 700 |
| Résultat exceptionnel | 33 |

Sur l'exercice 2024, le résultat exceptionnel pro forma est principalement composé de charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 270 milliers d'euros correspondant à une non-refacturation de frais engagés pour le compte d'un client significatif et de charges exceptionnelles pro forma sur exercice antérieur pour 43 milliers euros et qui concerne essentiellement des actifs anciens non récupérés.

Les actifs cédés concernent les actifs incorporels de l'activité « Composants Gaz » ayant fait l'objet d'une cession à ECM Components, autre société du groupe ECM.

2.4.6.6 Résultat Net consolidé pro forma

Au 31 décembre 2024, la charge d'impôt effective s'élève à 2 748 milliers d'euros. Ce montant diffère peu de l'impôt théorique au taux en vigueur en France de 25% (+ 3,3% de contribution sociale sur l'IS sur la part de l'IS dépassant 763 milliers d'euros) comme le montre l'analyse ci-après. Les écarts s'expliquent par les différences de taux à l'étranger, par les charges non déductibles et produits non imposables en France.

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|---|------------|
| Résultat courant avant impôts | 9 691 |
| Impôt sur les sociétés au taux en vigueur de 25% | 2 423 |
| Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés | 55 |
| Impôt théorique aux taux en vigueur (b) | 2 478 |
| Impôts sur les résultats comptabilisé (a) | 2 748 |
| Différence d'impôt (a) - (b) | 270 |

Au 31 décembre 2024, le résultat net de l'ensemble consolidé pro forma s'élève à 6 943 milliers d'euros. La filiale américaine étant détenue à 100%, il n'existe aucun intérêt minoritaire.

2.4.7 Analyse des indicateurs alternatifs de performance – résultat d'ensemble

2.4.7.1 Réconciliation des indicateurs alternatifs de performance

Afin de permettre la comparabilité des performances du Groupe, SEMCO Technologies fournit dans cette section une information complémentaire pour certains agrégats sélectionnés. Il convient de noter que ces informations complémentaires ne proviennent pas des états financiers audités de l'émetteur, n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique par les commissaires aux comptes et sont fournies par la Société pour uniquement appréhender la performance financière entre 2023 et 2024 sur un périmètre équivalent à celui qui sera introduit en bourse (uniquement composé de l'activité eChucks).

| En milliers d'euros | Comptes consolidés audités 2024 | Sorties de périmètre - Gaz | Sorties de périmètre - Titres Suzhou | Information financière pro forma 2024 |
|---------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 32 003 | -5 646 | 0 | 26 357 |
| Marge brute | 17 735 | -514 | 0 | 17 221 |
| EBITDA | 9 662 | 429 | 0 | 10 091 |
| EBIT | 9 380 | 324 | 0 | 9 704 |
| Résultat net | 6 664 | 275 | 4 | 6 943 |

| En milliers d'euros | Comptes consolidés audités 2023 | Sorties de périmètre - Gaz | Sorties de périmètre - Titres Suzhou | Information comparative 2023 |
|---------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 33 817 | -8 028 | -660 | 25 130 |
| Marge brute | 21 790 | -4 858 | 0 | 16 932 |
| EBITDA ajusté | 12 363 | -1 905 | -137 | 10 320 |
| EBIT | 10 666 | -1 792 | 523 | 9 397 |
| Résultat net | 7 916 | -1 375 | 392 | 6 933 |

2.4.7.2 Marge brute pro forma

Sur l'exercice 2024, la marge brute pro forma du Groupe s'est établie à 17 221 milliers d'euros en 2024, soit un taux de marge brute pro forma de 65,3%, contre 16 932 milliers d'euros en 2023 sur le périmètre équivalent uniquement composé de l'activité eChucks, soit un taux de marge brute de 67,4%. Cette progression en valeur représente néanmoins une baisse de la rentabilité de production puisque la marge brute pro forma diminue de 2,1 points entre les deux exercices.

2.4.7.3 EBITDA ajusté pro forma et EBIT pro forma¹⁸

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|-----------------------|---------|
| Chiffre d'Affaires | 26 357 |
| Marge Brute | 17 221 |
| Taux de marge brute | 65,3% |
| EBITDA ajusté | 10 091 |
| Marge d'EBITDA ajusté | 38,3% |
| EBIT | 9 704 |
| Marge d'EBIT | 36,8% |

Sur l'exercice 2024, le Groupe a dégagé

- un EBITDA ajusté pro forma de 10 091 milliers d'euros contre 10 320 milliers d'euros en 2023 sur le périmètre équivalent uniquement composé de l'activité eChucks en baisse de 2,2%. Cela représente une marge d'EBITDA ajusté pro forma 2024 de 38,3% contre 41,1% sur l'exercice précédent.

- un EBIT pro forma de 9 704 milliers d'euros contre 9 397 milliers d'euros sur le périmètre équivalent uniquement composé de l'activité eChucks, en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cela représente une marge d'EBIT pro forma de 36,8% sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre 37,4% sur l'exercice précédent.

En pourcentage du chiffre d'affaires pro forma, le Groupe a vu donc sa rentabilité diminuer entre 2023 et 2024 avec :

- Une baisse de 2,8 points de la marge d'EBITDA ajusté pro forma
- Une baisse de 0,6 points de la marge d'EBIT pro forma

Cette légère contraction est directement liée aux choix stratégiques fait par le Groupe sur l'année 2024 pour se structurer et se préparer à franchir un nouveau palier de croissance, à savoir :

- La mise en service des nouveaux moyens de production ;
- Le renforcement des équipes managériales et pérennisation des techniciens compétents ;
- La séparation de l'activité « Composants Gaz » en avril 2024 pour faire de SEMCO Technologies un pure-player du chuck électrostatique, qui a ponctuellement mobilisé les équipes et immobilisé les moyens de production.

Le Groupe compte bénéficier de ces décisions sur les années à venir, notamment grâce à une augmentation du chiffre d'affaires et une amélioration du taux de marge brute.

2.4.7.4 Résultat Net pro forma

Au 31 décembre 2024, le résultat net de l'ensemble consolidé proforma s'élève à 6 943 milliers d'euros contre 6 933 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sur le périmètre équivalent uniquement composé de l'activité eChucks.

2.4.8 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

Les données présentées ci-dessous sont issues pour 2024 des informations financières pro forma 2024 présentés en section 5.7 du présent Document d'Enregistrement et pour 2023 de certaines informations financières comparatives sélectionnées.

2.4.8.1 Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Au 31 décembre 2024, la trésorerie (disponibilités minorées des concours bancaires courants) du Groupe s'établit à 7 041 milliers d'euros.

Les capitaux propres – Part du Groupe s'élèvent à 12 614 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La variation entre les deux clôtures s'explique par la décision de distribution de dividendes prélevés sur les réserves de 9 000 milliers d'euros au cours de l'exercice 2024.

¹⁸ Tels que définis en section 2.4.1.3

L'endettement financier net au 31 décembre 2024 s'établit à 2 470 milliers d'euros.

| En milliers d'euros | PF 2024 |
|---|--------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail | 195 |
| Emprunts auprès établis. de crédit | 3 456 |
| Intérêts courus sur emprunts | 18 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 9 |
| Concours bancaires (dettes) | 3 |
| Comptes courants groupe - courant | 5 830 |
| Total | 9 511 |
| Disponibilités (hors concours bancaires courants) | 7 041 |
| Endettement financier net | 2 470 |

2.4.8.2 Informations sur les sources de financement

Le Groupe utilise principalement comme sources de financement :

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit,
- Les comptes courants d'associés,
- Les emprunts en crédit-bail.

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits - courant, qui se montent à 3 456 milliers d'euros, sont composés notamment :

| En milliers d'euros | | | | |
|---------------------|---|--------------------------|-------|--|
| Montant initial | Objectif | Date début amortissement | Durée | Capital restant dû au 31 décembre 2024 |
| 320 | Réalisation d'une salle blanche de l'usine en France | 2019 | 7 ans | 88 |
| 300 | Travaux d'aménagement de l'usine en France | 2020 | 7 ans | 98 |
| 500 | Réalisation d'une deuxième salle blanche de l'usine en France | 2021 | 7 ans | 301 |
| 336 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2022 | 5 ans | 183 |
| 310 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2025 | 6 ans | 310 |
| 497 | Achat de matériel industriel pour l'usine en France | 2025 | 6 ans | 497 |
| 2 000 | Financement de la ligne de sérigraphie automatisée pour l'usine en France | 2024 | 7 ans | 1 979 |

Il est précisé que l'ensemble des prêts du Groupe au 31 décembre 2024 sont à taux fixe. En conséquence, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture à la hausse des taux.

Au 31 décembre 2024, les comptes courants d'associés du Groupe s'élèvent à 5 830 milliers d'euros. Il est précisé que ces comptes courants d'associés correspondent aux dividendes de l'année 2024 non versés et d'une partie de la dette d'IS, le Groupe faisant partie d'un groupement d'intégration fiscale avec sa maison mère.

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits – crédit-bail, représentant les emprunts en crédit-bail, qui se montent à 195 milliers d'euros, sont composés notamment :

En milliers d'euros

| Montant initial | Location financement de | Capital restant dû au 31 décembre 2024 |
|-----------------|---|--|
| 283 | matériel informatique et licences associées | 74 |
| 104 | 5 copieurs | 90 |
| 110 | robot soudant | 27 |
| 26 | cabinet gaz et armoire de stockage des gaz | 2 |

2.4.8.3 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Le Groupe envisage de financer son développement, conformément à la stratégie décrite à la section 2.2.3 du présent Document d'Enregistrement, au cours des années à venir, par l'intermédiaire notamment de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre du projet d'offre au public des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris.

2.4.8.4 Financement à court et moyen termes

Au 31 décembre 2024, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

| En milliers d'euros | PF 2024 | A moins d'un an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit - non courant | 195 | 92 | 103 | 0 |
| Emprunts auprès établis. de crédit - courant | 3 456 | 614 | 2 100 | 742 |
| Intérêts courus sur emprunts | 18 | 18 | 0 | 0 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 9 | 9 | 0 | 0 |
| Concours bancaires (dettes) | 3 | 3 | 0 | 0 |
| Comptes courants groupe - courant | 5 830 | 5 830 | 0 | 0 |
| Total | 9 511 | 6 566 | 2 203 | 742 |

Un quart des financements présentés ci-dessus sont à échéance entre 1 et 5 ans, 8% étaient à plus de 5 ans.

Hors comptes courants d'associés du Groupe, qui se composent pour rappel des dividendes de l'année 2024 non versés à hauteur de 4 000 milliers d'euros et d'une partie de la dette d'IS, 20% des financements présentés ci-dessus sont à échéance à moins d'un an, 60% sont à échéance entre 1 et 5 ans et 20% sont à échéance à plus de 5 ans.

2.5 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

2.5.1 Tendances sur les marchés du Groupe

Les tendances sur les marchés du Groupe sont présentées à la section 2.2.2.4 « Environnement concurrentiel » du Document d'Enregistrement.

2.5.2 Changements significatifs intervenus depuis la clôture au 31 décembre 2024

Les changements significatifs depuis la clôture au 31 décembre 2024 sont décrits en section 2.1.5 du Document d'Enregistrement.

2.5.3 Réception d'un engagement de souscription

A la date du Document d'Enregistrement et dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris, la Société a reçu un engagement de souscription de la part d'Amiral Gestion, pour un montant de 10 millions d'euros. L'engagement de souscription est valable à un prix de 15 euros par action, soit une valorisation de la Société, pré-réalisation de l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse, de 150 millions d'euros. Cet engagement de souscription deviendra caduc à défaut de réalisation de l'introduction en bourse de la Société avant le 31 juillet 2025. Cet engagement de souscription a vocation à être servi en intégralité, étant précisé qu'il pourra néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels.

2.6 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La prévision pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025 présentée ci-dessous est fondée sur les données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société à la date du Document d'Enregistrement. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la date du Document d'Enregistrement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause cette prévision. Par ailleurs, la réalisation de la prévision suppose le succès de la stratégie du Groupe, telle que décrite en section 2.3 du Document d'Enregistrement. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

La prévision présentée ci-dessous et les hypothèses qui la sous-tendent ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) 2019/980 complétant le règlement (UE) 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions. Une description détaillée des résultats de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 figure à la section 2.4 du Document d'Enregistrement.

2.6.1 Hypothèses

La prévision pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025 a été établie sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sa prévision repose principalement sur les hypothèses suivantes :

Hypothèses internes à la Société

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de la Société telle que décrite dans la section 2.2.3 du Document d'Enregistrement ;
- La production et la livraison des commandes reçues à livrer avant la fin de l'année à la date du Document d'Enregistrement ;
- La maîtrise des coûts opérationnels ;
- La croissance du chiffre d'affaires (+25%) provient principalement d'un effet volume des ventes de echucks, et conduit, combinée à une meilleure absorption des charges fixes, à une amélioration de la rentabilité.

Hypothèses macro-économiques et de marché

- L'absence de changement significatif de l'environnement réglementaire et fiscal existant à la date du Document d'Enregistrement ;
- L'absence de changement significatif de l'environnement macro-économique dû par exemple à un contexte sanitaire spécifique, à une crise géopolitique majeure et notamment l'absence de fortes difficultés d'approvisionnement sur les composants essentiels à l'activité ou de contraintes empêchant la livraison des produits dans certaines zones géographiques ;
- Des évolutions de marché en ligne avec les tendances présentées dans la section 2.3 du Document d'Enregistrement.

Il est précisé qu'à la date du Document d'Enregistrement, la Société a d'ores et déjà sécurisé 100% de son ambition de chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.6.2 Prévision de la Société pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2025

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, la Société prévoit (i) de réaliser un chiffre d'affaires consolidé d'environ 33 M€ au titre de l'exercice en cours qui sera clos au 31 décembre 2025, soit une croissance de l'ordre de 25% par

rapport à l'exercice précédent (26,3M€¹⁹), et (ii) de générer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 une marge d'EBIT d'environ 38,5%.

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquérir des actions de la Société. Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans cette section les seuls risques spécifiques au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en cinq catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante correspondant à la criticité du risque net calculée en fonction d'une approche combinant la probabilité d'occurrence, l'ampleur de l'impact négatif du risque selon l'appréciation du Groupe et les dispositifs de gestion du risque existant à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

| <i>Intitulé du risque</i> | <i>Probabilité d'occurrence</i> | <i>Ampleur du risque</i> | <i>Degré de criticité net</i> |
|--|---------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 1 - Risques liés au secteur d'activité du Groupe | | | |
| Risques liés à l'évolution du contexte géopolitique et macroéconomique | Elevé | Moyen | Elevé |
| Risques liés aux évolutions technologiques et à l'innovation sur les marchés du Groupe | Faible | Faible | Faible |
| Risques liés à l'environnement concurrentiel | Faible | Faible | Faible |
| Risques liés aux fluctuations des coûts de production | Faible | Faible | Faible |
| 2 - Risques liés à l'activité du Groupe | | | |
| Risque lié à la dépendance à l'égard de certains clients | Moyen | Elevé | Elevé |
| Risques liés à la gestion des approvisionnements | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risques liés à la saisonnalité et aux évolutions du marché des semi-conducteurs | Faible | Faible | Faible |
| 3 - Risques liés à la stratégie et à l'organisation du Groupe | | | |
| Risques liés à la concentration et à la saturation des capacités de production | Moyen | Faible | Moyen |
| Risque lié à l'incapacité du Groupe à optimiser ses processus de fabrication | Moyen | Faible | Moyen |
| Risque lié à la dépendance à l'égard du personnel qualifié et aux cadres clef | Moyen | Faible | Moyen |
| Risque lié à la dépendance au groupe ECM | Faible | Moyen | Moyen |
| Risques liés à l'éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe | Faible | Faible | Faible |
| 4 - Risques financiers | | | |
| Risque de crédit et de contrepartie | Moyen | Faible | Moyen |
| Risque de change | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risque de liquidité | Faible | Faible | Faible |

¹⁹ Chiffre d'affaires proforma

| | | | |
|--|--------|--------|--------|
| Risque lié aux besoins de financement | Faible | Faible | Faible |
| 5 - Risques réglementaires et juridiques | | | |
| Risques liés à la gestion de la propriété intellectuelle | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe du fait de ses produits | Faible | Faible | Faible |

3.1 RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE

3.1.1 Risques liés à l'évolution du contexte géopolitique et macroéconomique

Le Groupe conçoit et vend des chucks électrostatiques et supports associés ayant principalement vocation à être intégrés à des équipements de production destinés aux fabricants de semi-conducteurs. Les activités du Groupe peuvent être affectées par les évolutions de la conjoncture économique et géopolitique globale, que ce soit d'une part en termes de coûts de production supportés par le Groupe (incluant le coût des matières premières, l'approvisionnement et l'énergie), ou de débouchés de ses produits, dans l'hypothèse où ces évolutions affecteraient les capacités budgétaires des utilisateurs finaux. Le Groupe réalise historiquement l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'export, notamment en Asie (50,4% du chiffre d'affaires *pro forma* en 2024 et 52,5% au titre de l'exercice 2023) et sur le continent américain 39,5% du chiffre d'affaires *pro forma* 2024 et 39,1% au titre de l'exercice 2023). Ces conditions macroéconomiques peuvent être affectées par divers facteurs, notamment d'ordre politique, monétaire, financier, sanitaire ou social.

Le resserrement monétaire opéré par les banques centrales en réaction à la hausse du taux d'inflation ainsi qu'à différents facteurs géopolitiques ont contribué à la fragilité de la conjoncture économique mondiale. Ces perturbations pourraient se poursuivre, voire s'accroître, notamment en raison des divers développements d'ordre géopolitique, avec par exemple une dégradation ou une extension du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ou de la situation au Proche-Orient (et notamment ses répercussions sur le trafic maritime en mer Rouge) ou une aggravation des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, ou dans la mer de Chine méridionale (région de Taiwan). A cet égard, la concurrence stratégique et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine pourraient vraisemblablement conduire à la mise en place de nouvelles mesures protectionnistes ou au renforcement des mesures protectionnistes existantes. En particulier, la promulgation en 2022 du *CHIPS and Science Act* par les Etats-Unis a eu un impact important sur le secteur des semi-conducteurs au niveau mondial (se référer en section 2.4.6.1 du Document d'Enregistrement).

Cette dynamique pourrait se traduire par l'imposition de tarifs douaniers supplémentaires élevés, des restrictions sur les investissements étrangers ou sur les exportations, ainsi que des mesures visant à protéger les industries nationales stratégiques. En conséquence, les relations économiques mondiales pourraient être profondément affectées, entraînant une reconfiguration des chaînes d'approvisionnement et une augmentation des coûts pour les entreprises. De même, la volonté de certains gouvernements de renforcer leur souveraineté dans le secteur des semi-conducteurs pour réduire leur dépendance peut faire peser un certain risque sur les exportations. Compte tenu du contexte actuel particulièrement incertain, le Groupe ne dispose pas de tous les éléments permettant d'avoir une analyse complète sur les conséquences des annonces récentes.

La dégradation du contexte macroéconomique et géopolitique, tout particulièrement résultant de l'escalade commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, représente un risque significatif pour le Groupe. Le renforcement des mesures protectionnistes existantes ou la mise en place de nouvelles mesures protectionnistes, notamment de restrictions des exportations ou l'imposition de tarifs excessifs, pourrait impacter défavorablement l'activité et les résultats du Groupe, et ainsi avoir un effet significatif sur sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Le mercredi 2 avril 2025, le président américain a annoncé des nouveaux droits de douane qu'il entendait imposer aux importations en provenance de 185 pays et territoires étrangers. Face aux réactions négatives des marchés et à la pression des différents acteurs concernés, une suspension de 90 jours de ces mesures a été annoncée le 9 avril 2025 à l'exception de la Chine. Ces annonces ont suscité des réactions importantes dans l'ensemble du monde et sont susceptibles de perturber les échanges mondiaux. Si certains secteurs ou sous-secteurs pourraient être épargnés, il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision claire des conséquences à venir de ces mesures dans l'hypothèse où elles seraient effectivement appliquées.

Il ne peut être exclu que le marché des semi-conducteurs sera affecté durablement par l'imposition de tarifs douaniers excessifs, entraînant des difficultés à l'export, et donc une baisse de la consommation, ce qui pourrait ultimement avoir un impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et donc sur l'activité et les résultats Groupe.

À la date du Document d'Enregistrement, toutes les expéditions d'eChuck aux États-Unis relèvent du code HTSUS 8486.90.0000, une classification figurant dans les listes d'exemptions tarifaires américaines actuelles²⁰. Cela signifie qu'aucun droit de douane supplémentaire ne s'applique actuellement à ces expéditions, garantissant ainsi la compétitivité continue des produits du Groupe sur le marché américain.

Mesures de gestion du risque :

Afin de réduire le risque issu de l'accroissement des tensions commerciales, notamment entre les États-Unis et la Chine, le Groupe est implanté localement sur le territoire américain à Wilmington, Delaware via sa filiale SEMCO Engineering Inc. (dont le siège commercial est à Austin, Texas). La Société envisage également l'implantation d'une filiale spécifique en Chine. Ces implantations locales permettront au Groupe d'isoler les canaux commerciaux de ces territoires du reste de son maillage commercial et ainsi de s'adapter aux spécificités de ces marchés. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de l'accompagnement de partenaires locaux. L'implantation géographique du Groupe est décrite en section 2.2.2.5.3 du Document d'Enregistrement.

Par ailleurs, comme il est également indiqué en section 2.2.2.5.3 du Document d'Enregistrement, le Groupe considère qu'une éventuelle augmentation des droits de douane ne devrait pas avoir d'incidence sur le niveau de commandes par rapport à l'avantage technologique que l'eChuck produit par la Société procure, étant donné qu'il représente un généralement moins de 1% du coût total des machines auxquelles il est intégré.

Degré de criticité net : Elevé

3.1.2 Risques liés aux évolutions technologiques et à l'innovation sur les marchés du Groupe

Le Groupe évolue sur des marchés où la concurrence est caractérisée par des développements technologiques constants. Le succès du Groupe dépend donc de sa capacité à concevoir, développer et commercialiser en temps utile et de manière rentable, de nouveaux produits, et à améliorer les produits existants, afin de les adapter au mieux aux besoins des clients.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe entend poursuivre ses efforts de recherche et développement sur ses produits pour conserver ses avantages technologiques. Ainsi, le Groupe a mis en place une veille technologique afin d'identifier les avancées potentielles liées à ses produits et à ses processus de fabrication, afin de toujours disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques. La stratégie du groupe ECM, dont la Société fait partie, est par ailleurs fortement orientée vers l'innovation, avec environ 10% du chiffre d'affaires consacré à ces investissements (se référer en section 4.1.2 du Document d'Enregistrement). Enfin, quand bien même une technologie de rupture ferait son apparition sur le marché, celle-ci nécessiterait plusieurs années pour être qualifiée et industrialisée. Par ailleurs, les semi-conducteurs déjà qualifiés et en production par les fonderies resteraient commercialisés pendant plusieurs années et nécessiteraient un approvisionnement d'eChucks pour la même durée. Cela laisserait à SEMCO Technologies la possibilité de s'adapter aux évolutions technologiques si une telle situation se présentait.

Degré de criticité net : Faible

3.1.3 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue sur un marché concurrentiel où sa capacité à développer de nouveaux produits et à améliorer ses produits existants pour répondre aux besoins de ses clients est primordiale au développement de ses activités. Si le Groupe estime bénéficier d'une position concurrentielle forte sur les marchés qu'il vise, il y est néanmoins exposé à une concurrence de la part de certains compétiteurs, déjà présents ou désireux de s'y implanter, et qui peuvent, pour certains d'entre eux, disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe (se reporter en section 2.2.2.4 du Document d'Enregistrement pour plus de développements sur l'environnement concurrentiel du Groupe). En particulier, certains acteurs établis sur le marché de la fabrication de céramique sanitaire et céramistes (notamment les groupes japonais Kyocera, Toto ou NTK Ceramic Co. Ltd), dont les capacités sont incomparables à celles de SEMCO Technologies en termes de volume notamment, pourraient opérer

²⁰ Le décret 14257 exempte certains produits, dont les « semi-conducteurs », des droits de douane. Cette exemption est confirmée par les décrets ultérieurs : le décret 14259 (8 avril 2025) et le décret du 9 avril 2025, qui intègrent les mêmes exceptions. Source : [Clarification of Exceptions Under Executive Order 14257 of April 2, 2025, as Amended – The White House](#)

un repositionnement stratégique et commencer à développer des produits similaires à ceux proposés par le Groupe. Certains clients importants du Groupe pourraient également envisager d'internaliser ou de sous-traiter à d'autres fournisseurs la conception ou la production de produits ou éléments élaborés par le Groupe.

Par ailleurs, les marchés des chucks électrostatiques et des semi-conducteurs au sens large sur lesquels le Groupe opère, voient l'émergence progressive d'acteurs asiatiques (notamment en Chine et à Taïwan), qui pourraient être en mesure de développer dans le temps des solutions technologiques suffisamment avancées pour concurrencer les acteurs déjà établis, notamment le Groupe. L'émergence et le renforcement de la concurrence de la part de ces acteurs, qui bénéficient généralement de structures de coûts moins élevées, pourrait entraîner une pression à la baisse sur les prix des produits, et/ou une accélération des évolutions technologiques sur ces marchés, et ainsi soumettre le Groupe à une pression accrue afin de maintenir sa rentabilité et sa position concurrentielle.

Cette concurrence oblige le Groupe à fournir des efforts constants en matière de compétitivité afin de convaincre ses clients de la qualité et de la valeur ajoutée de ses produits. Le Groupe est également tenu de développer régulièrement de nouveaux produits et améliorer constamment ses produits existants afin de maintenir ou d'améliorer sa position concurrentielle. En dépit de ces efforts, si les clients du Groupe ne discernaient pas la qualité et la valeur ajoutée de ses offres, notamment par rapport à celles de ses concurrents, ou si celles-ci ne correspondaient pas ou plus à leurs attentes, alors l'activité du Groupe et ses résultats financiers pourraient être significativement affectés.

Mesures de gestion du risque :

Du fait de son expertise technique aigüe sur ses produits et leurs procédés de fabrication, et de sa connaissance accrue des besoins de ses clients, le Groupe estime disposer d'une avance technologique et concurrentielle solide sur ses compétiteurs potentiels. Ainsi, le Groupe considère qu'il faudrait entre 10 et 15 ans de travaux de recherche et développement pour permettre à un acteur externe aux marchés du Groupe pour s'y implanter durablement et développer des produits qui puissent atteindre une qualité similaire à celle des produits élaborés par le Groupe. Ceci étant, le Groupe a mis en place une veille concurrentielle permanente et tente d'évaluer la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents. Par ailleurs, le coût et le temps de certification et de qualification d'un eChuck dans un équipement et dans une ligne de production de semi-conducteurs constituent également une barrière à l'entrée significative.

Degré de criticité net : Faible

3.1.4 Risques liés aux fluctuations des coûts de production

Le Groupe est exposé à des fluctuations des coûts des matières premières (céramiques, encres, consommables de polissage, etc.), des prestations de services de sous-traitants, de l'énergie et des charges salariales. L'incapacité à répercuter ces augmentations de coûts auprès des clients de SEMCO Technologies pourrait significativement affecter la rentabilité du Groupe. Si SEMCO Technologies ne parvient pas à ajuster ses prix de vente en conséquence, sa marge bénéficiaire consolidée pourrait être réduite, ce qui impacterait négativement sa performance financière.

La tentative de répercuter les hausses de coûts sur les clients du Groupe peut entraîner des tensions commerciales. Les clients peuvent refuser ces augmentations de prix, ce qui pourrait entraîner une dégradation des relations commerciales du Groupe et affecter sa capacité à maintenir et à développer sa clientèle. Un refus de répercussion des hausses de coûts pourrait forcer le Groupe à absorber ces augmentations, réduisant ainsi sa profitabilité.

Des tensions liées à la répercussion des hausses de charges peuvent non seulement nuire aux relations existantes avec les clients, mais aussi affecter la réputation de SEMCO Technologies et de ses filiales. Une perception négative des pratiques tarifaires du Groupe pourrait diminuer la capacité à attirer de nouveaux clients à pénétrer de nouveaux marchés. Cela pourrait affecter les perspectives de croissance et d'expansion du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives à long terme.

Par ailleurs, les augmentations des quantités commandées par client, lors de l'entrée dans une production de masse de son équipement intégrant la solution technique du Groupe, pourraient entraîner des demandes de remises commerciales liées aux volumes. Dans l'hypothèse de remises commerciales significatives et nombreuses, les résultats financiers du Groupe pourraient être significativement affectés.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe s'attache à diversifier au maximum ses fournisseurs de matières premières, il dispose notamment d'un réseau multiple de fournisseurs différents concernant les matières premières sensibles. Cette diversification lui permet d'atténuer une éventuelle hausse importante des coûts de ces matières premières. Enfin, la Société a lancé un programme d'investissement destiné à l'automatisation de sa production, ce qui permettra d'augmenter ses marges et de réduire les non-conformités.

Degré de criticité net : Faible

3.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

3.2.1 Risque lié à la dépendance à l'égard de certains clients

SEMCO Technologies compte une base active de l'ordre d'une trentaine de clients tels que des OEM (*Original Equipment Manufacturer*), fabricants d'équipements destinés au secteur des semi-conducteurs. La réalisation du chiffre d'affaires est cependant concentrée auprès des dix premiers clients récurrents (environ 93 % du chiffre d'affaires en 2024). Le Groupe est ainsi exposé à un risque de dépendance à l'égard de certains clients clefs. Cette dépendance peut entraîner des répercussions majeures sur la stabilité et la croissance du Groupe ainsi qu'une vulnérabilité plus ou moins importante.

Les cinq premiers clients du Groupe ont respectivement représenté ensemble 84 % et 82 % du chiffre d'affaires consolidé proforma du Groupe au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024. Plus particulièrement, le premier client du Groupe a représenté 38 % et 34 % du chiffre d'affaires consolidé proforma du Groupe au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024. La perte d'un de ces clients, ou une réduction significative des ventes auprès d'un de ces clients, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe.

Hormis ces clients principaux, le Groupe n'a pas de dépendance particulière vis-à-vis d'autre client. Les dix premiers clients ont respectivement représenté ensemble 93 % du chiffre d'affaires consolidé proforma du Groupe au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024, avec une bonne diversité sectorielle et une évolution d'une année à l'autre dans la composition de la clientèle.

| Top 10 premiers clients | En % du chiffre d'affaires consolidé | |
|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| | 2024 proforma (PF 2024) | Comparable 2023 (IC 2023) |
| Client n°1 | 34 % | 38 % |
| Client n°2 | 30 % | 29 % |
| Client n°3 | 7 % | 7 % |
| Client n°4 | 7 % | 7 % |
| Client n°5 | 4 % | 4 % |
| Client n°6 | 4 % | 3 % |
| Client n°7 | 2 % | 2 % |
| Client n°8 | 2 % | 1 % |
| Client n°9 | 2 % | 1 % |
| Client n°10 | 1 % | 1 % |
| TOTAL TOP 10 | 93 % | 93 % |

La perte d'un client majeur ou une réduction substantielle de ses commandes pourrait entraîner une baisse soudaine et significative des revenus, affectant la rentabilité et la situation financière du Groupe. Les clients majeurs disposent souvent d'un pouvoir de négociation accru, leur permettant d'obtenir des conditions commerciales plus contraignantes pour le Groupe, comme par exemple des réductions tarifaires, des délais de paiement plus longs, ou encore des exigences accrues en termes de délais et de conditions de livraison. En outre, un taux de dépendance élevé par rapport à un client peut être un frein pour la croissance des ventes avec ce même client.

Mesures de gestion du risque :

La stratégie du Groupe est de réaliser une diversification de son portefeuille de clients, notamment en Asie, mais également des produits pour de nouvelles applications telles que le CVD, afin de réduire sa dépendance à l'égard de quelques clients majeurs. Par ailleurs, le Groupe compte en permanence un pipe de clients en phase de prototypage (environ 3% de sa production) et en phase de qualification (environ 7% de sa production), qui constituent des leviers importants de croissance future (se référer en section 2.2.2.5.3 du Document d'Enregistrement). Le Groupe vise par ailleurs à renforcer ses relations avec ses clients existants sur le long terme en misant sur la qualité de ses produits et de son service clients pour fidéliser ces derniers et réduire le risque de perte de contrats.

Degré de criticité net : Elevé

3.2.2 Risques liés à la gestion des approvisionnements

La capacité du Groupe à s'appuyer sur une chaîne d'approvisionnement ininterrompue et compétitive est essentielle pour maintenir une capacité de production permettant de répondre à la demande et aux attentes de ses clients. Le Groupe peut être confronté à des perturbations ou des retards dans sa chaîne d'approvisionnement notamment pour la réception de certains composants ou matières premières nécessaires à son activité. Ces perturbations peuvent résulter d'une multitude de facteurs ou d'événements individuels ou globaux, tels que la fermeture des installations en raison de mouvements sociaux, de défaillance financière ou d'événements environnementaux, politiques ou macroéconomiques. Une défaillance temporaire ou pérenne sur les sites de productions des fournisseurs du Groupe pourrait impacter directement ses opérations.

La disponibilité des matériaux suivant les spécifications requises par les clients est une condition de base pour répondre à leurs besoins. Toute perturbation dans la chaîne d'approvisionnement, que ce soit en raison de pénuries, de délais de livraison étendus ou de problèmes de qualité, peut compromettre la capacité du Groupe à répondre aux attentes de ses clients, mais aussi impacter ou retarder de manière significative la capacité de production du Groupe ou l'obliger à maintenir des stocks à des niveaux plus élevés que le niveau optimal anticipé. Pour un nombre limité de composants ou matières premières, le Groupe dispose d'une flexibilité restreinte pour changer de fournisseurs, dans la mesure où les solutions de ces fournisseurs sont spécifiquement adaptées aux besoins du Groupe. Dans ce cas, il se peut que le Groupe ne soit pas toujours en mesure d'identifier en temps voulu, voire ne puisse identifier du tout, des alternatives d'approvisionnement et de livraison économiquement viables. Dans l'hypothèse où il en existerait, les solutions alternatives, même si elles avaient des caractéristiques peu différentes, peuvent entraîner des problématiques de production avec la nécessité de trouver de nouveaux composants pour atteindre les résultats attendus.

Ainsi, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs significatifs, y compris à la suite de mouvements sociaux, de ruptures de stock imprévues, de défauts de qualité, de restrictions d'export ou de sanctions et, plus généralement, toute perturbation dans l'approvisionnement pourraient altérer les capacités de production du Groupe ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son patrimoine et ses perspectives. Les incertitudes liées aux approvisionnements peuvent par ailleurs compliquer la planification stratégique et la gestion des stocks, entraînant des inefficacités opérationnelles et augmenter le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Mesures de gestion du risque :

L'examen des sources d'approvisionnement du Groupe ne fait ressortir aucune situation de dépendance envers un ou plusieurs fournisseurs clés à laquelle le Groupe ne serait pas en mesure de pallier. Le Groupe s'efforce d'optimiser le niveau de stocks requis pour répondre aux commandes prévisionnelles de ses clients. Le Groupe dispose ainsi en permanence de niveaux de stocks permettant de pallier tout manque. Le Groupe n'adopte aucune politique de dépréciation de ses stocks, dans la mesure où les pièces peuvent être utilisées pour la fabrication d'eChucks pendant toute la durée de vie de l'installation du client final, qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'années.

Autant que possible, le Groupe établit des relations avec plusieurs fournisseurs pour chaque type de matériau critique afin de réduire la dépendance à un seul fournisseur et de sécuriser la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, le Groupe a d'ores et déjà identifié des solutions alternatives à une interruption de l'approvisionnement sur certaines matières premières critiques, ainsi que les étapes à entreprendre pour leur adaptation à ses produits en un temps très faible, et en tout état de cause, inférieur au temps de consommation de ses stocks stratégiques de matières premières.

Degré de criticité net : Moyen

3.2.3 Risques liés à la saisonnalité et aux évolutions du marché des semi-conducteurs

Les produits développés par le Groupe sont destinés essentiellement aux acteurs établis sur le marché de l'équipement des semi-conducteurs, qui est sujet à de fortes fluctuations tant périodiques qu'exceptionnelles. Ces fluctuations importantes sont dues au lien qui existe entre le marché de l'équipement des semi-conducteurs et le marché des semi-conducteurs lui-même, le premier ayant tendance à surrégir fortement aux événements pouvant affecter le second.

Au-delà de la saisonnalité propre au marché des semi-conducteurs, et par extension, au marché de l'équipement des semi-conducteurs, une pénurie internationale de semi-conducteurs a été observée de 2021 à début 2023, dont certains

effets se font encore ressentir aujourd'hui. La pandémie de Covid-19 a provoqué une hausse soudaine de la demande en appareils électroniques, ainsi que de fortes perturbations des chaînes d'approvisionnement. Ces perturbations ont conduit à une crise impactant toutes les industries en aval. Cette crise sans précédent du marché des semi-conducteurs a fortement perturbé le marché de l'équipement des semi-conducteurs. En effet, une baisse de 2% de la taille du marché des chucks électrostatiques a été constatée entre 2019 et 2020²¹. La survenance d'une autre crise majeure pourrait impacter les activités du Groupe et avoir un effet défavorable sur ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

En outre, le Groupe est spécialisé dans la conception et la fabrication de chucks électrostatiques de type Coulomb, qui représentent historiquement plus de parts de marché que les chucks électrostatiques de type Johnsen-Rahbek (JR). Cette différence de dynamique entre les chucks électrostatiques de type Coulomb et de type JR pourrait être amenée à s'inverser. Si une telle inversion se produisait, et que l'adoption progressive par les acteurs établis sur le secteur de l'équipement du semi-conducteur (ou du semi-conducteur lui-même) d'un nouveau standard de marché reposant sur les eChucks de type JR se réalisait, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe pourraient être affectés.

Mesures de gestion du risque :

Fort de son expérience de plus de 30 ans dans le secteur de l'équipement des semi-conducteurs, le Groupe est capable d'anticiper avec précision la saisonnalité des marchés sur lesquels il opère, à l'aide d'analyses de marché approfondies et de prévisions sectorielles. Par ailleurs, les cycles baissiers dans la demande de chucks électrostatiques du Groupe en raison de la volatilité naturelle du marché des semi-conducteurs coïncident avec des périodes d'innovations, durant lesquelles l'expertise du Groupe est sollicitée pour la conception et la fabrication de prototypes et autres commandes spéciales, ce qui lui permet de limiter l'impact des variations de l'industrie sous-jacente sur ses activités et ses résultats. Le Groupe a constaté que, même pendant les périodes de cycle bas de la vente de semi-conducteurs, les ventes se sont au moins maintenues, car le Groupe équipe de nouvelles générations de machines haut de gamme dont les ventes ne sont pas impactées par la cyclicité des semi-conducteurs. De plus, les chucks électrostatiques étant des consommables, il existe toujours une demande d'eChucks pour le parc machines déjà en place.

Degré de criticité net : Faible

3.3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET A L'ORGANISATION DU GROUPE

3.3.1 Risques liés à la concentration et à la saturation des capacités de production

La Société dispose d'une ligne de production sur son site de Castries, dont la capacité de traitement annuelle totale représente environ 2.000 chucks électrostatiques par an. Cette ligne de production est opérée par des employés de la Société qui travaillent en rotation pour assurer un fonctionnement maximisé de l'outil industriel. En l'état, cet outil de production est insuffisant pour faire face aux ambitions commerciales affichées par la Société dans son plan de développement et à ses besoins de R&D.

La saturation de l'outil de production pourrait mettre la Société dans l'incapacité de satisfaire une demande qui connaît une dynamique soutenue et à livrer ses clients dans les délais prévus. Certains clients pourraient alors revenir sur leurs commandes et/ou sur la poursuite de leur relation commerciale avec la Société. Cette saturation peut également conduire la Société à refuser d'honorer certaines commandes de la part de clients nouveaux, empêchant ainsi l'acquisition de nouvelles parts de marché.

En outre, le Groupe pourrait faire face à des interruptions imprévues des activités sur son site de production par exemple à la suite d'erreurs humaines, de défaillances d'équipements, de mouvements sociaux, d'actes de malveillance ou terrorisme, d'avaries ou de catastrophes naturelles. Toute interruption dans le processus de production est susceptible d'empêcher le Groupe d'honorer des commandes ou des livraisons, impactant son chiffre d'affaires tandis qu'il continuera à faire face aux coûts fixes d'exploitation de ses installations. Il pourrait en outre faire face à des pénalités contractuelles en cas de défaut de livraison et/ou à des investissements non programmés résultant des coûts de réparation ou d'achat de nouvelles machines et équipements, ou une augmentation importante des primes d'assurance ce qui serait fortement susceptible d'avoir un impact défavorable sur le Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

²¹ Sources : Société

Par ailleurs, la concentration des moyens de production de la Société sur un site de production unique augmente son exposition aux risques susmentionnés puisqu'elle ne lui permet pas, en cas d'arrêt prolongé, de transférer les volumes alloués vers d'autres sites. Enfin, la dépendance à un seul site de production expose la Société à des risques accrus en cas de sinistre, de panne technique majeure ou de perturbations externes telles que des grèves ou des catastrophes naturelles. La Société pourrait alors être contrainte de trouver des solutions temporaires coûteuses ou de négocier des délais supplémentaires avec ses clients, ce qui pourrait affecter négativement la satisfaction et la fidélité de ces derniers.

Mesures de gestion du risque :

Pour augmenter ses capacités de production et limiter le risque de dépendance à une ligne de production unique, le Groupe a engagé en 2024 la constitution d'une nouvelle ligne de production automatisée, dont une partie sera inaugurée au second semestre 2025. Le Groupe conservera la ligne de production manuelle existante dans une autre salle blanche (se reporter en section 2.2.3 pour une description détaillée de la stratégie du Groupe en termes d'investissements). Le Groupe envisage par ailleurs qu'une partie des fonds à provenir de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris soit utilisée pour finaliser l'automatisation de certaines étapes de la nouvelle ligne de production sur son site de Castries dans le but de multiplier ses capacités de production.

Degré de criticité net : Moyen

3.3.2 Risques liés à l'incapacité du Groupe à optimiser ses processus de fabrication

Les limites dans la capacité du Groupe à optimiser ses processus de fabrication, notamment compte tenu de la forte croissance de la demande pour ses produits, constituent un risque important pour le Groupe. Ce risque découle de plusieurs facteurs, tels que les limites des ressources disponibles dans la fonction méthodes pour l'amélioration continue des gammes de fabrication, le manque de temps disponible pour tester les dernières évolutions des outils, les difficultés pour recruter un personnel de production hautement qualifié qui puisse être force de proposition pour l'amélioration des processus de fabrication, les limites dans les capacités pour investir dans des moyens de production plus performants, qui peuvent peser sur l'optimisation de l'organisation de la production ainsi que sur le chiffre d'affaires et les marges opérationnelles du Groupe.

L'incapacité à optimiser les processus de fabrication des pièces usinées par le Groupe peut entraîner par ailleurs des coûts de production plus élevés affectant ainsi les marges bénéficiaires. Des processus de fabrication non optimisés peuvent entraîner des retards dans la production et la livraison des pièces, ce qui pourrait nuire aux relations avec les clients, potentiellement entraîner la perte de contrats importants et avoir un impact défavorable sur le Groupe, sa situation financière, son développement et des perspectives. Une optimisation inadéquate des processus peut également conduire à des pièces non conformes aux strictes normes de qualité exigées par les clients du Groupe, entraînant des coûts de refabrication, des délais supplémentaires, et par conséquent, des dommages à la réputation du Groupe.

Le Groupe utilise un parc important de machines sophistiquées, nécessitant une maintenance régulière et des investissements continus pour garantir une production efficace et ininterrompue. Des pannes ou dysfonctionnements peuvent perturber l'organisation globale de la chaîne de production et entraîner des retards de livraison. Le Groupe a déjà été confronté à des difficultés à livrer ses clients dans les temps, compte tenu de la forte croissance de la demande à laquelle il fait face.

Par ailleurs, les cycles de production du Groupe impliquent toujours un certain nombre d'étapes manuelles à certains stades critiques de la fabrication des produits, ce qui expose nécessairement le Groupe à un risque difficilement quantifiable de défaillance humaine, pouvant aboutir à des défauts de qualité et engendrer des coûts additionnels de refabrication. Le maintien du niveau de compétence et la formation continue du personnel sont essentiels pour éviter des erreurs impactant la qualité des produits finis et pour l'amélioration continue du processus de fabrication. Une pénurie de personnel qualifié, des formations inadaptées ou un *turn-over* trop élevé pourrait réduire l'efficacité opérationnelle.

Les limites dans la capacité à optimiser les processus de fabrication pourraient également ralentir l'industrialisation de pièces nouvelles et donc le développement commercial, poser des difficultés pour le respect des exigences des clients en matière de qualité et de respect des délais. Cela pourrait réduire l'attractivité de l'offre et la compétitivité du Groupe sur ses marchés.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe mène une politique d'investissement et d'automatisation de ses équipements industriels afin d'accroître sa productivité au travers notamment du recours croissant à la robotisation. Le Groupe entend notamment utiliser une partie des fonds à provenir de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris pour moderniser ses lignes de productions et augmenter ses capacités. Le Groupe adopte également une stratégie de maintenance préventive pour son parc de machines et de robots afin de minimiser les risques de pannes et d'interruptions. Enfin, le Groupe mène des actions de recrutement et de formation continue pour les employés afin de transmettre, maintenir et développer leurs compétences techniques.

Degré de criticité net : Moyen

3.3.3 Risques liés à la dépendance à l'égard du personnel qualifié et aux cadres clef

Le succès du Groupe dépend fortement de l'expertise et de l'implication de son équipe dirigeante, particulièrement M. Laurent PELISSIER, Président Directeur Général de la Société, et M. José HERNANDEZ, Directeur Général Délégué de la Société, particulièrement impliqués dans la commercialisation des produits du Groupe auprès des principaux clients grands comptes, Monsieur HERNANDEZ étant également impliqué dans la gestion de la production.

Le succès du Groupe repose également en grande partie sur la maîtrise technique, les savoir-faire et l'implication de son personnel de production et de contrôle qui est hautement qualifié, notamment en ce qui concerne leurs connaissances fines des mécanismes de précision des machines du Groupe où les pièces produites ne peuvent supporter aucun défaut, ainsi que leur capacité à trouver les solutions techniques adaptées aux contraintes fortes des clients finaux, tout en optimisant le processus et les délais de production des pièces. Étant donné son expérience, le personnel du Groupe a également une parfaite connaissance du processus global de production, des moyens à mettre en œuvre dans le séquençage des différentes étapes et méthodes de fabrication, de la sélection des outils et de la programmation des machines.

Le développement et la mise en œuvre de la stratégie de SEMCO Technologies dépendent ainsi fortement de la capacité du Groupe à retenir son personnel qualifié, capable de maîtriser les techniques de pointe pour la production des pièces. L'indisponibilité momentanée ou prolongée de ces personnes priverait le Groupe de leur savoir-faire, de leur expérience et de leurs capacités techniques que le Groupe pourrait ne pas être en mesure de remplacer.

Des difficultés à retenir son personnel clef et /ou à attirer de nouveaux talents pourraient freiner le déploiement de la stratégie de développement du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, ses perspectives, et son développement.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe porte une attention particulière au recrutement de son personnel, à la qualité de l'environnement de travail de ses collaborateurs ainsi qu'à leur motivation. SEMCO Technologies a ainsi mis en place un accord de participation profitant à ses salariés ayant une ancienneté supérieure à 3 mois, ainsi qu'un code de conduite à l'attention de l'ensemble de ses collaborateurs, visant à promouvoir une éthique professionnelle et relationnelle. Par ailleurs, l'Assemblée Générale de la Société en date du 5 juin 2025 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux. La mise en œuvre de cette autorisation est envisagée au cours de l'exercice 2025.

En outre, la stratégie d'automatisation des lignes de production, développée en paragraphe 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement, permettra au Groupe de réduire progressivement sa dépendance à un personnel de production.

Degré de criticité net : Moyen

3.3.4 Risque lié à la dépendance au groupe ECM

Depuis sa reprise par ECM Group en 2016, le Groupe dépend des fonctions support que lui procurent les sociétés ECM Group et LaMa, actionnaires indirects de référence de la Société, dans le cadre de conventions d'assistance technique et de conseil (se référer à la section 6.4 du Document d'Enregistrement). La mise à disposition des fonctions support de la société ECM Group a donné lieu à une redevance d'un montant total de 685.831 euros HT au titre de

l'exercice 2023 et de 684.400 euros HT au titre de l'exercice 2024²². La mise à disposition des fonctions support de la société LaMa a donné lieu à une redevance d'un montant total de 117.778 euros HT au titre de l'exercice 2023 et de 115.484 euros HT au titre de l'exercice 2024¹³. Le lecteur est invité à se reporter en section 6.4 du Document d'Enregistrement pour une description détaillée des conventions d'assistance et de conseil conclues entre la Société et les sociétés ECM Group et LaMa.

Dans l'hypothèse où le Groupe ne pourrait plus bénéficier des fonctions support des sociétés ECM Group et LaMa, notamment dans l'éventualité d'une remise en cause des relations contractuelles existantes, cela pourrait engendrer une désorganisation dans la gestion du Groupe, ce qui pourrait, par voie de conséquence, avoir un impact défavorable sur son activité. En effet, les fonctions support fournies par ECM Group et LaMa sont essentielles pour le bon fonctionnement du Groupe, couvrant des domaines tels que la comptabilité, les ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, et le support juridique. La perte de ces services pourrait entraîner des retards dans les processus internes, une augmentation des erreurs administratives, et une baisse de l'efficacité opérationnelle.

En outre, le Groupe pourrait être amené à internaliser certaines fonctions ou à identifier d'autres prestataires externes, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière et ses résultats. L'internalisation de ces fonctions nécessiterait des investissements significatifs en termes de recrutement, de formation, et d'infrastructure, ce qui pourrait augmenter les coûts fixes du Groupe. Par ailleurs, le recours à des prestataires externes pourrait entraîner des coûts supplémentaires et des défis en termes de coordination et de qualité des services. Ces changements pourraient également perturber les opérations quotidiennes et détourner l'attention de la direction des objectifs stratégiques à long terme.

La qualité des services fournis par les sociétés du groupe ECM au Groupe dans le cadre des conventions d'assistance technique et de conseil mentionnées ci-dessus dépend en grande partie du personnel clef de ces sociétés et de la qualité de la relation que ces personnes entretiennent avec le groupe ECM, sur laquelle la Société n'a pas de contrôle ou qu'un contrôle limité. D'éventuelles difficultés rencontrées par les sociétés ECM Group ou LaMa avec leur personnel clef pourraient par voie de conséquence dégrader la qualité des services fournis à la Société, et ainsi avoir un impact défavorable sur ses activités et ses opérations.

De la même manière, toute difficulté financière qui serait rencontrée par les sociétés ECM Group et LaMa pourrait avoir des impacts négatifs directs ou indirects sur le Groupe. Par exemple, si ECM Group ou LaMa devaient faire face à des problèmes de liquidité ou à des restructurations, cela pourrait affecter leur capacité à fournir des services de support de manière continue et fiable.

Mesure de gestion du risque : Depuis le début de leur collaboration en 2016, le Groupe et le groupe ECM développent une vision commune de la stratégie de la Société, qui se traduit aujourd'hui par de nombreux intérêts communs. Le soutien du groupe ECM à la Société a vocation à s'inscrire sur la durée.

Degré de criticité net : Moyen

3.3.5 Risques liés à une éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe

Le Groupe s'appuie sur ses systèmes d'information pour assurer la conduite de ses activités (notamment pour les procédures de production et de développement, le suivi et la facturation de ses produits, la communication avec ses clients et la gestion de son personnel). Ces systèmes et réseaux informatiques, ainsi que les systèmes connexes, sont essentiels au fonctionnement des activités du Groupe et à sa capacité à mener à bien ses opérations et la gestion de son activité est ainsi de plus en plus dépendante des systèmes d'information.

Malgré une politique de renforcement continu de la résilience et de la sécurisation des systèmes d'information et des infrastructures informatiques grâce auxquels le Groupe opère, tout événement affectant les systèmes tels qu'une panne ou une interruption résultant d'un incident, d'un virus informatique, d'une attaque informatique ou de toute autre cause, pourrait avoir un effet négatif sur la conduite des activités du Groupe. Par ailleurs, une utilisation mauvaise ou inadaptée des systèmes informatiques par les opérateurs du Groupe, résultant notamment d'erreurs de saisie, pourrait également être à l'origine d'une défaillance des infrastructures, entraînant une perturbation voire un arrêt de la production.

²² Montants retraités de l'activité « Composants Gaz ».

De tels événements pourraient ainsi provoquer des ruptures dans la continuité des opérations du Groupe en occasionnant par exemple une indisponibilité plus ou moins prolongée des systèmes opérationnels, ou encore porter atteinte à la confidentialité et à l'intégrité des données hébergées ou en transit dans les systèmes d'information du Groupe.

Le Groupe ne peut pas garantir qu'une telle défaillance de ses systèmes informatiques ne se réalisera pas à l'avenir. Toute cyber-attaque, violation, défaillance humaine ou autre perturbation qui viendrait interrompre les activités du Groupe ou celles de ses clients et partenaires, impacter sa production, entraîner le vol ou la destruction d'éléments de propriété intellectuelle et de secrets commerciaux, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, même si le Groupe externalise la fourniture de certains de ses systèmes d'information afin d'optimiser la gestion de ses ressources et améliorer l'efficacité de son infrastructure informatique, il ne peut garantir que celle-ci sera adéquate ou présentera un niveau de sophistication propre à assurer la continuité de ces systèmes à l'avenir. Il s'appuie ainsi sur la qualité du travail de ses prestataires, et est donc, malgré le soin apporté à leur sélection, exposé au risque de défaillance de leur part.

Mesure de gestion du risque : Le Groupe réalise d'importants investissements dans la modernisation et l'automatisation de ses systèmes opérationnels (se reporter en section 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement concernant l'amélioration du pilotage de la production), notamment dans le renforcement de ses infrastructures informatiques. La réalisation de la stratégie du Groupe présentée en section 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement devrait donc permettre de minimiser les risques de défaillance des systèmes informatiques.

Degré de criticité net : Faible

3.4 RISQUES FINANCIERS

3.4.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat conclu avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le risque de crédit du Groupe découle principalement des expositions de crédit aux clients du Groupe en cas de risque éventuel de non-recouvrement dans les délais contractuellement prévus, voire total.

Des retards significatifs ou récurrents dans la réception des paiements, ou des incidents de créances irrécouvrables, pourraient avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de clients du Groupe peut influencer négativement le besoin en fonds de roulement du Groupe et ses flux de trésorerie. Le Groupe pourrait par ailleurs être amené à provisionner certaines créances, ce qui viendrait peser sur sa rentabilité future. Cette exposition au risque d'insolvabilité de ses clients et aux délais de règlements pourrait être amenée à s'amplifier à mesure que le portefeuille de clients du Groupe se développera.

Mesure de gestion du risque :

Le Groupe suit une politique de pilotage des créances clients à travers son département financier et administration des ventes. Cette politique consiste en une gestion individualisée des clients afin de surveiller leur niveau d'encours, à travers des revues régulières avec ces derniers sous la forme de réunions et de partage de fichiers de suivi des règlements par pièce. Pour une partie des clients, le Groupe applique des jalons de facturation, tels que l'acompte à la commande et le règlement avant expédition des pièces, afin de limiter au maximum le montant de l'encours client. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'amélioration de la politique de suivi des clients a permis une forte amélioration du besoin en fonds de roulement (se référer en section 2.4.8.1 du Document d'Enregistrement).

Degré de criticité net : Moyen

3.4.2 Risque de change

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant d'expositions à diverses devises, principalement vis-à-vis du Dollar U.S. Le risque de change découle des transactions commerciales futures dans lesquelles une part des actifs et passifs, produits et charges, sont libellés dans une devise autre que l'Euro. En effet, pour l'exercice 2024, 43,45% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'Euro (43,99% pour l'exercice 2023).

Les pertes de change sur opérations financières enregistrées par le Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 sont toutefois assez faibles (se reporter en section 2.4.3.7 du Document d'Enregistrement).

Mesure de gestion du risque : Le Groupe bénéficie d'une couverture de change sur les principales devises auxquelles il est exposé, sur la base d'un taux annuel garanti avec Bpifrance, qui permet de compenser la différence en cas de taux défavorable au moment du paiement en devises. Les gains ou pertes de change latents sont comptabilisés au bilan de la Société en accord avec les principes et méthodes comptables qui lui sont applicables. Par ailleurs, l'implantation du Groupe en Chine continentale par le biais d'une filiale propre permettra de limiter son exposition au risque de change sur le Renminbi chinois (CNY).

Degré de criticité net : Moyen

3.4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles.

La Société a financé sa croissance initialement par une augmentation de capital, puis par un renforcement de ses fonds propres à travers la trésorerie générée annuellement par son exploitation. Pour des opérations spécifiques, le Groupe a pu avoir recours à des subventions ainsi qu'à l'endettement bancaire.

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base d'une trésorerie de 7,8 millions d'euros et d'un endettement financier net de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2024 (se référer à la section 2.4.7.1 du Document d'Enregistrement).

Au jour de l'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe estime donc ne pas être confronté à un tel risque à court terme. Le Groupe dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois afin de poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement.

Toutefois, le financement des investissements indispensables pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe implique des investissements additionnels qui seront en partie financés grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

Mesure de gestion du risque :

Le Groupe met en œuvre une politique de gestion des liquidités rigoureuse afin d'assurer un équilibre financier optimal et de maîtriser sa dette nette. Cette approche repose sur une gestion par cycle, intégrant l'ensemble des flux de trésorerie liés aux clients, aux fournisseurs, aux obligations sociales et fiscales, ainsi qu'aux investissements. Le suivi attentif du besoin en fonds de roulement permet d'optimiser l'encaissement des créances clients et de structurer les paiements fournisseurs de manière efficiente. Par ailleurs, la Société veille à anticiper ses échéances fiscales et sociales afin de limiter tout risque de tension de trésorerie. Enfin, les investissements sont planifiés en fonction des capacités de financement disponibles, garantissant ainsi une allocation efficace des ressources et une liquidité suffisante pour faire face aux engagements à court et moyen terme.

Degré de criticité net : Faible

3.4.4 Risque lié aux besoins de financement

Les besoins de trésorerie annuels du Groupe ont jusqu'ici été assurés principalement par la capacité d'autofinancement de ce dernier, et de façon ciblée par les subventions ou l'emprunt bancaire (se reporter en section 2.4.7.2 du Document d'Enregistrement). Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement pour le développement de ses projets, notamment pour l'augmentation et l'automatisation des capacités de son site de production, qui nécessiteront de nouveaux financements, que ce soit via le recours à l'endettement bancaire, à des subventions ou bien à l'émission d'actions nouvelles. Outre ces projets, le Groupe pourrait ne pas être en mesure à l'avenir d'autofinancer sa croissance, ce qui le conduirait à rechercher des sources de financement alternatives.

La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. Le Groupe

ne peut garantir que les financements complémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin, et le cas échéant, que lesdits financements seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait notamment devoir limiter ou reporter le déploiement de ses capacités de production, le privant d'accéder à de nouveaux marchés ou encore revoir l'horizon de mise en œuvre de sa stratégie telle que décrite en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de ses activités, le Groupe a contracté des prêts bancaires avec les établissements Caisse d'Epargne, Société Générale, Arkea Banque et Crédit Agricole, aux termes desquels plusieurs nantissements sur le fonds de commerce de la Société ont été constitués. Au 31 décembre 2024, le montant total des dettes garanties par des sûretés réelles s'élevait ainsi à 1,9 million d'euros. Ces nantissements ont pour objet de garantir le paiement par le Groupe de l'ensemble des sommes dues au titre des contrats de crédits correspondants (principal, intérêts, indemnités, frais). Il est possible qu'à l'occasion de futurs financements, et notamment pour le financement de l'automatisation de ses capacités de production, le Groupe soit amené à consentir d'autres sûretés réelles. En cas de défaut de paiement, la réalisation de nantissement pourrait conduire la Société à perdre le contrôle de son fonds de commerce (bail, outillage, clientèle).

Enfin, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

Mesure de gestion du risque : La Société constitue de façon systématique un plan de financement avant toute sollicitation ou tout engagement, avec une revue par anticipation des conditions et risques liés aux financements. L'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société (i) lui permettra de répondre en partie à ses besoins de financement concernant l'accroissement et l'automatisation de ses lignes de production sur son site conformément à sa stratégie décrite en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement et (ii) améliorera corrélativement son levier de financement.

Degré de criticité net : Faible

3.5 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

3.5.1 Risques liés à la gestion de la propriété intellectuelle

Le Groupe considère sa technologie et son savoir-faire comme des facteurs clés de différenciation par rapport à ses concurrents. Si le Groupe ne parvient pas à maintenir, protéger ou faire reconnaître de manière appropriée ses droits de propriété intellectuelle, sa position sur le marché pourrait être affaiblie et le Groupe risquerait de perdre des actifs stratégiques, réaliser un chiffre d'affaires plus faible, connaître un taux de croissance moindre et être confronté à des litiges coûteux pour protéger ses droits.

Le succès du Groupe dépend en partie de la protection, du maintien, de la défense et du respect de ses droits de propriété intellectuelle, y compris ceux relatifs à son savoir-faire, à sa technologie protégée et à ses principaux produits.

(a) Stratégie en matière de brevets

En ce qui concerne les technologies brevetables, le Groupe a pour stratégie de ne pas systématiquement déposer de demandes de brevets concernant les technologies qu'il développe pour ses produits afin d'en préserver le secret vis-à-vis de sa concurrence. Les étapes de fabrication des eChucks SEMCO et les matériaux qui les composent sont gardés confidentiels (se référer en section 2.2.2.1 du Document d'Enregistrement pour plus de détails sur la stratégie du Groupe en matière de propriété intellectuelle). Si un tiers, sans pour autant être un concurrent direct du Groupe, venait à développer une technologie similaire et à la faire protéger par un brevet ou tout dépôt similaire, cela pourrait contraindre le Groupe à opérer en violation des droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers, ce qui l'exposerait à des contentieux. Le Groupe pourrait également être contraint de se faire octroyer une licence d'utilisation par le titulaire du brevet concerné, voire de cesser totalement d'utiliser la technologie en cause, ce qui aurait un impact significatif défavorable sur son activité, et par conséquent sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Bien que le Groupe cherche à protéger ses droits de propriété (en particulier les droits non-enregistrés) en concluant des accords de confidentialité avec ses salariés, consultants, collaborateurs et prestataires, ces contreparties peuvent ne pas respecter leurs obligations de confidentialité en vertu de ces accords. En outre, le Groupe peut ne pas obtenir la conclusion de tels accords à chaque fois que cela est nécessaire. Ces accords peuvent également ne pas garantir la

reconnaissance effective de tous les droits sur les inventions développées par les salariés ou les consultants parties à ces accords et peuvent ne pas être suffisants pour contrôler l'accès et la distribution de la technologie et des informations confidentielles du Groupe ou ne pas prévoir de solution adéquate en cas d'utilisation non-autorisée de ces ressources. Ainsi, malgré les précautions prises par le Groupe, des connaissances relatives à la propriété intellectuelle non-enregistrée ou d'autres informations confidentielles du Groupe peuvent être mises à la disposition des tiers.

(b) Autres droits de propriété intellectuelle

S'il l'estime nécessaire, Groupe pourrait déposer à l'avenir des demandes de protection, afin d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les innovations qui résultent du travail de recherche et développement de ses équipes. En particulier, le Groupe pourrait chercher à protéger les technologies et le savoir-faire dont il est propriétaire et qu'il considère comme stratégiques. Ce processus pourrait s'avérer long et consommateur de ressources, et le Groupe pourrait alors ne pas être en mesure de déposer et de mener à bien toutes les demandes de protection nécessaires ou opportunes dans toutes les juridictions où il est présent à un coût raisonnable ou en temps utile. En outre, les droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être obtenus pour les demandes futures, ou ne pas être valides ou d'une portée ou d'une valeur suffisante pour fournir au Groupe une protection efficace ou un avantage concurrentiel. De plus, bien qu'il existe une présomption de validité de certains droits de propriété intellectuelle, la délivrance d'un tel droit n'impliquerait pas qu'il soit pleinement effectif ou que les revendications éventuelles vis-à-vis d'un tel droit puissent être valablement mises en œuvre dans la mesure attendue ou souhaitée..

Par ailleurs, le Groupe a pour stratégie de ne pas systématiquement déposer de demandes de brevets concernant les technologies qu'il développe pour ses produits afin d'en préserver le secret vis-à-vis de sa concurrence. Si un tiers, sans pour autant être un concurrent direct du Groupe, venait à développer une technologie similaire et à la faire protéger par un brevet ou tout dépôt similaire, cela pourrait contraindre le Groupe à opérer en violation des droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers, ce qui l'exposerait à des contentieux. Le Groupe pourrait également être contraint de se faire octroyer une licence d'utilisation par le titulaire du brevet concerné, voire de cesser totalement d'utiliser la technologie en cause, ce qui aurait un impact significatif défavorable sur son activité, et par conséquent sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe considère que la protection actuellement en place concernant ses droits de propriété intellectuelle est adéquate. Son avance technologique importante lui permet d'estimer qu'il faudrait plusieurs années à des concurrents directs pour pouvoir reproduire ses processus de fabrication des plus complexes. Le Groupe est par ailleurs accompagné sur ces sujets par un conseil externe spécialisé.

Degré de criticité net : Moyen

3.5.2 Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe du fait de ses produits

L'activité de SEMCO Technologies implique l'usinage de pièces métalliques selon des contraintes très précises de conception, de dimensionnement et l'utilisation de matériaux particuliers pour des pièces complexes. Les pièces usinées par le Groupe sont intégrées dans des systèmes industriels et chimiques pour la fabrication de semi-conducteurs. Une défaillance induite par l'une des pièces usinées par le Groupe pourrait entraîner des accidents occasionnant potentiellement des atteintes aux biens ou aux personnes, ainsi que des pertes matérielles importantes. En cas de défaillance ou de défaut de ses pièces, le Groupe pourrait être confronté à des réclamations en responsabilité civile en qualité de fournisseur, entraînant des coûts substantiels pour les réparations, les indemnisations et les procédures judiciaires. Ces litiges pourraient également nuire à la réputation du Groupe.

En cas de détection d'un défaut sur l'une des pièces fournies, malgré l'ensemble des contrôles réalisés en amont, le Groupe pourrait être contraint de procéder à des rappels de produits auprès de ses clients, entraînant des coûts élevés de remplacement, des interruptions de production et des pertes d'exploitation. Un rappel des pièces usinées par le Groupe pourrait également perturber la chaîne d'approvisionnement, affectant non seulement le Groupe mais aussi ses clients et partenaires commerciaux, ce qui pourrait entraîner des pénalités contractuelles ainsi qu'une détérioration des relations commerciales.

Bien que le Groupe dispose de couvertures d'assurance pour ces risques, offrant des protections contre les réclamations découlant de la responsabilité contractuelle et légale liée à la fabrication et à la fourniture de composants, il existe

toujours un risque que les montants assurés ne soient pas suffisants pour couvrir l'ensemble des dommages potentiels. De plus, en cas de sinistre significatif, une hausse des primes d'assurances ou une réduction des couvertures disponibles pourrait impacter les finances du Groupe.

La responsabilité du Groupe du fait de ses produits représente un risque significatif pouvant entraîner des conséquences financières, juridiques et réputationnelles majeures, et avoir un impact significatif défavorable sur le Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Mesures de gestion du risque :

Le Groupe met en œuvre des mesures rigoureuses de contrôle qualité, de sécurité et de conformité des pièces qu'il produit pour atténuer ces risques. SEMCO Technologies forme continuellement son personnel, modernise ses équipements et ses outils de production afin de répondre au niveau d'exigence de ses clients. Le Groupe promeut une culture de la qualité à tous les niveaux de l'organisation, où chaque employé est responsabilisé et encouragé à signaler toute non-conformité ou problème potentiel.

Le Groupe utilise des systèmes de gestion de la qualité conformes aux normes internationales :

- Le Groupe a reçu la qualification COFREND 2 pour le calcul du test d'étanchéité de ses produits,
- Les collaborateurs et les équipements du Groupe sont certifiés QMOS,
- Tous les produits du Groupe sont fabriqués en salle blanche certifiée ISO 7.

Les pièces et les processus de fabrication sont régulièrement audités par des organismes de certification indépendants pour garantir leur conformité avec les standards internationaux ainsi que par les clients principaux du Groupe. La certification du Groupe à la norme ISO 9001 est par ailleurs en cours.

Au titre de ses assurances responsabilité civile, le Groupe bénéficie, dans le cadre de la police groupe souscrite par la société ECM Group, d'une couverture à hauteur de 12 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance. Le Groupe estime que ce montant est suffisant à ce jour au regard de la nature des pièces usinées et des risques juridiques et contractuels encourus.

Degré de criticité net : Faible

4.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

4.1.1 Composition du conseil d'administration et direction générale

Jusqu'au 5 juin 2025, la Société était une société par actions simplifiée dont le Président était la société LaMa, société détenue à 100 % par Monsieur Laurent PELISSIER, Président directeur général actuel de la Société, Madame Marlène PELISSIER, administratrice de la Société et leur famille.

L'assemblée générale du 5 juin 2025 a décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et de nouvelles règles de gouvernance.

4.1.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le conseil d'administration de la Société est composé de cinq administrateurs dont deux femmes et deux indépendants :

| Nom, prénom, titre ou fonction au sein de la Société | Indépendant | Principales activités hors de la Société | Date de début et de fin de mandat | Expérience et expertise apportés |
|---|-------------|--|---|--|
| Laurent PELISSIER Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général | Non | Co-Gérant de LaMa, présidente de la société ECM Group | Nommé administrateur par l'assemblée générale du 5 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 5 juin 2025 pour la durée de son mandat d'administrateur | Expertise stratégique, opérationnelle, de gestion et en commerce extérieur |
| Marlène PELISSIER Administratrice | Non | Co-Gérant de LaMa, présidente de la société ECM Group | Nommée administrateur par l'assemblée générale du 5 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise stratégique, opérationnelle et de gestion, gestion des ressources humaines |
| José HERNANDEZ Administrateur Directeur général délégué | Non | Directeur général délégué de la société ECM TECHNOLOGIES | Nommé administrateur par l'assemblée générale du 5 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise technique, opérationnelle et de gestion |
| Geoff WEST Administrateur | Oui | Vice-président exécutif en charge des achats de STMicroelectronics | Nommé administrateur par l'assemblée générale du 5 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise opérationnelle et d'approvisionnement, notamment dans le secteur des semi-conducteurs, |

| | | | | |
|-------------------------------------|-----|--|---|------------------------------------|
| | | | | financière et de gestion |
| Patricia MAVIGNER Administrateur | Oui | Directrice Générale Déléguée de la société Thermador Groupe | Nommée administrateur par l'assemblée générale du 5 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise financière et de gestion |

Pour les besoins de leur fonction, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

A l'occasion de la recherche et de la sélection des candidats potentiels aux fonctions d'administrateur de la Société, il a été recherché, dans toute la mesure du possible, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil. La Société a activement recherché et a pu identifier des profils d'administrateurs de sexe féminin qui disposaient de diverses expertises. Parmi ces candidates potentielles, Madame Patricia MAVIGNER et Madame Marlène PELISSIER ont été considérées comme des profils intéressants pour la Société et ces dernières ont accepté les fonctions d'administratrice.

A l'exception de Monsieur Laurent PELISSIER et de Madame Marlène PELISSIER, époux, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le conseil d'administration comprend également deux (2) censeurs, désignés par l'assemblée générale de la Société en date du 10 juin 2025 :

| Nom, prénom, titre ou fonction au sein de la Société | Principales activités hors de la Société | Date de début et de fin de mandat | Expérience et expertise apportés |
|--|--|--|------------------------------------|
| Garibaldi Participations Censeur représentée par Maria PAUBLANT | Directrice Générale Garibaldi Participations | Nommé censeur par l'assemblée générale du 10 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise financière et de gestion |
| Bpifrance Investissement Censeur représentée par Stephen FARGIS | Directeur Investissement Direct Large Cap Bpifrance Investissement | Nommé censeur par l'assemblée générale du 10 juin 2025 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | Expertise financière et de gestion |

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, les censeurs sont nommés par l'assemblée générale de la Société parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre de censeurs ne peut excéder trois. Les censeurs sont nommés pour une durée de trois ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs fonctions.

Tout censeur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions de l'article 22 des statuts de la Société.

Les censeurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, sans qu'aucune indemnité ne leur soit due. Les fonctions de censeurs prennent également fin par décès ou incapacité pour le censeur personne physique, dissolution ou mise en redressement judiciaire pour le censeur personne morale ou démission.

Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était censeur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, les censeurs peuvent notamment :

- faire part d'observations au conseil d'administration,
- demander à prendre connaissance, au siège de la Société, de tous livres, registres et documents sociaux,
- solliciter et recueillir toutes informations utiles à leur mission auprès de la direction générale de la Société,
- être amenés, à la demande du conseil d'administration, à présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur une question déterminée.

Les censeurs devront être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration au même titre que les administrateurs et recevoir le même niveau d'information que les administrateurs.

Les censeurs ne disposeront à titre individuel ou collectif que de pouvoirs consultatifs et ne disposeront pas du droit de vote au conseil d'administration.

Le défaut de convocation du censeur ou de transmission des documents préalablement à la réunion du conseil d'administration aux censeurs ne peuvent en aucun cas constituer une cause de nullité des délibérations prises par le conseil d'administration.

La rémunération des censeurs est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les censeurs seront soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du conseil d'administration. Les censeurs se verront notifier la réglementation relative aux abus de marché, et plus spécifiquement les règles d'abstention de communication d'une information privilégiée. Des mesures de gestion des conflits d'intérêts seront mises en place afin d'éviter que les censeurs n'assistent aux débats alors qu'ils sont en situation de conflits d'intérêts, y compris potentiels.

Conformément au code Middledext, les critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

| Critères d'indépendance définis par le code Middledext | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| Analyse de la Société | Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe | Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) | Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif | Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence | Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société |
| | | Indépendant | | | |

| | | | | | | |
|-------------------|---|---|---|---|---|-----|
| Laurent PELISSIER | x | ✓ | x | x | ✓ | Non |
| Marlène PELISSIER | x | ✓ | x | x | ✓ | Non |
| José HERNANDEZ | x | ✓ | ✓ | x | ✓ | Non |
| Geoff WEST | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Oui |
| Patricia MAVIGNER | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Oui |

Le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 5 juin 2025 a ainsi considéré que parmi ses administrateurs, Madame Patricia MAVIGNER et Monsieur Geoff WEST pouvaient être qualifiés de membres indépendants. En ce qui concerne l'indépendance de Monsieur Geoff WEST, il est précisé que celle-ci a été retenue notamment compte tenu du fait que la Société n'entretient aucun lien d'affaires avec STMicroelectronics concernant la fourniture d'e-Chucks.

L'indépendance d'un administrateur s'apprécie tout au long de l'exercice social. Tout administrateur concerné doit, en cas de survenance d'un événement remettant en cause sa qualification d'administrateur indépendant, le notifier sans délai au conseil d'administration.

4.1.1.2 Direction générale

La direction générale de la Société est assurée par un Président directeur général, Monsieur Laurent PELISSIER, nommé par le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 5 juin 2025, qui a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

Le Président directeur général a été nommé pour la durée de son mandat d'administrateur, soit trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Le Président directeur général a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Monsieur José HERNANDEZ a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 5 juin 2025 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit trois (3) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le directeur général délégué a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

4.1.2 Expérience professionnelle des membres des organes d'administration et de la direction générale



Laurent PELISSIER, Président du conseil d'administration et directeur général

Laurent PELISSIER est un industriel français, président (via la société LaMa) de ECM Group, une entreprise basée à Grenoble spécialisée dans les équipements pour le traitement thermique et la transformation des matériaux. Diplômé de l'École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) en ingénierie et titulaire d'un DESS de l'IAE de Grenoble, il a rejoint l'entreprise familiale de construction de fours industriels en 1988, alors dirigée par son père, Francis PELISSIER. Après avoir quitté son poste de dirigeant d'ECM en 2004, il a repris la société en 2008 à la barre du tribunal et l'a transformée en ECM Technologies. Créé en 2019, la holding ECM Group rassemble plusieurs entreprises aux savoir-faire complémentaires dont la société SEMCO Technologies. Sous sa direction, ECM a connu une forte croissance, passant d'un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros en 2008 à 180 millions d'euros en 2023, avec plus de 750 collaborateurs. L'entreprise réalise aujourd'hui 85 % de ses ventes à l'international et est un leader

mondial dans des secteurs comme les semi-conducteurs, les énergies décarbonées, l'aéronautique et l'automobile. Laurent PELISSIER met un accent particulier sur l'innovation, consacrant 10 % du chiffre d'affaires à la recherche et développement. En parallèle de ses activités industrielles, il s'engage dans la promotion de la filière industrielle française. Il a été président de l'Udimec (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et s'implique dans des projets collectifs visant à accompagner les industries dans leur transition écologique et technologique.



Marlène PELISSIER, administratrice

Marlène PELISSIER est coprésidente (via la société LaMa) de ECM Group, une entreprise grenobloise spécialisée dans les équipements pour le traitement thermique et la transformation des matériaux. Avec son époux Laurent PELISSIER, elle dirige cette société familiale, devenue un leader mondial dans son domaine. Sous leur direction, ECM Group a connu une croissance remarquable, passant d'un chiffre d'affaires de 15 millions à plus de 180 millions d'euros en quinze ans, et s'est diversifié dans des secteurs comme les énergies renouvelables et les semi-conducteurs. Marlène PELISSIER a également été directrice des ressources humaines d'ECM Technologies dès 2009, puis de l'intégralité des sociétés qui composent le groupe, avant de prendre la co-présidence en 2024 (via la société LaMa). En reconnaissance de leurs efforts, Marlène et Laurent PELISSIER ont reçu plusieurs distinctions, dont le trophée « Leader de l'année » en 2024.



José HERNANDEZ, administrateur et directeur général délégué

José HERNANDEZ a rejoint SEMCO Engineering en 1994 en tant que responsable des opérations eChucks, et conserve cette fonction jusqu'en 2019, ce qui lui donne des compétences clés, à la fois techniques et stratégiques dans ce domaine. Il prend la direction générale de SEMCO Technologies en 2019, qui a rejoint ECM Group en 2016. En parallèle, il est également impliqué dans la société ECM Technologies, notamment pour les sites montpelliérains où il exerce des fonctions de direction. Il joue un rôle clé dans le développement stratégique et opérationnel des entreprises qu'il dirige.



Geoff WEST, administrateur indépendant

Geoff WEST est Vice-président exécutif en charge des achats de STMicroelectronics. Il est responsable de l'Organisation Mondiale des Achats de l'entreprise depuis 2016.

Geoff WEST a débuté sa carrière en tant que comptable de fabrication chez Plessey Semiconductors, où il a travaillé pendant sept ans avant de rejoindre SGS-THOMSON (aujourd'hui STMicroelectronics) en 1993 en tant que *Business Unit Controller* à Bristol, au Royaume-Uni. Après avoir occupé plusieurs postes de contrôleur avec des responsabilités croissantes aux États-Unis et en France, il a été nommé Vice-Président du groupe chargé de la fabrication et de la technologie, contrôle financier, basé à Rousset, en France. En 2011, il a été promu Vice-Président des finances et Directeur Financier de la région Amérique de STMicroelectronics, avec des responsabilités européennes ajoutées en 2013. Cette même année, il a été nommé Directeur Général de l'organisation de la fonderie de plaquettes, supervisant l'achat de services de fabrication externe, incluant l'ingénierie, la qualité et la chaîne d'approvisionnement. En 2016, Geoff WEST est devenu Responsable des Achats Monde, chargé du développement et de la mise en œuvre des

stratégies d'approvisionnement de STMicroelectronics.

Geoff WEST est né à Warwick, en Angleterre, en 1963. Il est titulaire d'une licence en *Business Studies* de l'Université de Plymouth, Royaume-Uni, et est membre du *Chartered Institute of Management Accountants*.



Patricia MAVIGNER, **administratrice indépendante**

Patricia MAVIGNER est la Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016, avec un mandat en cours jusqu'en avril 2028. Elle est également Secrétaire du Conseil d'Administration de Thermador Groupe depuis 2016. Elle est également invitée régulière du comité de développement durable de Thermador Groupe.

Elle a rejoint le groupe Thermador en 2000 en tant que Directrice Administrative de Sferaco. En plus de ses responsabilités chez Thermador Groupe, elle est gérante de la S.C.I. They et de Sodalis Investment NV (BE), et membre du Conseil d'Administration de Deco Holding NV (BE) et de DPI. Patricia participe également au comité d'audit et au comité des rémunérations depuis avril 2016 et au comité de développement durable.

Patricia est diplômée de l'EM Lyon en 1991 et a obtenu son DECF (expertise comptable) en 1996. Avant de rejoindre Thermador Groupe, elle a travaillé comme auditeur senior manager chez PriceWaterhouseCoopers de 1991 à 2000, dont deux ans au Royaume-Uni.



Garibaldi Participations, représentée par Maria PAUBLANT, **censeur**

Maria PAUBLANT est diplômée de l'ESSEC Business School. En 1991, elle débute sa carrière à Londres pour la Barclays puis rejoint UBS (ex-Warburg Dillon Read) en France en Fusions/Acquisitions. Après 8 années passés en banque d'affaires, elle devient Gérante Actions Sénior chez AXA-IM avant de s'expatrier à Boston où elle œuvre dans une start-up en tant que Vice-Présidente, responsable du développement. De retour en France en 2004, Maria Paublant intègre CACIB en tant que Senior Banker à Lyon puis rejoint CIC Sud Est en tant que Responsable Financements Structurés puis Directrice Régionale sur la partie retail, corporate et banque privée. En 2017, elle rejoint BPAURA en tant que Directrice Grandes Entreprises et Ingénieries Financières afin de développer, post fusion, l'accompagnement des ETIs aux meilleurs standards de marché. Elle occupe depuis 2024, le poste de Directrice Générale de Garibaldi Participations. Maria a également obtenu en 2020 un Certificat d'Administratrice à l'EM Lyon et siégeait au Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes en tant que représentante de BPAURA.



Bpifrance Investissement, représentée par Stephen FARGIS, **censeur**

Stephen Fargis est Directeur dans l'équipe Investissement Direct Large Cap de Bpifrance Investissement. Il possède plus de 15 ans d'expérience dans la finance et le capital-investissement. Il a débuté sa carrière en financement de LBO et en fusions et acquisitions puis a rejoint en 2012 le Fonds Stratégique d'Investissement, intégré en 2013 à Bpifrance. Stephen est également membre des Conseils de Surveillance de Diot-Siaci, Seqens, Adhetec, Imdev et ECM.

De nationalité française, Stephen Fargis parle français et anglais.

4.1.3 Autres mandats exercés ou ayant été exercés par des membres des organes d'administration et de la direction générale en dehors du Groupe

- Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

| Administrateurs, censeurs ou membres de la direction générale | Société | Nature du mandat |
|---|---|---|
| Laurent PELISSIER | SASP FCG | Président et membre du Conseil de Surveillance |
| | SARL LaMa | Gérant |
| | SARL LAMA LOC | Gérant |
| | SAS Sport Passion Promotion | Président |
| | GIRISE (GIE) | Administrateur |
| | SCI LES TAMARIS | Gérant |
| | SCI LOCCHA | Gérant |
| | SCI 3P IMMO | Gérant |
| | SCEA LE VACHARES | Gérant (Associé indéfiniment responsable) |
| | SC A.O. IMMOBILIER | Gérant |
| Marlène PELISSIER | SCI PPV | Gérant |
| | SARL LaMa | Gérant |
| | SARL LAMA LOC | Gérant |
| | CATANE IMMOBILIER | Liquidateur |
| | SCI LES TAMARIS | Gérant |
| José HERNANDEZ | SCEA LE VACHARES | Gérant (Associé indéfiniment responsable) |
| | SAS ECM TECHNOLOGIES | Directeur Général Délégué |
| Geoff WEST | / | / |
| Patricia MAVIGNER | THERMADOR GROUPE | Directrice Générale Déléguée |
| | | Secrétaire du Conseil d'administration |
| | SCI THELY | Gérante |
| | SOLADIS INVESTMENTS NV | Gérante |
| | DECO HOLDING NV | Membre du Conseil d'administration |
| Garibaldi Participations représentée par Maria PAUBLANT | DPI | Membre du Conseil d'administration |
| | <i>En tant que représentant permanent de Garibaldi Participations</i> | <i>En tant que représentant permanent de Garibaldi Participations</i> |
| | ARMAFINA | Administrateur |
| | GARIBALDI PARTICIPATIONS | Directrice Générale |
| | GARIBALDI CAPITAL DEVELOPPEMENT | Directrice Générale |
| Bpifrance Investissement représentée par Stephen FARGIS | GARIBALDI INGENIERIE | Gérante |
| | <i>En tant que représentant de Bpifrance Investissement</i> | <i>En tant que représentant de Bpifrance Investissement</i> |
| | DIOT-SIACI TOPCO | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SIRONA BIDCO | Membre du Conseil de Surveillance |
| | ADHECAPITAL | Membre du Conseil d'Administration |
| | ECM GROUP | Membre du Comité Stratégique |
| IMADEV | Membre du Comité de Surveillance | |

- Mandats ayant été exercés en dehors du Groupe au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

| Administrateurs, censeurs ou membres de la direction générale | Société | Nature du mandat |
|---|---|---|
| Laurent PELISSIER | SAS Grenoble Alpes Sport | Vice-Président |
| | SA SOMUDIMEC | Président du Conseil de Surveillance |
| | SARL SOCOMETAL INDUSTRIE | Gérant |
| | SARL LAMA IMMOBILIER | Gérant |
| | ECM TECHNOLOGIES V.B. | Gérant |
| | SAS LOCATHERM | Directeur Général |
| Marlène PELISSIER | SARL MLP1 | Gérant |
| | EURL MGP | Gérant |
| José HERNANDEZ | SAS ECM GREENTECH | Directeur Général |
| | SAS FLOWLINK | Directeur Général |
| Geoff WEST | / | / |
| Patricia MAVIGNER | PBTUB | Administrateur |
| Garibaldi Participations représentée par Maria PAUBLANT | <i>En tant que représentant permanent de Garibaldi Participations</i> | <i>En tant que représentant permanent de Garibaldi Participations</i> |
| | COMPAGNIE DES ALPES | Membre du Comité Stratégique |
| Bpifrance Investissement représentée par Stephen FARGIS | <i>En tant que représentant de Bpifrance Investissement</i> | <i>En tant que représentant de Bpifrance Investissement</i> |
| | SATYS | Membre du Comité de Surveillance |

4.1.4 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction générale

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du Document d'Enregistrement, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'incriminations de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Un pacte d'associés a été conclu en date du 24 janvier 2020 entre les associés de la société ECM Group, actionnaire indirect de contrôle de la Société. Ce pacte comprend au bénéfice de certains associés d'ECM Group un droit de veto s'appliquant à la Société en ce qui concerne certaines décisions. Le détail de ces décisions et des associés concernés est présenté en section 6.1.3 du Document d'Enregistrement.

4.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.2.1 Comités spécialisés

Le conseil d'administration, lors de sa première réunion en date du 5 juin 2025, a débattu sur la mise en place éventuelle de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middledent auquel la Société se réfère de manière volontaire (se reporter à la section 4.2.3 du Document d'Enregistrement). A l'issue de ce débat, le conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité des rémunérations, dont les rôles et les fonctionnements sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourrait, au cours des prochains exercices, envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place d'autres comités spécialisés.

Comité d'audit

A la date du Document d'Enregistrement, le comité d'audit est composé de :

- Madame Patricia MAVIGNER, Présidente du comité d'audit ;
- Monsieur Geoff WEST ;
- Madame Marlène PELISSIER.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés pour la durée de leurs mandats d'administrateurs et révocables par le conseil d'administration.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix des Commissaires aux comptes ainsi que du suivi des recommandations des Commissaires aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et émettre un rapport y relatif qui sera soumis annuellement au Conseil d'administration lors de la réunion d'arrêté des comptes,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

Comité des rémunérations

A la date du Document d'Enregistrement, le comité des rémunérations est composé de :

- Monsieur Geoff WEST, Président du comité des rémunérations ;
- Madame Patricia MAVIGNER ;
- Madame Marlène PELISSIER.

Les membres du comité des rémunérations et son Président sont désignés pour la durée de leurs mandats d'administrateurs et révocables par le conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant la nomination, la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société, les attributions d'actions gratuites, de bons de souscription d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au profit des salariés, dirigeants, consultants ou autre collaborateur de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, conformément aux dispositions légales ;
- procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
- proposer une politique générale d'attribution d'actions gratuites ou de performance, de bons de souscription d'action, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- examiner le système de répartition de la rémunération entre les membres du conseil d'administration, notamment en fonction de leur participation au sein des Comités de la Société ;
- donner son avis au conseil d'administration sur la rémunération des principaux cadres dirigeants.

4.2.2 Adoption du code Middlednext

La Société a désigné le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext (accessible sur le site www.middlednext.com) comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à l'ensemble des recommandations du code Middlednext, à l'exception :

- de la recommandation R5 relative à la formation des membres du conseil d'administration. La Société prévoit une réflexion au cours de l'exercice 2025 pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation ; et
- de la recommandation R8 relative à la mise en place d'un comité dédié à la RSE. Il est prévu que les missions du comité RSE seront assurées par le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

| Recommandations du code Middlednext | Appliquée | Non appliquée | Sera appliquée |
|--|-----------|---------------|----------------|
| Le pouvoir de « surveillance » | | | |
| R1 : Déontologie des membres du conseil | X(1) | | |
| R2 : Conflits d'intérêts | X(2) | | |
| R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants | X | | |
| R 4 : Information des membres du conseil | X | | |
| R 5 : Formation des membres du conseil | | X(3) | |
| R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités | X | | |
| R 7 : Mise en place de comités | X(4) | | |
| R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) | | X(5) | |
| R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil | | | X(6) |
| R 10 : Choix de chaque administrateur | X | | |
| R 11 : Durée des mandats des membres du conseil | | | X(7) |
| R 12 : Rémunération de l'administrateur | X | | |
| R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | | | X(8) |
| R 14 : Relation avec les « actionnaires » | X | | |
| Le pouvoir exécutif | | | |
| R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise | | | X(9) |
| R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X(10) | | |
| R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants » | X | | |
| R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social | X | | |
| R 19 : Indemnités de départ | X | | |
| R 20 : Régimes de retraite supplémentaires | X | | |
| R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions | X | | |
| R 22 : Revue des points de vigilance | | | X(11) |

(1) R 1 : Lors de sa réunion du 5 juin 2025, le conseil d'administration a procédé à l'adoption de son règlement intérieur.

(2) R 2 : Il a été procédé à une revue des conflits d'intérêts lors de la première réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue le 5 juin 2025.

(3) R 5 : A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion au cours de l'exercice 2025 pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

- (4) R 7 : Lors de sa première réunion en date du 5 juin 2025, le conseil d'administration a décidé la mise en place de comités spécialisés : un comité d'audit et un comité des rémunérations.
- (5) R 8 : Il est prévu que les missions du comité RSE seront assurées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a en effet décidé de ne pas instituer un tel comité.
- (6) R 9 : Le règlement intérieur du conseil d'administration a été adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2025 et sa publication sur le site Internet est prévue à l'issue de l'introduction en bourse de la Société.
- (7) R 11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement du renouvellement des mandats compte tenu de la récente constitution du conseil d'administration à la suite de la transformation de la Société en société anonyme le 5 juin 2025. Les statuts de la Société prévoient la possibilité de fixer des durées allant de un à trois ans pour les mandats des administrateurs afin de permettre un échelonnement de leur renouvellement.
- (8) R 13 : Cette évaluation des travaux du conseil sera effectuée lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 et il sera rendu compte de cette évaluation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- (9) R 15 : A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le conseil d'administration n'a pas procédé à la vérification de la politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise. Un tel examen sera effectué lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 et il sera rendu compte de cette vérification dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
- (10) R 16 : Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middledent²³, il est de 6,12 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour Monsieur Laurent PELISSIER et de 7,21 pour Monsieur José HERNANDEZ. Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2024 détaillée au paragraphe 4.3.1.1 ci-dessous.
- (11) R 22 : Cette recommandation sera appliquée pour la première fois lors de la réunion du conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

²³ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

4.3 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.3.1 Rémunérations des membres de la direction générale et du conseil d'administration

L'assemblée générale réunie le 5 juin 2025 a décidé de transformer la Société, qui revêtait la forme de société par actions simplifiée, en société anonyme à conseil d'administration, dans la perspective de l'inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris des actions ordinaires composant le capital de la Société. En conséquence, les informations qui sont présentées dans la présente section pour chaque mandataire social peuvent regrouper des périodes auxquelles chaque personne a occupé des fonctions différentes. Le lecteur est invité à se reporter aux précisions le cas échéant apportées sous les tableaux figurant ci-dessous.

L'information en matière de rémunération des membres de la direction générale et du conseil d'administration est établie conformément à l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02, telle que modifiée le 28 juillet 2023. Les tableaux n°4 à n°10 ne sont pas applicables.

4.3.1.1 Rémunération de la direction générale

TABLEAU N°1

| Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Exercice clos le 31 décembre 2023 | Exercice clos le 31 décembre 2024 |
| Laurent PELISSIER – Président directeur général depuis le 5 juin 2025 ⁽¹⁾ | | |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau N°2) ⁽²⁾ | 142.110 € | 130.200 € |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | / | / |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | / | / |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | / | / |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | / | / |
| José HERNANDEZ – Directeur général délégué depuis le 5 juin 2025 ⁽³⁾ | | |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau N°2) ⁽⁴⁾ | 117.229,44 € | 138.508,54 € |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | / | 14.848,48 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | / | / |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement | / | / |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | / | / |
| TOTAL | 259.339,44 € | 283.557,02 € |

⁽¹⁾ Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la société LaMa dont Monsieur Laurent PELISSIER est le co-gérant, était Présidente de la Société. Monsieur Laurent PELISSIER a été nommé Président directeur général de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 5 juin 2025 à l'issue de l'assemblée générale réunie le même jour et ayant approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

⁽²⁾ Jusqu'au 5 juin 2025, Monsieur Laurent PELISSIER ne percevait aucune rémunération directe de la Société mais une quote-part par l'intermédiaire de la société LaMa (rémunérée en qualité de Présidente et au titre de prestations de services techniques décrites dans les rapports figurant à la section 6.4). Les montants indiqués dans ce tableau sont des montants hors taxes et correspondent à la quote-part de Monsieur Laurent PELISSIER dans la rémunération perçue par la société LaMa au titre (i) de ses fonctions de Présidente et de (ii) ses prestations techniques.

⁽³⁾ Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, Monsieur José HERNANDEZ était directeur général et salarié de la Société. Monsieur José HERNANDEZ a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 5 juin 2025 à l'issue de l'assemblée générale réunie le même jour et ayant approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration. Lors de cette réunion, le conseil d'administration, après en avoir apprécié l'opportunité, a autorisé le cumul du mandat de directeur général délégué et le contrat de travail de Monsieur José HERNANDEZ.

⁽⁴⁾ Jusqu'au 5 juin 2025, Monsieur José HERNANDEZ percevait une rémunération directe de la Société au titre de ses fonctions salariées de directeur opérationnel. En revanche, il ne percevait aucune rémunération directe de la Société au titre de ses fonctions de directeur général.

TABLEAU N°2

| Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social | | | | |
|--|--|----------------------------|--|----------------------------|
| Noms | Exercice clos le 31 décembre 2023 | | Exercice clos le 31 décembre 2024 | |
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Laurent PELISSIER – Président directeur général depuis le 5 juin 2025 | | | | |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 142.110 € | 142.110 € | 130.200 € | 130.200 € |
| Rémunération variable annuelle | / | / | / | / |
| Rémunération variable pluriannuelle | / | / | / | / |
| Rémunération exceptionnelle | / | / | / | / |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur | / | / | / | / |
| Avantages en nature | / | / | / | / |
| José HERNANDEZ – Directeur général délégué depuis le 5 juin 2025 | | | | |
| Rémunération fixe ⁽²⁾ | 117.229,44 € | 117.229,44 € | 138.508,54 € | 138.508,54 € |
| Rémunération variable annuelle | / | / | 14.848,48 € | 14.848,48 € |
| Rémunération variable pluriannuelle | / | / | / | / |
| Rémunération exceptionnelle | / | / | / | / |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur | / | / | / | / |
| Avantages en nature | / | / | / | / |
| TOTAL | 259.339,44 € | 259.339,44 € | 283.557,02 € | 283.557,02 € |

⁽¹⁾ Quote-part de rémunération perçue par l'intermédiaire de la société LaMa. Les montants indiqués dans ce tableau sont des montants hors taxes.

⁽²⁾ Rémunérations perçues par Monsieur José HERNANDEZ au titre de ses fonctions salariées.

Rémunérations de Monsieur Laurent PELISSIER au titre de l'exercice en cours

Monsieur Laurent PELISSIER (Président directeur général) : Par décision du conseil d'administration en date du 5 juin 2025, il a été décidé que Monsieur Laurent PELISSIER percevrait une rémunération au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société²⁴ : Rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 60.000 euros versée mensuellement, soit 5.000 euros bruts par mois à compter du 5 juin 2025.

Monsieur Laurent PELISSIER pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Rémunérations de Monsieur José HERNANDEZ au titre de l'exercice en cours

Monsieur José HERNANDEZ (directeur général délégué) : Par décision du conseil d'administration du 5 juin 2025, il a été décidé que Monsieur José HERNANDEZ ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société. Lors de cette même réunion, le conseil d'administration a approuvé le cumul entre ses fonctions salariées de directeur opérationnel et ses fonctions de directeur général délégué de la Société et a constaté que sa rémunération au titre de son contrat de travail est fixée comme suit : Rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 138.508,54 euros versée mensuellement, soit 11.542,38 euros bruts par mois.

Monsieur José HERNANDEZ pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

²⁴ Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Laurent PELISSIER a perçu une quote-part de rémunération (39.060 €) via la société LaMa, elle-même Présidente de la Société alors constituée sous la forme de société par actions simplifiée, pour la période allant du 1^{er} janvier au 18 avril 2025.

TABLEAU N°11

| Noms | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Laurent PELISSIER Président directeur général depuis le 5 juin 2025 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | - | X | - | X | - | X | - | X |
| José HERNANDEZ Directeur général délégué depuis le 5 juin 2025 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 | X | - | - | X | - | X | - | X |

4.3.1.2 Rémunération du conseil d'administration

TABLEAU N°3

| Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Mandataires sociaux non dirigeants | Exercice clos le 31 décembre 2023 | | Exercice clos le 31 décembre 2024 | |
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Marlène PELISSIER – administratrice depuis le 5 juin 2025 | | | | |
| Rémunérations (fixe, variable) ⁽¹⁾ | 42.570€ | 42.570€ | 39.000€ | 39.000€ |
| Autres rémunérations | / | / | / | / |
| Geoff WEST – administrateur depuis le 5 juin 2025 | | | | |
| Rémunérations (fixe, variable) | / | / | / | / |
| Autres rémunérations | / | / | / | / |
| Patricia MAVIGNER – administratrice depuis le 5 juin 2025 | | | | |
| Rémunérations (fixe, variable) | / | / | / | / |
| Autres rémunérations | / | / | / | / |
| TOTAL | 42.570 € | 42.570 € | 39.000 € | 39.000 € |

⁽¹⁾ Quote-part de rémunération perçue par l'intermédiaire de la société LaMa. Les montants indiqués dans ce tableau sont des montants hors taxes.

Concernant l'exercice en cours, il est précisé que l'assemblée générale réunie le 5 juin 2025 a approuvé une enveloppe de rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration d'un montant de 30.000 € nets que le conseil d'administration pourra verser le cas échéant à ses membres au titre de leurs fonctions selon la politique de

rémunération présentée ci-après.

Politique de rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration respecte les recommandations du code Middledex en définissant un mode de répartition de la rémunération des administrateurs tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs et de leur assiduité.

Le montant global de la rémunération des administrateurs fixé par l'assemblée générale sera réparti comme suit :

- un montant forfaitaire par présence effective, physique ou par visioconférence, pourra être attribué à chaque administrateur ; et
- seuls les administrateurs indépendants seront rémunérés.

Les administrateurs pourront percevoir, sur justification, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de leur mission.

4.3.2 Sommes versées ou provisionnées à des fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux

Néant.

4.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Au jour de l'approbation du Document d'Enregistrement, les participations directes et indirectes des membres du conseil d'administration et des membres de la direction sont les suivantes :

| Nom | Nombre d'actions détenues directement | Nombres d'actions détenues indirectement | % du capital de la Société | Nombre d'actions à émettre sur exercice d'instruments dilutifs | % du capital de la Société dilué |
|-------------------|--|---|-----------------------------------|---|---|
| Laurent PELISSIER | 0 | 560.801 ⁽¹⁾ | 56,08% | 0 | 56,08% |
| Marlène PELISSIER | 0 | | | 0 | |
| José HERNANDEZ | 0 | 1.800 ⁽²⁾ | 0,18% | 0 | 0,18% |
| Geoff WEST | 0 | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Patricia MAVIGNER | 0 | 0 | 0% | 0 | 0% |
| TOTAL | 562.601 | | 56,26% | 0 | 56,26% |

⁽¹⁾ à travers la société LaMa, société à responsabilité limitée (452 107 782 RCS Annecy), détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER, Madame Marlène PELISSIER et leur famille.

⁽²⁾ à travers la société ECM MANAGEMENT, elle-même détenant 1,33% de ECM Group, elle-même détenant 100% de ECM Technologies, elle-même détenant 99,99% de la Société.

Par ailleurs, Evan HINGRAY, Directeur Administratif et Financier et RH, détient 96.336 actions attribuées gratuitement par la société ECM Group.

5.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES



SEMCO TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières 34160 Castries
819 668 427 RCS Montpellier

**Comptes consolidés au 31 décembre 2024 et 31
décembre 2023**

Sommaire

| | |
|---|------------|
| 1. États financiers | 99 |
| 1.1. Compte de résultat consolidé | 99 |
| 1.2. Bilan consolidé..... | 100 |
| 2. Note préliminaire | 101 |
| 3. Méthodes comptables et principes de consolidation | 102 |
| 3.1. Référentiel comptable | 102 |
| 3.2. Modalités de consolidation..... | 102 |
| 3.3. Méthodes de conversion pour les filiales étrangères | 103 |
| 3.4. Règles et méthodes comptables..... | 103 |
| 3.5. Changement de méthode comptable..... | 108 |
| 4. Notes annexes sur les postes du bilan | 108 |
| 4.1. Ecarts d'acquisition | 108 |
| 4.2. Immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) | 110 |
| 4.3. Immobilisations corporelles | 112 |
| 4.4. Contrats de crédit-bail et assimilés..... | 114 |
| 4.5. Immobilisations financières | 114 |
| 4.6. Stocks et en-cours | 115 |
| 4.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation | 116 |
| 4.8. Impôts différés | 118 |
| 4.9. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et concours bancaires | 119 |
| 4.10. Tableau de flux de trésorerie | 119 |
| 4.11. Capitaux propres et intérêts minoritaires..... | 120 |
| 4.12. Provisions..... | 120 |
| 4.13. Emprunts et dettes financières..... | 121 |
| 4.14. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation | 123 |
| 5. Notes annexes sur les postes du compte de résultat | 125 |
| 5.1. Chiffre d'affaires | 125 |
| 5.2. Autres produits d'exploitation..... | 126 |
| 5.3. Achats consommés..... | 126 |
| 5.4. Charges de personnel | 127 |
| 5.5. Autres charges d'exploitation..... | 127 |
| 5.6. Impôts et taxes..... | 128 |
| 5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 128 |
| 5.8. Charges et produits financiers | 129 |
| 5.9. Charges et produits exceptionnels | 129 |
| 5.10. Impôts sur les résultats | 130 |
| 6. Autres Informations | 130 |

| | |
|--|-----|
| 6.1. Engagements reçus et donnés..... | 130 |
| 6.2. Honoraires des commissaires aux comptes | 131 |
| 6.3. Événements postérieurs à la clôture | 131 |
| 6.4. Rémunération des dirigeants | 131 |
| 6.5. Transactions avec les parties liées..... | 131 |

1. États financiers

1.1. Compte de résultat consolidé

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>Notes</i> | 2024 | 2023 |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 5.1. | 32 003 | 33 817 |
| Autres produits d'exploitation | 5.2. | (556) | 1 711 |
| Achats consommés | 5.3. | (13 471) | (14 025) |
| Charges de personnel | 5.4. | (3 343) | (4 160) |
| Autres charges d'exploitation | 5.5. | (4 291) | (4 664) |
| Impôts et taxes | 5.6. | (68) | (197) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 5.7. | (893) | (1 816) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition | | 9 380 | 10 666 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 9 380 | 10 666 |
| Charges et produits financiers | 5.9. | (96) | (32) |
| Charges et produits exceptionnels | 5.10 | (313) | (72) |
| Impôts sur les résultats | 5.11 | (2 308) | (2 646) |
| Résultat net des entités intégrées | | 6 664 | 7 916 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 6 664 | 7 916 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat net (part du groupe) | | 6 664 | 7 916 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | | 1 000 | 1 000 |
| Résultat par action en € | | 6,66 | 7,92 |
| Résultat dilué par action en € | | 6,66 | 7,92 |

1.2. Bilan consolidé

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 01/01/2023 |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 4.2. | 1 674 | 1 758 | 1 730 |
| <i>Dont Ecart d'acquisition</i> | 4.1. | 1 379 | 1 379 | 1 379 |
| Immobilisations corporelles | 4.3. & 4.4. | 3 768 | 3 044 | 2 980 |
| Immobilisations financières | 4.5 | 2 468 | 698 | 676 |
| Actif immobilisé | | 7 910 | 5 500 | 5 386 |
| Stocks et en-cours | 4.6. | 7 103 | 11 419 | 10 071 |
| Clients et comptes rattachés | 4.7. | 10 634 | 13 781 | 13 425 |
| Autres créances et comptes de régularisation (4) | 4.7. & 4.8. | 2 212 | 2 626 | 1 794 |
| Valeurs mobilières de placement | 4.9. | 27 | 27 | 27 |
| Disponibilités | 4.9. & 4.10. | 8 770 | 4 958 | 5 277 |
| Actif circulant | | 28 747 | 32 811 | 30 594 |
| Total Actif | | 36 656 | 38 311 | 35 980 |
| Capital (1) | 4.11. | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Primes (1) | 4.11. | | | |
| Réserves et résultat consolidés (2) | 4.11. | 11 007 | 17 858 | 14 494 |
| Autres (3) | | 605 | 552 | 578 |
| Capitaux propres (Part du groupe) | | 12 612 | 19 410 | 16 072 |
| Intérêts minoritaires | | | | |
| Provisions | 4.12. | 301 | 743 | 351 |
| Emprunts et dettes financières | 4.13. | 7 040 | 3 597 | 4 712 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4.14. | 9 766 | 8 892 | 9 897 |
| Autres dettes et comptes de régularisation (5) | 4.14. | 6 937 | 5 669 | 4 948 |
| Dettes | | 23 743 | 18 158 | 19 557 |
| Total Passif | | 36 656 | 38 311 | 35 980 |

(1) De l'entité consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Cf. analyse de la variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

(4) Dont Impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

2. Note préliminaire

Présentation du Groupe et évolution

Le Groupe se compose de la société consolidante SEMCO Technologies (ci-après « la société ») et de sa filiale américaine Semco Inc, détenue à 100% (ci-après « la filiale »). SEMCO Technologies a été fondée en 1986 à Montpellier, en France.

Dès l'origine, le Groupe s'est spécialisé dans construction de fours et de composants, notamment pour la fabrication de semi-conducteurs. Au fil du temps, il s'est imposé comme un fournisseur d'équipements de renommée internationale pour les industries du photovoltaïque puis du semi-conducteur. Cette activité de fabrication de biens d'équipement a ensuite été transférée en intégralité chez ECM Greentech, autre filiale du groupe ECM, société-mère du groupe détenant SEMCO Technologies.

SEMCO Technologies s'est alors spécialisée dans la conception et fabrication de composants gaz, et de chucks électrostatiques. Entre 2019 et 2021, SEMCO Technologies a réalisé deux opérations de croissances externes : elle a racheté et intégré les sociétés Flowlink – concurrent historique de son activité Qualiflow - et Kemstream, qui fabrique des évaporateurs. Cela lui a permis de consolider son activité dans le domaine des composants à forte valeur ajoutée pour l'industrie du semiconducteur.

Aujourd'hui, et depuis mai 2024, SEMCO Technologies se consacre exclusivement au développement et à la fabrication de chucks électrostatiques pour l'industrie des semiconducteurs, en tant que *Pure Player*. Ce positionnement unique différencie SEMCO Technologies des autres fabricants de chucks électrostatiques, qui sont pour la plupart des céramistes généralistes ayant une division « céramiques avancées ». Le Groupe continue d'opérer depuis Montpellier, capitalisant sur son expertise historique tout en bénéficiant des ressources et du soutien du Groupe ECM. Cela lui permet de se positionner en tant que qu'experte et référente sur la technologie électrostatique pour la fabrication de semiconducteurs de pointe.

Evénements significatifs des exercices 2023 et 2024

Au cours de l'exercice 2023

Le 4 janvier 2023, SEMCO Technologies a absorbé KEMSTREAM par voie de transmission universelle du patrimoine.

Au cours de l'exercice 2024

A compter du 1^{er} mai 2024, le groupe SEMCO Technologies a mis en location-gérance son activité « Composants Gaz ». Cela a induit le transfert de 25 salariés de cette activité à la société ECM Components, autre filiale du groupe ECM. Le stock et les immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation ont été cédés pour leur valeur nette comptable à la société ECM Components pour respectivement 3 747K€ et 175K€.

Une facturation mensuelle de 32K€- permettant de couvrir le remboursement des emprunts ayant servi à l'acquisition historiques des fonds de commerce de l'activité gaz et la refacturation du loyer au prorata des surfaces occupées dans les locaux dont le bail est supporté par SEMCO Technologies a été opérée entre mai et décembre 2024.

3. Méthodes comptables et principes de consolidation

3.1. Référentiel comptable

Le Groupe SEMCO Technologies établit pour la première fois ses états financiers consolidés conformément au règlement de l'ANC 2020-01. L'application du présent règlement est effectuée de façon rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables applicables à la clôture de l'exercice des premiers comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- De prudence ;
- De continuité d'exploitation ;
- D'indépendance des exercices ;
- Et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indications contraires.

3.2. Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2023 ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2024 ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes réalisés, sont éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes des entreprises significatives placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de SEMCO TECHNOLOGIES sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 40 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée

La liste des sociétés appartenant aux périmètres de consolidation aux 31/12/2024 et 31/12/2023 est la suivante :

| Entités | Adresse / N° SIRET | 31/12/2024 | | | 31/12/2023 | | |
|------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | Méthode de consolidation | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt |
| SEMCO TECHNOLOGIES | Zac Via Domitia, 165 Avenue des Cocardières 34160 Castries N°SIREN : 819 668 427 | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% |
| SEMCO ENGINEERING INC. (USA) | 4040 W Royal Ln #130 Irving, TX 75063 United States | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% |

Exclusion du périmètre de consolidation

Le 17 juin 2024, SEMCO Technologies a acquis 40% des titres de SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd, dont le siège est situé en Chine. Cette participation ayant vocation à être cédée à terme, le Groupe a appliqué les dispositions de l'article 212-1 du règlement de l'ANC 2020-01 renvoyant à l'article L233-19 du Code de commerce qui autorise qu'une filiale ou participation puisse être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsque ses actions ou parts

ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure. La participation dans SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd n'est donc pas consolidée dans les comptes, elle figure en titres de participation non consolidés pour une valeur de 1 300K€ SEMCO Technologies a cédé l'intégralité des titres de SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd qu'elle détenait à la société ECM Group en date du 21 février 2025.

3.3. Méthodes de conversion pour les filiales étrangères

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de sa trésorerie, c'est-à-dire la monnaie de fonctionnement. Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement de l'entité consolidante et monnaie de présentation du Groupe.

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon la méthode de conversion au cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture au 31 décembre ;
- Les produits et charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyen de la période ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres intitulée « écarts de conversion ».

Les taux retenus sur les exercices 2023 et 2024 ont été les suivants :

| | | 2024 | 2023 |
|--------------|------------------|--------|--------|
| Dollar (USD) | Taux d'ouverture | 1,1055 | 1,0666 |
| | Taux moyen | 1,0823 | 1,0823 |
| | Taux de clôture | 1,0388 | 1,1055 |

3.4. Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition, constatés à l'occasion de prises de contrôle, correspondent à la différence entre le prix d'achat des titres et la quote-part des capitaux propres à la date d'acquisition tenant compte de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entreprises concernées.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs dont la durée d'utilisation n'est pas limitée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur actuelle, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis linéairement sur cette durée.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions ».

Les écarts d'acquisitions négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision.

Immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation suivants sont portés à l'actif :

- La faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente de l'immobilisation ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- La capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement ou la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles (hors fonds commercial) sont amorties sur la durée de leur utilisation prévue : 2 à 10 ans. Les fonds commerciaux ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture selon les mêmes modalités que les écarts d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant notamment les frais d'acquisition constitués des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est situé l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Nature | Mode d'amortissement | Durées d'amortissement |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Coût de développement | Linéaire | 5 ans |
| Bien immobilier | Linéaire | 30 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 8 ans |
| Mat et outillage industriel | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 5 ans |
| Mat de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier | Linéaire | 5 ans |

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (autres que les écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles et les autres immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Contrats de crédit-bail et assimilés

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé doivent être retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'inventaire pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production. Les produits et encours de production sont évalués à leur coût de production qui englobe le coût des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés, augmentés des coûts indirects de production. Les coûts de production excluent des coûts de sous activité ou de stockage.

Lorsque la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur valeur comptable à la clôture, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou des difficultés de recouvrement de la créance constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils comprennent les créances fiscales et sociales, les impôts différés actifs, les écarts de conversion actif ainsi que les charges constatées d'avance.

Ecart de conversion

Les créances et dettes libellés en devises sont converties en euros au cours de clôture. La différence entre la valeur initiale et la valeur recalculée à ce taux génère un écart de conversion inscrit en actif ou en passif du bilan.

Conformément aux règles comptables françaises, un écart de conversion actif, traduisant une perte latente, fait l'objet d'une provision pour risque de change. En revanche, un écart de conversion passif représentant un gain latent n'est pas comptabilisé en résultat.

Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placements sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance et que le Groupe n'a donc pas l'intention de conserver durablement. Elles suivent le régime fiscal des titres de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres est estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors que (i) le groupe est débiteur d'une obligation juridique (légale, réglementaire ou contractuelle) ou implicite à l'endroit d'un tiers résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et (iii) que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'arrêt des comptes. Les provisions sont évaluées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02.

L'intégralité des engagements de retraite supportés par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière du personnel de l'entité française. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un salarié soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service salarié.

Les engagements pour indemnités de départ en retraite ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes au titre des exercices 2024 et 2023 :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Turnover de 1,5% pour l'ensemble du personnel
- Taux de revalorisation des salaires de 1,5% pour l'ensemble du personnel
- Taux d'actualisation (inflation comprise) de 3,38 % en 2024 et 3,53% en 2023
 - Application du taux de charges sociales moyen constaté au sein de la société SEMCO Technologies (40% pour les non-cadres et 50% pour les cadres)
 - Utilisation de la table de mortalité réglementaire INSEE 2018-2020.

La provision pour engagements de retraite ne concerne que le personnel employé en France, l'entité américaine n'étant pas soumise à l'obligation de verser des indemnités de départ en retraite selon les réglementations en vigueur.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Dettes Fournisseurs

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation sont enregistrés pour leur valeur nominale

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisée en résultat.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué des revenus provenant :

- De la vente de biens produits par le Groupe (composants gaz, chucks électrostatiques)
- De la vente de pièces détachées

Il est reconnu à l'achèvement de la transaction, c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens est transféré au client.

Le moment du transfert de contrôle correspond au moment où les risques et avantages significatifs associés aux biens vendus sont transférés, et que l'exécution de la prestation est considérée comme achevée. Ce transfert de contrôle induit la reconnaissance du chiffre d'affaires, il varie en fonction des Incoterms définis avec les clients. De manière générale, l'Incoterm majoritairement utilisé est EXW (Ex Works), ce qui implique un transfert de contrôle à la sortie d'usine, dès la mise à disposition des produits.

Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe est amené à contracter avec des clients dont les conditions générales d'achat incluent des clauses de garanties. Ces clauses peuvent, dans certains cas, générer des obligations potentielles, notamment en matière de reprises, d'avoir ou d'interventions après-vente.

Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net part du groupe considéré, au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges exceptionnels qui ne sont pas liés à l'activité courante du Groupe, du fait de leur nature, leur caractère inhabituel ou non récurrent. Il inclut notamment les dotations et reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels, les résultats de cession des actifs immobilisés ainsi que les éléments résultant de faits inhabituels, non récurrents et significatifs.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par Secteur d'activités et par zones géographiques.

Les secteurs d'activités sont détaillés ci-dessous et correspondent aux secteurs sur lesquels les clients du Groupe interviennent.

- PVD (Physical Vapor Deposition) : Ce secteur concerne l'utilisation des produits du Groupe par des équipementiers adressant les procédés de dépôt sous vide de couches minces de matériaux sur une surface par condensation de particules issues d'une phase vapeur.
- IMPLANT (Implantation) : Il s'agit de la vente de produits du Groupe destinés aux applications liées à l'implantation ionique, c'est-à-dire à l'injection contrôlée d'ions nécessaire à la modification des propriétés électriques des matériaux.
- GAZ : Il s'agit des ventes relatives à la conception et à la fabrication de composants gaz de type vannes de précision, panneaux gaz et évaporateurs.
- INSPECT (Inspection) : Ce secteur regroupe les ventes destinées aux équipementiers d'inspection et de métrologie où les produits du Groupe assurent une précision nécessaire aux contrôles de qualité, de défauts et de dimensions critiques.
- EQUIPEMENTS : Il s'agit de l'activité historique du Groupe qu'est la fabrication de biens d'équipement pour les industries du semi-conducteur et du photovoltaïque, cédée progressivement jusqu'en 2023
- SERVICES : Ce domaine couvre l'assistance technique et administrative du Groupe vis-à-vis de ses partenaires.
- SPARE PARTS : Il s'agit de la fourniture de pièces détachées et de composants pour les industries équipées des produits du Groupe.
- NEW APPLICATIONS : Ce secteur englobe le développement et l'adaptation des produits du Groupe pour de nouvelles technologies ou marchés émergents.
- ETCHING (Gravure) : Ce secteur regroupe les ventes de produits du Groupe destinés aux procédés de gravure des matériaux.

Les secteurs géographiques se décomposent en quatre zones géographiques :

- France
- Asie
- Amérique
- Europe hors France

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par zones géographiques ou monétaires et par secteur d'activité pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations.

3.5. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé sur les exercices 2023 et 2024.

4. Notes annexes sur les postes du bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Entrées de périmètre | Sorties de périmètre | Dotations | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 2023 |
|---|--------------|----------------------|----------------------|-----------|---------------------|-------------------------|-------------------|--------------|
| Ecart d'acquisition | 1 379 | | | | | | | 1 379 |
| Amortissements des écarts d'acquisition | | | | | | | | |
| Dépréciations des écarts d'acquisition | | | | | | | | |
| Valeur nette | 1 379 | | | | | | | 1 379 |
| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Entrées de périmètre | Sorties de périmètre | Dotations | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 2024 |

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Ecart d'acquisition | 1 379 | 1 379 |
| Amortissements des écarts d'acquisition | | |
| Dépréciations des écarts d'acquisition | | |
| Valeur nette | 1 379 | 1 379 |

L'écart d'acquisition est relatif à l'acquisition de 100% des titres de SEMCO ENGINEERING INC par SEMCO TECHNOLOGIES en juin 2016 (212 K€), de Flowlink en avril 2019 (1 031K€) et de Kemstream en avril 2021 (136 K€).

La durée d'utilisation étant non limitée, aucun amortissement n'a été pratiqué sur cet écart d'acquisition. Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels leurs performances sont suivies à savoir, dans le cas du Groupe, sur les entités opérationnelles.

Ecart d'acquisition SEMCO Engineering Inc :

Analyse à la clôture de l'exercice 2023 :

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des budgets prévisionnels utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice 2023 dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 9,5%
- Taux de croissance à long terme 2%

La valeur d'utilité de la société SEMCO Engineering Inc résultant de ce test de dépréciation s'élève à 7 178K€. La valeur des actifs de SEMCO Engineering Inc, incluant l'écart d'acquisition pour 212K€ et le Besoin en Fonds de Roulement pour 3 755K€, s'élève à 3 967K€. Aucune perte de valeur n'a été identifiée suite à ce test de dépréciation.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité en faisant varier les principaux indicateurs. Les hypothèses de ces analyses de sensibilité sont les suivantes :

- Taux de croissance infini : les simulations avec un taux de croissance à l'infini à + ou - 0,5%
- Taux d'actualisation : les simulations avec un taux d'actualisation à + ou -1%
- Chiffre d'affaires 2024 – 2028 de SEMCO Engineering Inc : les simulations avec un chiffre d'affaires n'atteignant que 75% du budget

Ces analyses de sensibilité ne mettent pas en évidence de dépréciation complémentaire.

Analyse à la clôture de l'exercice 2024 :

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des budgets prévisionnels utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses financières retenues à la clôture des exercices 2023 et 2024 dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 11%
- Taux de croissance à long terme 1%

La valeur d'utilité de la société SEMCO Engineering Inc résultant de ce test de dépréciation s'élève à 6 567K€. La valeur des actifs de SEMCO Engineering Inc, incluant l'écart d'acquisition pour 212K€ et le Besoin en Fonds de Roulement pour 3 678K€, s'élève à 3 990K€. Aucune perte de valeur n'a été identifiée suite à ce test de dépréciation.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité en faisant varier les principaux indicateurs. Les hypothèses de ces analyses de sensibilité sont les suivantes :

- Taux de croissance infini : les simulations avec un taux de croissance à l'infini à + ou - 0,5%
- Taux d'actualisation : les simulations avec un taux d'actualisation à + ou -1%
- Chiffre d'affaires 2025 – 2029 de SEMCO Engineering Inc : les simulations avec un chiffre d'affaires n'atteignant que 75% du budget

Ces analyses de sensibilité ne mettent pas en évidence de dépréciation complémentaire.

Écarts d'acquisition Flowlink et Kemstream :

Les écarts d'acquisition FLOWLINK et KEMSTREAM font partie des actifs incorporels de l'activité « Composants Gaz » cédés en février 2025 (cf Note 6.3). L'évaluation des actifs pour cette vente n'a pas conduit à identifier d'indice de perte de valeur.

Au 31 décembre 2024, aucune perte de valeur n'a été identifiée suite au test de dépréciation des écarts d'acquisition.

4.2. Immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition)

Les immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) se décomposent comme suit au titre de 2023 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Augmentation/ Dotation | Diminution/Reprise | Ecart de conversion | Autres variations | 2023 |
|--|----------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Frais de développement | 853 | | | | | 853 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 606 | 2 | | | | 608 |
| Fonds commercial | 222 | | | | | 222 |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | 55 | | | | 55 |
| Valeurs brutes des immobilisations incorporelles | 1 681 | 58 | | | | 1 738 |
| Amortissements des frais de développement | (777) | (15) | | | | (792) |
| Amortissements des concessions, brevets et droits similaires | (553) | (15) | | | | (568) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (1 330) | (30) | | | | (1 360) |
| Valeur nette des immobilisations incorporelles | 351 | 28 | | | | 379 |

Les immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) se décomposent comme suit au titre de 2024 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Augmentation/ Dotation | Diminution/Reprise | Ecart de conversion | Autres variations | 2024 |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------|
|----------------------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------|

| | | | | |
|--|----------------|-------------|-------------|----------------|
| Frais de développement | 853 | | (1) | 852 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 608 | | (28) | 580 |
| Fonds commercial | 222 | | | 222 |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | 55 | 6 | (62) | |
| Immobilisations incorporelles | 1 738 | 6 | (90) | 1 654 |
| Amortissements des frais de développement | (792) | (15) | 1 | (806) |
| Amortissements des concessions, brevets et droits similaires | (568) | (13) | 28 | (553) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (1 360) | (28) | 29 | (1 359) |
| Valeur nette des immobilisations incorporelles | 379 | (22) | (62) | 295 |

L'entité SEMCO Technologies a acquis, en 2016, des actifs et passifs à la barre du tribunal de commerce. L'évaluation de l'ensemble des actifs n'ayant pas excédé pas le coût global d'acquisition, le reliquat non affecté aux actifs repris a été comptabilisé au poste « Fonds commercial » pour 222 K€

Chaque fonds commercial est comptabilisé à sa valeur d'apport et fait l'objet d'un test de valeur prenant en compte les cash-flows prévisionnels actualisés générés par les activités sous-jacentes.

Fonds de commerce de l'activité eChucks pour 212 K€:

Analyse à la clôture de l'exercice 2023 :

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des budgets prévisionnels utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice 2023 dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 9,53%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

La valeur d'utilité résultant de ce test de dépréciation est supérieure à la valeur des actifs nets testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée suite à ce test de dépréciation.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité en faisant varier les principaux indicateurs. Les hypothèses de ces analyses de sensibilité sont les suivantes :

- Taux de croissance à l'infini : simulations avec un taux de croissance à l'infini variant de 2% à -8%
- Taux d'actualisation : simulations avec un taux d'actualisation variant de 11% à 50%
- Cash-flows prévisionnels : simulations avec un taux de complétude variant de 100% à 20%

Ces analyses de sensibilité ne mettent pas en évidence de dépréciation complémentaire.

Analyse à la clôture de l'exercice 2024 :

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des budgets prévisionnels utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice 2024 dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 11%

- Taux de croissance à l'infini : 2%

La valeur d'utilité résultant de ce test de dépréciation est supérieure à la valeur des actifs nets testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée suite à ce test de dépréciation.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité en faisant varier les principaux indicateurs. Les hypothèses de ces analyses de sensibilité sont les suivantes :

- Taux de croissance à l'infini : simulations avec un taux de croissance à l'infini variant de 2% à -8%

- Taux d'actualisation : simulations avec un taux d'actualisation variant de 11% à 50%

- Cash-flows prévisionnels : simulations avec un taux de complétude variant de 100% à 20%

Ces analyses de sensibilité ne mettent pas en évidence de dépréciation complémentaire.

Fonds de commerce Qualiflow (activité Composants Gaz) pour 10 K€:

Le fonds de commerce Qualiflow fait partie des actifs incorporels de l'activité « Composants Gaz » cédés en février 2025 (cf Note 6.3). L'évaluation des actifs pour cette vente n'a pas conduit à identifier d'indice de perte de valeur.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les immobilisations incorporelles.

Aucun suivi des coûts de développement fiable et précis n'a été mis en place pour déterminer la contribution de chaque acteur au sein du groupe. L'identification fiable des coûts de R&D étant l'un des critères nécessaires à leur comptabilisation à l'actif, le groupe ne capitalise pour l'instant aucun frais de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au titre de 2023 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Augmentation/ Dotation | Diminution/Reprise | Ecart de conversion | Autres variations | 2023 |
|---|--------------|---------------------------|--------------------|------------------------|----------------------|--------------|
| Installations techniques, matériel & outillage | 1 895 | 176 | (108) | | 282 | 2 245 |
| Autres installations et aménagement | 1 606 | 87 | | | | 1 692 |
| Matériel de transport | 18 | | (1) | | | 17 |
| Matériel informatique | 219 | 12 | (5) | (0) | | 226 |
| Immobilisations corporelles en cours | 189 | 93 | | | (282) | |
| Autres immobilisations corporelles | 878 | | | | | 878 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | | 343 | | | | 343 |
| Valeurs brutes des immobilisations corporelles | 4 805 | 711 | (113) | (0) | 0 | 5 402 |
| Amortissements des installations techniques, matériel & outillage | (999) | (263) | 108 | | | (1 154) |
| Amortissements des autres installations et aménagements | (369) | (165) | | | | (534) |
| Amortissements du matériel de transport | (18) | | 1 | | | (17) |
| Amortissements du matériel informatique | (119) | (42) | 5 | 0 | | (156) |
| Autres immobilisations corporelles | (320) | (176) | | | | (496) |

| | | | | | |
|---|----------------|--------------|------------|----------|----------------|
| Amortissements des immobilisations corporelles | (1 825) | (646) | 113 | 0 | (2 357) |
| Valeur nette des immobilisations corporelles | 2 980 | 65 | | | 3 044 |

Sur l'exercice 2023, les autres variations sont liées à la mise en service d'immobilisations corporelles en cours pour 282K€

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au titre de 2024 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Augmentation/ Dotation | Diminution/Reprise | Ecart de conversion | Autres variations | 2024 |
|---|----------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Installations techniques, matériel & outillage | 2 245 | 944 | (177) | | | 3 012 |
| Autres installations et aménagements | 1 692 | 192 | | | | 1 884 |
| Matériel de transport | 17 | | | | | 17 |
| Matériel informatique | 226 | 11 | (44) | 1 | | 195 |
| Autres immobilisations corporelles | 878 | 126 | | | | 1 004 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 343 | 278 | | | | 621 |
| Immobilisations corporelles | 5 402 | 1 551 | (221) | 1 | | 6 733 |
| Installations techniques, matériel & outillage | (1 154) | (344) | 69 | | | (1 430) |
| Amortissements des autres installations et aménagements | (534) | (175) | | | | (709) |
| Amortissements du matériel de transport | (17) | | | | | (17) |
| Amortissements du matériel informatique | (156) | (36) | 39 | (0) | | (153) |
| Autres immobilisations corporelles | (496) | (160) | | | | (656) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (2 357) | (715) | 108 | (0) | | (2 965) |
| Valeur nette des immobilisations corporelles | 3 044 | 836 | (113) | 0 | | 3 768 |

La hausse des installations techniques, matériel et outillage s'explique principalement par l'acquisition de deux fours de traitement thermique pour 810K€, minorée par la cession des immobilisations destinées à l'activité « Composants gaz » à leur valeur nette comptable pour 174K€ décrite dans la note « Evénements significatifs » de la présente annexe. Les autres installations et aménagements concernent des travaux d'aménagement du bâtiment destinés à l'installation d'une nouvelle ligne de production.

La hausse des avances et acomptes sur immobilisations corporelles est due au versement d'acomptes relatifs à la commande de solutions robotisées dans le cadre du développement de la nouvelle ligne de production. Ces acomptes comprennent des acomptes versés à la société ECM Technologies, fournisseur des solutions robotisées, pour des montants de 343K€ au bilan 2023 et 575K€ au bilan 2024.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les immobilisations corporelles

4.4. Contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de crédit-bail et assimilés portent exclusivement sur des biens mobiliers et sont inscrits dans le poste Autres immobilisations corporelles dans les tableaux précédents de la note 4.3 Immobilisations corporelles

L'impact du retraitement des contrats de crédit-bail et assimilé sur les immobilisations se traduit comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Augmentation/ Dotation | 2023 | Augmentation/ Dotation | 2024 |
|--|------------|---------------------------|------------|---------------------------|------------|
| Autres immobilisations corporelles | 878 | | 878 | 126 | 1 004 |
| Amortissements des autres immobilisations corporelles | (320) | (176) | (496) | (160) | (656) |
| Valeur nette des immobilisations en crédit-bail et assimilé | 558 | (176) | 382 | (34) | 348 |

L'impact sur les emprunts et dettes financières des contrats de crédit-bail et assimilé se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Diminution | 2023 | Augmentation | Diminution | 2024 |
|--|------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit - non courant | 77 | | 77 | 126 | | 204 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit - courant | 469 | (182) | 287 | | (154) | 133 |
| Dettes financières liées aux immobilisations en crédit-bail et assimilé | 546 | (182) | 364 | 126 | (154) | 336 |

Les charges d'intérêts comptabilisées dans le résultat financier au titre des exercices 2023 et 2024 sont respectivement de 12K€ et 11K€

La ventilation par échéance des redevances se présente comme suit pour 2023 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans |
|-----------------------------------|------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Redevances restantes à rembourser | 372 | 142 | 112 | 78 | 30 | 10 |

La ventilation par échéance des redevances se présente comme suit pour 2024 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans |
|-----------------------------------|------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Redevances restantes à rembourser | 340 | 135 | 103 | 55 | 41 | 7 |

4.5. Immobilisations financières

Pour l'exercice 2023, les immobilisations financières sont détaillées comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Augmentation | Diminution | 2023 |
|------------------------------------|------------|--------------|-------------|------------|
| Titres immobilisés (non courants) | 6 | | | 6 |
| Dépôts et cautionnements versés | 120 | | (81) | 39 |
| Autres créances immobilisées | 550 | 103 | | 653 |
| Immobilisations financières | 676 | 103 | (81) | 698 |

Pour l'exercice 2024, les immobilisations financières sont détaillées comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Augmentation | Diminution | 2024 |
|------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Titres de participation | | 1 300 | | 1 300 |
| Titres immobilisés (non courants) | 6 | | | 6 |
| Dépôts et cautionnements versés | 39 | 5 | (1) | 42 |
| Autres créances immobilisées | 653 | 467 | | 1 120 |
| Immobilisations financières | 698 | 1 772 | (1) | 2 468 |

Les titres de participation non consolidés correspondent aux titres de SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd, comme expliqué en note 2 – Modalités de consolidation de la présente annexe et dans la note sur les « Evènements postérieurs à la clôture ».

Les autres créances immobilisées sont relatives à plusieurs prêts entre SEMCO TECHNOLOGIES et SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd octroyés entre 2021 et 2024. Ces prêts ont été intégralement remboursés postérieurement à la clôture comme précisé dans la note sur les « Evènements postérieurs à la clôture ».

Les créances immobilisées ainsi que les dépôts et cautionnements versés se décomposent par nature et par échéance comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|---------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|
| Dépôts et cautionnements versés | 39 | | | | | | 39 |
| Autres créances immobilisées | 653 | | 653 | | | | |
| Total | 692 | | 653 | | | | 39 |

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|---------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|
| Dépôts et cautionnements versés | 42 | | | | | | 42 |
| Autres créances immobilisées | 1 120 | 1 120 | | | | | |
| Total | 1 162 | 1 120 | | | | | 42 |

4.6. Stocks et en-cours

La décomposition des stocks et en-cours est la suivante :

| 2024 | 2023 | 2022 |
|------|------|------|
|------|------|------|

| <i>En milliers d'euros</i> | Brut | Dépréciations | Net | Brut | Dépréciations | Net | Brut | Dépréciations | Net |
|--|--------------|----------------------|--------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|
| Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements | 3 674 | | 3 674 | 6 628 | | 6 628 | 6 495 | (12) | 6 484 |
| Produits intermédiaires finis | 3 429 | | 3 429 | 4 791 | | 4 791 | 3 582 | | 3 582 |
| Stocks et en-cours | 7 103 | | 7 103 | 11 419 | | 11 419 | 10 086 | | 10 071 |

La diminution des stocks de 4 316K€ entre 2023 et 2024 est principalement due à la cession du stock de “composants gaz” pour près de 3 747K€ décrite dans la note “Événements significatifs” de la présente annexe.

Les produits vendus par le Groupe s’intègrent dans des machines dont la durée de vie est supérieure à 20 années. Les produits de SEMCO représentant une pièce indispensable de la machine, un même modèle de produit doit pouvoir être fourni à la demande en cas de besoin de remplacement durant toute la durée de vie des machines des clients du Groupe. Les éléments constitutifs du stock peuvent donc être utilisés pour produire les produits pendant une durée supérieure à 20 ans. Durant cette période, les stocks de matières premières, d’en-cours ou de produits finis peuvent être utilisés à tout moment. De ce fait aucune dépréciation n’a été comptabilisée sur les exercices 2023 et 2024.

4.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Les créances clients, autres créances et comptes de régularisation se présentent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | | | 2023 | | | 2022 | | |
|---|---------------|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|
| | Brut | Dépréciations | Net | Brut | Dépréciations | Net | Brut | Dépréciations | Net |
| Clients et comptes rattachés | 12 633 | (2 000) | 10 634 | 15 774 | (1 993) | 13 781 | 14 758 | (1 333) | 13 425 |
| Clients et comptes rattachés | 12 633 | (2 000) | 10 634 | 15 774 | (1 993) | 13 781 | 14 758 | (1 333) | 13 425 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 20 | | 20 | 45 | | 45 | 81 | | 81 |
| Impôts différés - actif | 70 | | 70 | 101 | | 101 | 111 | | 111 |
| Créances fiscales hors impôts sur les sociétés | 1 758 | | 1 758 | 2 357 | | 2 357 | 1 486 | | 1 486 |
| Etat Impôt sur les sociétés | | | | | | | 2 | | 2 |
| Comptes courants | | | | | | | 10 | 0 | 10 |
| Autres créances | 261 | 0 | 261 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Ecart de conversion - actif | 57 | | 57 | 62 | | 62 | 33 | | 33 |
| Charges constatées d'avance | 46 | | 46 | 55 | | 55 | 70 | | 70 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 212 | 0 | 2 212 | 2 626 | 0 | 2 626 | 1 794 | 0 | 1 794 |

| | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Clients et autres créances | 14 845 | (2 000) | 12 845 | 18 400 | (1 993) | 16 407 | 16 552 | (1 333) | 15 219 |
|-----------------------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|

Le poste clients et comptes rattachés comprend notamment les créances suivantes envers les autres entités du groupe ECM :

| Entité | Créances au 31.12.2023 (K€) | Créances au 31.12.2024 (K€) |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Annealsys | 18 | 15 |
| ECM Components | 0 | 39 |
| ECM Group | 10 | 10 |
| ECM Technologies | 1 003 | 343 |
| ECM Gmbh | 1 | 1 |
| SEMCO Engineering Pte | 6 | 0 |
| SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd | 4 621 | 4 621 |

- Créance envers la filiale non consolidée SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd. : son montant était de 3 961K€ au 31 décembre 2022 pour atteindre 4 621K€ au 31 décembre 2023, sans évolution sur son montant brut durant l'exercice 2024. Cette créance a fait l'objet d'une dépréciation de 1 320K€ en 2022, et d'une dotation complémentaire de 660K€ en 2023 pour atteindre 1 980K€ au 31 décembre 2023. Cette créance a fait l'objet d'un abandon postérieurement à la clôture comme mentionné dans la note sur les « Evènements postérieurs à la clôture ».

La diminution des créances clients de 3 141K€ entre 2024 et 2023, résulte principalement d'actions de recouvrement intensifiées au cours de l'exercice 2024. Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés à la clôture 2024 comprennent principalement un crédit de TVA en attente de remboursement pour 551 K€ ainsi qu'un poste de TVA déductible pour 1 120K€. Les autres créances comprennent des acomptes clients.

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit au titre de 2022 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|---|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
| Clients et comptes rattachés | 14 758 | 14 758 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 14 758 | 14 758 | | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 81 | 81 | | | | | |
| Impôts différés - actif | 111 | 43 | | | | | 68 |
| Créances fiscales hors impôts sur les sociétés | 1 486 | 1 486 | | | | | |
| Etat Impôt sur les bénéfices | 2 | 2 | | | | | |
| Comptes courants | 10 | 10 | | | | | |
| Ecart de conversion - actif | 33 | 33 | | | | | |
| Charges constatées d'avance | 70 | 70 | | | | | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 1 794 | 1 727 | | | | | 68 |

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit au titre de 2023 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|----------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
|----------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|

| | | | |
|---|---------------|---------------|-----------|
| Clients et comptes rattachés | 15 774 | 15 774 | |
| Clients et comptes rattachés | 15 774 | 15 774 | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 45 | 45 | |
| Impôts différés - actif | 101 | 25 | 76 |
| Créances fiscales hors impôt sur les sociétés | 2 357 | 2 357 | |
| Comptes courants | 4 | 4 | |
| Autres créances | 1 | 1 | |
| Ecart de conversion - actif | 62 | 62 | |
| Charges constatées d'avance | 55 | 55 | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 626 | 2 550 | 76 |

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit au titre de 2024 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|---|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|
| Clients et comptes rattachés | 12 633 | 12 633 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 12 633 | 12 633 | | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 20 | 20 | | | | | |
| Impôts différés - actif | 70 | 32 | | | | | 38 |
| Créances fiscales hors impôt sur les sociétés | 1 758 | 1 758 | | | | | |
| Autres créances | 261 | 261 | | | | | |
| Ecart de conversion - actif | 57 | 57 | | | | | |
| Charges constatées d'avance | 46 | 46 | | | | | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 212 | 2 174 | | | | | 38 |

4.8. Impôts différés

Les impôts différés par nature se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 | 2022 |
|---|-----------|------------|------------|
| Impôts différés actif | 70 | 101 | 111 |
| Différences temporaires | | | |
| - sur retraitement des engagements de retraite | 33 | 71 | 68 |
| - sur retraitement des crédits-baux | 2 | 1 | |
| - Autres | 35 | 29 | 42 |
| Valeur nette des impôts différés actif par catégorie | 70 | 101 | 111 |

Les impôts différés sur les autres différences temporaires portent sur la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la participation des salariés et les écarts de conversion actif et passif.

Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des crédits d'impôt ou des reports fiscaux déficitaires, en raison de l'absence de déficit reportable.

4.9. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et concours bancaires

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 27K€ en 2024, 2023 et 2022 et correspondent à des parts sociales d'une société coopérative de financement. Elles présentent la nature de placement financier et non d'un équivalent de trésorerie, et figurent en flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie est déterminée comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Disponibilités | 8 771 | 4 958 | 5 277 |
| Trésorerie active | 8 771 | 4 958 | 5 277 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) (1) | (9) | | |
| Trésorerie passive | (9) | | |
| Trésorerie nette | 8 762 | 4 958 | 5 277 |

(1) Les concours bancaires sont présentés au passif du bilan dans la catégorie « Emprunts et dettes financières ». Ils correspondent notamment aux facilités de trésorerie accordés par les banques telles que les découverts bancaires, les avances de trésorerie ou les lignes de crédit court-terme

4.10. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024.12 | 2023.12 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net total des entités consolidées | 6 664 | 7 916 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations (hors actif circulant) et provisions nettes de reprises | 302 | 1 019 |
| Variation de l'impôt différé | 31 | 7 |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | 18 | 13 |
| Marge brute d'autofinancement | 7 016 | 8 956 |
| Variation du BFR liée à l'activité (dépréciations incluses) (1) | 7 356 | (3 619) |
| FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I) | 14 372 | 5 337 |
| Acquisitions d'immobilisations | (3 243) | (872) |
| Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt | 174 | |
| Réduction des autres immobilisations financières (2) | 1 | 81 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II) | (3 068) | (791) |
| Dividendes versés | (10 800) | (3 700) |
| Émissions d'emprunts | 4 214 | 343 |
| Remboursements d'emprunts | (923) | (1 471) |
| FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III) | (7 509) | (4 828) |
| Variation de change sur la trésorerie (IV) | 9 | (37) |
| VARIATIONS DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV) | 3 804 | (319) |
| Trésorerie : ouverture | 4 958 | 5 277 |

- (1) Sur l'exercice 2024, la variation positive du BFR (besoin en fonds de roulement) de 7 356K€s'explique comme suit :
- Diminution des stocks de 4 316K€expliquée par la cession de l'activité gaz expliquée dans la note 4.6 de la présente annexe
 - Diminution des créances clients pour 3 147K€
 - Hausse des dettes fournisseurs pour 874K€
 - Baisse des autres dettes (hors dette liée aux dividendes à payer) pour 1 432K
- (2) Correspond à des remboursements de dépôts et caution

4.11. Capitaux propres et intérêts minoritaires

La variation des capitaux propres et intérêts minoritaires est détaillée dans le tableau suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | Part du Groupe | | | | | | Intérêts minoritaires |
|--|----------------|--------|----------------------|------------------------------|--------------|------------------|-----------------------|
| | Capital | Primes | Réserves consolidées | Autres - Ecart de conversion | Résultat net | Capitaux propres | |
| 1er janvier 2023 | 1 000 | | 5 895 | 578 | 8 599 | 16 072 | |
| Affectation du résultat N-1 | | | 8 599 | | (8 599) | | |
| Dividendes versés | | | (4 500) | | | (4 500) | |
| Résultat de l'exercice | | | | | 7 916 | 7 916 | |
| Autres augmentations, diminutions | | | 20 | | | 20 | |
| Reclassement, restructuration et changement de méthode | | | | | | | |
| Effet des variations des taux de change | | | | | (26) | (26) | |
| Autres | | | (72) | | | (72) | |
| 31 décembre 2023 | 1 000 | | 9 942 | 552 | 7 916 | 19 410 | |
| Affectation du résultat N-1 | | | 7 916 | | (7 916) | | |
| Dividendes versés | | | (13 500) | | | (13 500) | |
| Résultat de l'exercice | | | | | 6 664 | 6 664 | |
| Autres augmentations, diminutions | | | (15) | | | (15) | |
| Effet des variations des taux de change | | | | | 54 | 54 | |
| Autres | | | (1) | | | (1) | |
| 31 décembre 2024 | 1 000 | | 4 342 | 605 | 6 664 | 12 612 | |

Le capital de la société mère est composée de 1 000 000 actions ordinaires de 1 euros de nominal au 31 décembre 2024 ainsi qu'au 31 décembre 2023.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant ces deux derniers exercices.

4.12. Provisions

Les provisions sur les exercices 2023 se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Dotation | Reprise non-utilisée | Reprise utilisée | Variations de périmètre | Autres variations | 2023 |
|---------------------------------------|------------|------------|----------------------|------------------|-------------------------|-------------------|------------|
| Provisions pour litiges | 100 | 459 | (100) | | | | 459 |
| Provisions pour garanties | 4 | | (4) | | | | |
| Provisions pour pertes de change | (26) | 62 | (36) | | | | 0 |
| Provisions pour pensions et retraites | 273 | 21 | (9) | | | | 284 |
| Provisions | 351 | 542 | (145) | | | | 743 |

Sur l'exercice 2023, les provisions pour litiges concernent :

- Un litige opposant SEMCO Technologies au propriétaire de ses anciens locaux, portant sur des arriérés de charges ainsi que de frais de remise en état des locaux. Une provision a été comptabilisée pour 102K€
- Un litige avec un client significatif en Asie traduisant un risque pour le Groupe de prendre à sa charge la réparation de pièces sous garantie. Une provision a été comptabilisée pour 357K€

La provision pour engagement de retraite d'un montant de 132K€ a été déterminée à partir des critères explicités au point 3 Règles et méthodes comptables.

Les provisions sur l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Dotation | Reprise non-utilisée | Reprise utilisée | Variations de périmètre | Autres variations | 2024 |
|---------------------------------------|------------|------------|----------------------|------------------|-------------------------|-------------------|------------|
| Provisions pour litiges | 459 | 143 | (357) | (102) | | | 143 |
| Provisions pour pertes de change | 0 | 118 | (92) | | | | 27 |
| Provisions pour pensions et retraites | 284 | | (152) | | | | 132 |
| Provisions | 743 | 261 | (601) | (102) | | | 301 |

Sur l'exercice 2024 :

- Le litige opposant SEMCO Technologies au propriétaire de ses anciens locaux s'est conclu en défaveur du Groupe, qui s'est traduit par une perte de 143K€ versée à la partie adverse et comptabilisé en charges d'exploitation.
- Concernant le litige relatif à la prise en charge par SEMCO Technologies de pièces sous garantie, des échanges avec le client ont eu lieu aboutissant en 2024 à la clarification de l'identification des pièces concernées ainsi qu'à l'estimation affinée des coûts nécessaire à leur remise en état. La provision au 31 décembre 2024 s'élève à 143K€

La provision pour engagement de retraite d'un montant de 132K€ a été déterminée à partir des critères explicités au point 3 Règles et méthodes comptables. La baisse de la provision s'explique par le transfert des contrats de travail des salariés opérant sur l'activité Gaz à la société ECM Group suite à l'externalisation de l'activité GAZ présentée dans la note « Événements significatifs » de la présente annexe.

4.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au titre de 2023 sont détaillés ci-après :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 2023 |
|----------------------------|------|--------------|------------|---------------------|-------------------------|-------------------|------|
|----------------------------|------|--------------|------------|---------------------|-------------------------|-------------------|------|

| | | | | |
|--|--------------|------------|----------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 4 692 | 343 | (1 455) | 3 581 |
| Intérêts courus sur emprunts | 16 | 13 | (16) | 13 |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | 4 |
| Dettes financières | 4 712 | 356 | (1 471) | 3 597 |

Les autres variations concernent le reclassement entre la part courante et non courante des emprunts restant à rembourser.

Les concours bancaires comportent également des intérêts et commissions bancaires à payer.

Au 1er janvier 2023, l'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|--|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 4 692 | 1 333 | 857 | 831 | 793 | 693 | 185 |
| Intérêts courus sur emprunts | 16 | | | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | | | | |
| Dettes financières | 4 712 | 1 333 | 857 | 831 | 793 | 693 | 185 |

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|--|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 581 | 845 | 872 | 843 | 709 | 312 | |
| Intérêts courus sur emprunts | 13 | | | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | | | | |
| Dettes financières | 3 597 | 845 | 872 | 843 | 709 | 312 | |

Les emprunts et dettes financières du Groupe au titre de 2024 sont détaillés ci-après :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 2024 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|-------------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 581 | 4 340 | (910) | | | | 7 010 |
| Intérêts courus sur emprunts | 13 | 18 | (13) | | | | 18 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | | | | | | 9 | 9 |
| Concours bancaires (dettes) | 4 | | | | | (0) | 3 |
| Dettes financières | 3 597 | 4 358 | (923) | | | 9 | 7 040 |

Sur l'exercice 2024, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts à hauteur de 4 340K€ de valeur nominale afin de financer les investissements réalisés dans les outils de production. Les autres variations concernent le reclassement entre la part courante et non courante des emprunts restant à rembourser.

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà |
|--|--------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 010 | 1 473 | 1 465 | 1 353 | 861 | 630 | 1 226 |
| Intérêts courus sur emprunts | 18 | 18 | | | | | |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 9 | 9 | | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 3 | 3 | | | | | |
| Dettes financières | 7 040 | 1 504 | 1 465 | 1 353 | 861 | 630 | 1 226 |

Détail des emprunts :

| Banque | Montant initial | Date souscription | CRD 2023 | CRD 2024 | Taux intérêt | Echéance | Ratios |
|--------|-----------------|-------------------|-----------|----------|--------------|----------|--------|
| SG | 900 K€ | 06/2016 | 4 K€ | - | 1,90% | 01/2024 | - |
| ARKEA | 1 400 K€(a) | 04/2019 | 830 K€ | 630 K€ | 1,15% | 04/2028 | - |
| CAG | 320 K€ | 04/2019 | 133 K€ | 87 K€ | 0,93% | 11/2026 | - |
| CE | 1 400 K€(a) | 04/2019 | 818 K€ | 616 K€ | 0,90% | 04/2027 | - |
| CE | 300 K€ | 02/2020 | 142 K€ | 98 K€ | 0,90% | 03/2027 | - |
| CE | 500 K€(a) | 04/2021 | 321 K€ | 250 K€ | 1,35% | 05/2028 | - |
| SG | 500 K€ | 10/2021 | 377 K€ | 301 K€ | 1,00% | 11/2028 | - |
| CIC | 336 K€ | 09/2022 | 249 K€ | 183 K€ | 1,75% | 08/2027 | - |
| SG | 497 K€ | 11/2023 | 250 K€(*) | 497 K€ | 4,18% | 12/2030 | - |
| SG | 310 K€ | 11/2023 | 93 K€(*) | 310 K€ | 4,18% | 12/2030 | - |
| LBP | 2 000 K€ | 10/2024 | - | 1 979 K€ | 3,22% | 11/2031 | - |
| SG | 1 750 K€(b) | 11/2024 | - | 1 722 K€ | 3,86% | 09/2029 | - |

(*) débloccage partiel en 2023

(a) emprunts en cours de transfert à ECM Components dans le cadre de la cession de l'activité Composants Gaz

(b) emprunt en cours de transfert à ECM Group dans le cadre des opérations liées à SEMCO Smartech Suzhou

4.14. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation se présentent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs | 9 765 | 8 892 | 9 897 |
| Dettes fournisseurs | 9 765 | 8 892 | 9 897 |
| Avances acomptes reçus sur commandes | 420 | 300 | 252 |
| Dettes sociales | 508 | 791 | 617 |
| Dettes fiscales hors impôts sur les sociétés | 102 | 46 | 53 |
| Etat impôts sur les bénéficiaires | | 7 | 2 |
| Comptes courants groupe | 5 710 | 4 468 | 3 972 |
| Autres dettes | 97 | 39 | 42 |
| Ecart de conversion passif | 100 | 19 | 9 |

| | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Autres dettes et comptes de régularisation | 6 937 | 5 669 | 4 948 |
| Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation | 16 702 | 14 651 | 14 845 |

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2023 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Au-delà |
|----------------------------|--------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 8 892 | 8 892 | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs | 8 892 | 8 892 | 0 | 0 |

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Au-delà |
|----------------------------|--------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 9 765 | 9 765 | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs | 9 765 | 9 765 | 0 | 0 |

Les dettes fournisseurs comprennent notamment les dettes suivantes envers les parties liées :

| Entité | Dettes au 31.12.2023 (K€) | Dettes au 31.12.2024 (K€) |
|---|---------------------------|---------------------------|
| ECM Technologies | 5 715 | 6 088 |
| ECM Group | 235 | 218 |
| ECM Components | 0 | 324 |
| ECM (Tianjin) Mechanical Equipment Co., Ltd. | 0 | 11 |
| ECM (Beijing) Industrial Furnaces Trading Co., Ltd. | 0 | 10 |
| LAMA LOC | 49 | 85 |
| LAMA | 44 | 18 |

Les comptes courants se composent des dividendes non versés et d'une partie de la dette d'impôt sur les sociétés en 2024 comme en 2023

Les postes fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation ont une échéance inférieure à un an.

5. Notes annexes sur les postes du compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature s'explique comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Ventes de marchandises | 202 | 117 |
| Production vendue de biens | 27 698 | 32 948 |
| Production vendue de services | 5 | 29 |
| Produits des activités annexes | 4 098 | 723 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

La production vendue de biens correspond à la vente des composants gaz et chucks électrostatiques produits par le Groupe. Elle est en baisse de 5 250K€ en 2024 comparée à 2023 avec en raison la cession de l'activité "Composants Gaz" par le Groupe.

Le produit de la vente du stock "Composants gaz" a été comptabilisé en 2024 dans le poste produits des activités annexes pour 3 747 K€ Ce montant vient compenser le montant de la sortie des stocks de matières premières (cf note 5.2), d'encours et de produits finis (cf note 5.3) et aboutit à une cession des stocks à leur valeur nette comptable.

En 2023, seuls les frais de ports facturés aux clients étaient constituait ce poste.

Pour les exercices 2023 et 2024, plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec le groupe ECM.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique du client final est la suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Amérique | 10 450 | 10 079 |
| Asie | 13 403 | 14 827 |
| Europe hors France | 2 928 | 5 819 |
| France | 5 222 | 3 092 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

Le Groupe est structuré autour de plusieurs activités correspondant aux principales technologies utilisées dans son domaine qui sont :

- PVD (Physical Vapor Deposition) : Ce secteur concerne l'utilisation des produits du Groupe par des équipementiers adressant les procédés de dépôt sous vide de couches minces de matériaux sur une surface par condensation de particules issues d'une phase vapeur.
- IMPLANT (Implantation) : Il s'agit de la vente de produits du Groupe destinés aux applications liées à l'implantation ionique, c'est-à-dire à l'injection contrôlée d'ions nécessaire à la modification des propriétés électriques des matériaux.
- GAZ : Il s'agit des ventes relatives à la conception et à la fabrication de composants gaz de type vannes de précision, panneaux gaz et évaporateurs.
- INSPECT (Inspection) : Ce secteur regroupe les ventes destinées aux équipementiers d'inspection et de métrologie où les produits du Groupe assurent une précision nécessaire aux contrôles de qualité, de défauts et de dimensions critiques.
- EQUIPEMENTS : Il s'agit de l'activité historique du Groupe qu'est la fabrication de biens d'équipement pour les industries du semi-conducteur et du photovoltaïque, cédée progressivement jusqu'en 2023
- SERVICES : Ce domaine couvre l'assistance technique et administrative du Groupe vis-à-vis de ses partenaires.
- SPARE PARTS : Il s'agit de la fourniture de pièces détachées et de composants pour les industries équipées des produits du Groupe.

- NEW APPLICATIONS : Ce secteur englobe le développement et l'adaptation des produits du Groupe pour de nouvelles technologies ou marchés émergents.
- ETCHING (Gravure) : Ce secteur regroupe les ventes de produits du Groupe destinés aux procédés de gravure des matériaux.

Les « Autres » activités du Groupe incluent certaines prestations et activités annexes qui, individuellement, ne constituent pas un secteur devant donner lieu à une information spécifique.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| PVD | 12 488 | 12 349 |
| IMPLANT | 10 127 | 9 371 |
| GAZ | 5 728 | 7 961 |
| INSPECT | 2 660 | 2 302 |
| EQUIPEMENTS | | 660 |
| SERVICES | 344 | 25 |
| SPARE PARTS | 295 | 294 |
| NEW APPLICATIONS | 288 | 303 |
| ETCHING | (70) | 390 |
| Autres | 142 | 161 |
| Chiffre d'affaires | 32 003 | 33 817 |

5.2. Autres produits d'exploitation

Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Production stockée | (1 362) | 1 209 |
| Production immobilisée | | 93 |
| Subventions d'exploitation | | 137 |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 459 | 104 |
| Reprises sur provision d'engagements de retraite | 152 | |
| Reprises de dépréciation sur actif circulant | | 15 |
| Transferts de charges d'exploitation | | 53 |
| Autres produits | 195 | 100 |
| Autres produits d'exploitation | (556) | 1 711 |

En 2023, la production stockée est principalement composée des en-cours de production pour 1 009K€. La cession des stocks d'en-cours et de produits finis de l'activité Composants Gaz pour un montant de 1 250K€ explique la production stockée négative de 1,3M€ en 2024.

La subvention d'exploitation portait sur un programme de recherche et développement terminé en 2020 et dont le solde a été perçu au cours de l'exercice 2023.

Les autres produits sont essentiellement composés des gains de change sur opérations commerciales résultant de l'amélioration du taux de change avec le dollar américain entre la date de facturation et la date de paiement par le client.

5.3. Achats consommés

Le détail des achats consommés est présenté ci-après :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Achats de marchandises | (732) | (907) |
| Achats d'études et prestations de services | (1) | (2) |
| Autres achats | (2 349) | (2 417) |
| Achats non stockés de matières et fournitures | (565) | (696) |
| Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements | (6 841) | (10 140) |
| Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements | (2 983) | 137 |
| Achats consommés | (13 471) | (14 025) |

La cession de l'activité "Composants Gaz" en avril 2024 explique la baisse des achats de matières premières, fournitures et autres approvisionnements. La variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements s'explique par la cession du stock de matières premières de l'activité "Composants Gaz" à la société ECM Components pour un montant de 2 497K€

5.4. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la manière suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel | (2 380) | (3 009) |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (986) | (1 151) |
| Autres charges de personnel | 23 | |
| Charges de personnel | (3 343) | (4 160) |
| Effectif moyen par catégorie employé par les entités consolidées par intégration globale | | |
| Cadres | 16 | 19 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 19 | 33 |
| Employés et ouvriers | 25 | 21 |
| Total | 60 | 73 |

La baisse des charges de personnel est due au transfert des salariés opérant sur l'activité "Composants Gaz" comme explicité dans la note "Événements significatifs" de la présente annexe.

5.5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont détaillées comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Rémunération d'intermédiaires & honoraires | (1 866) | (1 756) |
| Personnel détaché et intérimaire | (449) | (1 007) |
| Locations immobilières et charges locatives | (443) | (415) |
| Transport | (424) | (431) |
| Autres charges | (336) | (139) |
| Entretien et réparations | (245) | (344) |

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Déplacements, missions et réceptions | (141) | (128) |
| Publicité, publications, relations publiques | (115) | (120) |
| Sous-traitance | (83) | (109) |
| Primes d'assurances | (72) | (52) |
| Locations mobilières et charges locatives | (47) | (76) |
| Frais bancaires | (39) | (38) |
| Autres services extérieurs | (15) | (17) |
| Frais postaux et frais de télécommunications | (14) | (28) |
| Autres charges externes | (3) | (6) |
| Redevances de crédit-bail | (1) | 2 |
| Autres charges d'exploitation | (4 291) | (4 664) |

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires incluent principalement les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial. Leur hausse est principalement due aux coûts engendrés par les opérations de séparation des activités au 1er semestre 2024.

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires incluent principalement des frais d'assistance et de refacturation par le groupe ECM et la société LaMa.

La diminution des coûts de personnel intérimaire s'explique par l'embauche en contrat salarié des techniciens compétents, assurant ainsi leur pérennisation au sein du Groupe.

5.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes comprennent les postes suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|-----------------------------------|-------------|--------------|
| Impôts et taxes sur rémunérations | 14 | (13) |
| Autres impôts et taxes | (82) | (184) |
| Impôts et taxes | (68) | (197) |

Les autres impôts et taxes sont principalement constitués par :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 40K€ en 2024 contre 128K€ en 2023 ;
- La taxe CETIM (centre technique des industries mécaniques) pour 10K€ en 2024 contre 28K€ en 2023.

5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations sont détaillées de la façon suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|--------------|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles | (29) | (30) |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | (715) | (646) |
| Dotations aux provisions pour litiges | (143) | (459) |
| Dotations aux provisions sur engagements de retraite | | (21) |
| Dotations aux dépréciations des actifs circulants | (6) | (660) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (893) | (1 816) |

En 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation complémentaire des créances clients à hauteur de 660K€ dépréciation relative à une partie de la créance détenue à l'égard de SEMCO Smartech (Suzhou) Co. Ltd.

5.8. Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Dividendes des autres participations | 2 | 15 |
| Reprises sur provisions à caractère financier | 0 | 33 |
| Gains de change sur opérations financières | 101 | 52 |
| Produits financiers | 105 | 100 |
| Charges d'intérêts | (144) | (53) |
| Pertes de change sur opérations financières | (23) | (79) |
| Autres charges financières | (7) | |
| Dotations aux provisions pour pertes de change | (27) | |
| Charges financières | (201) | (132) |
| Résultat financier | (96) | (32) |

Le résultat financier est essentiellement composé :

- des charges d'intérêts liés aux emprunts du Groupe. Celles-ci sont en hausse sur 2024 suite à la souscription de nouveaux emprunts ;
- des gains de change en hausse sur 2024 par rapport à 2023 avec pour cause l'amélioration du taux de change avec le dollar américain.

5.9. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est expliqué ainsi :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|---|--------------|-------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0 | 7 |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | 1 | 4 |
| Produits de cession d'immobilisation incorporelle | 62 | |
| Produits de cession d'immobilisation corporelle | 113 | |
| Produits exceptionnels | 176 | 11 |
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion | (270) | (0) |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | (43) | (83) |
| Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées | (62) | |
| Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées | (113) | |
| Charges exceptionnelles | (488) | (83) |
| Résultat exceptionnel | (312) | (72) |

Au cours de l'exercice 2024, des discussions ont eu lieu avec un client majeur du groupe, aboutissant à la prise en charge, par SEMCO TECHNOLOGIES, de réparations de pièces n'étant pas sous garantie. Compte tenu du caractère exceptionnel et non récurrent de cette prise en charge, le coût correspondant, s'élevant à 242K€, a été comptabilisé en charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

Enfin, le résultat exceptionnel intègre également les effets de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à l'activité « Composants Gaz » à la société ECM COMPONENTS, pour leur valeur nette comptable (VNC). Cette vente s'inscrit dans le cadre de la conclusion d'une convention de location-gérance avec

ECM COMPONENTS pour l'exploitation de cette activité. Cette cession induit la comptabilisation d'une charge et d'un produit exceptionnels pour le même montant, soit 174K€

5.10. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts est détaillée comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024 | 2023 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Impôt courant | (2 276) | (2 639) |
| Impôts différés | (31) | (7) |
| Charges d'impôts | (2 308) | (2 646) |

L'entité SEMCO Technologies fait partie du groupe d'intégration fiscale d'ECM Group. En vertu de cette intégration fiscale et en cas de résultat fiscal bénéficiaire, SEMCO Technologies verse son impôt à la société tête de groupe ECM Group. Il viendra se compenser avec les impôts versés par les autres membres du Groupe et les reports déficitaires du Groupe imputables afin de déterminer l'impôt courant du Groupe. Les économies d'impôt réalisées par le groupe (hors celles imputables aux déficit des filiales) sont définitivement acquises à ECM Group.

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2024.12 |
|--|----------------|
| Résultat des entreprises intégrées | 6 664 |
| Réintégration de la charge d'impôts sur le résultat | (2 308) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 8 972 |
| Taux d'impôt de l'entité consolidante | 25,00% |
| Impôt théorique au taux de l'entité consolidante | (2 243) |
| Incidences des différences permanentes | (12) |
| Incidences des différences de taux | 4 |
| Incidence de la contribution sociale sur l'IS | (47) |
| Autre | (9) |
| CHARGE D'IMPOT REELLE | (2 308) |
| ECART | (0) |
| <i>Taux effectif d'impôt</i> | 25,72% |

6. Autres Informations

6.1. Engagements reçus et donnés

Engagements donnés auprès des établissements de crédit

Les emprunts consentis par les organismes de crédit bénéficient des garanties suivantes :

- Nantissement de compte d'instruments financiers pour 500 K€
- Nantissement de compte-titres pour 1 400 K€
- Nantissement des fonds de commerce pour 2 220 K€

Il n'y a pas d'engagements reçus.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 44 892 euros sur l'exercice 2024, exclusivement au titre de la certification des comptes.

6.3. Evénements postérieurs à la clôture

Le 21 février 2025, la Société a cédé ses fonds de commerce liés à l'activité « Composants Gaz » à la société ECM Components. Les deux sociétés ont conclu à cette date une convention de successeurs, prévoyant la cession des fonds de commerce et autres actifs incorporels pour un montant de 1 525K€ Ces actifs ayant une valeur nette comptable de 1 179K€, la Société a donc enregistré une plus-value de 346K€ Le paiement de cette cession s'est fait en monétaire après déduction du capital restant dû des emprunts contractés pour l'acquisition de ces fonds de commerce d'un montant de 1 485K€

Le 21 février 2025, la Société a cédé ses titres de participations dans la filiale SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd. à la société ECM Group pour un montant de 1 300K€, valeur des titres dans les comptes de la Société au 31 décembre 2024.

La société a, par la suite, procédé à un abandon de créance auprès de la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd. pour un montant de 1 980K€ Cet abandon correspond aux créances ayant fait l'objet de dépréciation sur les exercices 2022 et 2023. Suite à cet abandon de créance, l'ensemble des créances non provisionnées ont fait l'objet d'un règlement par la société SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd.

Le Groupe a conclu en février 2025 un contrat de couverture de change avec Bpifrance d'une durée de 12 mois durant laquelle le groupe bénéficie d'un cours EUR/USD à terme garanti à hauteur de 1,05216 dans la limite d'une enveloppe de 15 000 K\$. Ce contrat permet à l'entité française SEMCO Technologies de couvrir la facturation mensuelle vers l'entité américaine SEMCO Inc.

6.4. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées par le Groupe au Président directeur général et au Directeur général délégué sont les suivantes :

- 259K€ au titre de l'exercice 2023
- 283K€ au titre de l'exercice 2024
- Les engagements d'indemnités de fin de carrière, dont bénéficient les membres de direction susvisés s'élèvent à :
- 41K€ au titre de l'exercice 2023
- 51K€ au titre de l'exercice 2024

6.5. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables, à l'exception de celles présentées ci-dessous.

| Nature de la transaction | Typologie | Nature de la convention | Partie liée | Solde 2024 (bilan) | Flux 2024 (P&L) | Solde 2023 (bilan) | Flux 2023 (P&L) |
|--------------------------|---|-------------------------|-------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| Honoraires versés | Convention d'assistance technique et de conseil (i) | Convention réglementée | ECM Group | - 218 k€ | - 870 k€ | - 235 k€ | - 1.127 k€ |
| Honoraires versés | Convention d'assistance technique et de | Convention réglementée | LaMa | - 18 k€ | - 200 k€ | - 44 k€ | - 219 k€ |

| | | | | | | | |
|--|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|
| | conseil (i) + présidence | | | | | | |
|--|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|

5.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Néant.

5.3 AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES

Conformément au règlement prospectus la Société n'inclura que des comptes consolidés.

5.4 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

Les indicateurs clés de performance auxquels se réfère le management du Groupe sont présentés à la section 2.4.1.3 « Principaux indicateurs de performance » du Document d'Enregistrement.

5.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Se reporter en section 2.1.5 du Document d'Enregistrement.

5.6 POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES

5.6.1 Politique à venir en matière de dividendes

Le Groupe a l'intention de poursuivre sa stratégie de distribution de dividendes à ses actionnaires une fois ses actions admises aux négociations, dans le cadre du projet d'introduction en bourse sur *Euronext Growth*® Paris. Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer, sur la période 2025-2028, des dividendes pour un montant annuel supérieur à 30% de son résultat net, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

5.6.2 Dividendes versés au cours de la période présentée

La Société a procédé à un versement de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

| Au titre de l'exercice clos | Dividende par action ⁽¹⁾ | Dividende mis en distribution | Dont distribution en actions |
|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 31 décembre 2023 | 13,50 € | 13.500.000 € | - |
| 31 décembre 2024 | 2,00 € | 2.000.000 € | - |

⁽¹⁾ Avant division de la valeur nominale et multiplication corrélative du nombre d'actions par 10 décidées le 5 juin 2025

5.7 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

5.7.1 Notes relatives à la détermination des informations financières pro forma au 31 décembre 2024

Les informations financières *pro forma* consolidées du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « Informations Financières Pro Forma 2024 ») ont été préparées en application de l'annexe 20 du règlement délégué (UE) 2019/980 et des orientations de l'ESMA (ESMA32-382-1138 du 3 mars 2021) ainsi que des dispositions de la position-recommandation de l'AMF n°2021-02 du 5 janvier 2022 sur les informations financières *pro forma*. Les Informations Financières *pro Forma* font partie du prospectus et doivent être lues conjointement avec l'information figurant dans le prospectus.

Des Informations financières *pro forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer les effets que (i) la cession de l'activité « Composants Gaz » et (ii) que la cession des titres de SEMCO Smartech (Suzhou) Co auraient pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2024 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de SEMCO Technologies si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Les Informations Financières *Pro Forma* sont uniquement présentées à titre illustratif et, de par leur nature, ne sont ni représentatives ni indicatives du résultat réel des opérations que le Groupe aurait réalisé, ni de la situation financière réelle que le Groupe aurait enregistrée si l'Acquisition avait été réalisée aux dates susvisées. Il ne peut

être garanti que les tendances indiquées par les Informations Financières *Pro Forma* soient représentatives des résultats ou de la performance futurs du Groupe.

5.7.1.1 *Activité « Composants Gaz »*

Depuis de nombreuses années, SEMCO Technologies est engagée dans le domaine des « Composants Gaz » par le biais de son activité historique « Qualiflow-Therm ». En 2019, cette activité a été consolidée par l'acquisition de la société « Flowlink », qui opère sur le même marché que « Qualiflow-Therm ». Cette activité consiste à produire des composants pour les gaz à haute pureté.

Le 30 avril 2024, SEMCO Technologies et la société ECM Components, autre société du groupe ECM, ont conclu une convention de location gérance qui a entraîné le transfert des contrats de travail des salariés opérant sur l'activité « Composants Gaz » et le droit pour ECM Components d'exploiter le fonds de commerce de SEMCO Technologies via le paiement d'une redevance. A la même date, les immobilisations corporelles et le stock nécessaires à l'exploitation de cette activité ont été cédés pour leur valeur nette comptable à la société ECM Components.

Les fonds de commerce et écarts d'acquisitions des marques de l'activité « Composants Gaz », à savoir Qualiflow-Therm, Flowlink et Kemstream ainsi que les brevets liés à cette activité et les dettes bancaires liées au rachat de Flowlink et Kemstream sont restés la propriété de SEMCO Technologies jusqu'au 21 février 2025.

Le 21 février 2025, une fois la société ECM Components partie intégrante du groupement d'intégration fiscale, SEMCO Technologies et ECM Components ont conclu une convention de successeur afin de céder les actifs incorporels précités et de transférer les dettes bancaires liées à l'activité « Composants Gaz » à ECM Components.

Postérieurement à cette date, SEMCO Technologies ne détient plus aucun actif ni aucun passif relatif à l'activité « Composants Gaz ». Cependant, l'activité demeure de manière temporaire dans les locaux qu'elle partageait avec l'activité eChucks. Cette occupation de l'espace et des fluides utilisés pour la production des composants gaz fait l'objet d'une refacturation à la société ECM Components.

Il est à préciser que le fonds de commerce et les brevets afférents étant enregistrés au bilan de la société SEMCO Technologies pour 1 179 milliers d'euros, la cession de ces actifs a généré une plus-value pour la société SEMCO Technologies de 346 milliers d'euros, plus-value bénéficiant d'un sursis d'imposition, la cession étant faite au sein d'un même groupe d'intégration fiscale. Le produit de cette cession étant intervenu en février 2025, il a été retraité dans les comptes pro forma comme si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2024.

5.7.1.2 *Activité « Equipement »*

Le 19 mars 2019, la société SEMCO Technologies a participé à la création d'une entité en Chine, SEMCO Smartech Suzhou, et a acquis 40% des titres.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la société SEMCO Technologies a facturé des prestations à la société chinoise. Le contrat de « Technical Fees » conclu à cette date prévoyait une facturation trimestrielle de 330 milliers d'euros. Le montant d'honoraires cumulés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2023 (date de fin du contrat) est de 4 620 milliers d'euros HT. SEMCO Smartech (Suzhou) Co n'a jamais réglé ces montants.

Ainsi, au 31 décembre 2024, la créance envers SEMCO Smartech (Suzhou) Co dans les comptes de SEMCO Technologies s'établissait à 4 620 milliers d'euros dont 1 980 milliers d'euros faisaient l'objet d'une provision pour dépréciation.

Au bilan 31 décembre 2024, les titres SEMCO Smartech Suzhou sont évalués à 1 300 milliers d'euros.

Par ailleurs des prêts financiers ont été accordés par SEMCO Technologies à la société SEMCO Smartech Suzhou pour un montant, à la clôture 2024, de 1 120 milliers d'euros.

La société SEMCO Technologies a cédé ses titres de participation dans SEMCO Smartech Suzhou le 21 février 2025 à la société ECM Group.

5.7.1.3 *Présentation des états financiers issus des informations financières pro forma*

Compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

| Compte de résultat par entité - Synthèse | Notes | Comptes consolidés audités | Sorties de périmètre - Gaz Note 1 | Sorties de périmètre - Titres Suzhou Note 1 | Information financière pro forma |
|---|--------------|-----------------------------------|--|--|---|
| Chiffre d'affaires | i | 32 003 | (5 646) | 0 | 26 357 |
| Autres produits d'exploitation | ii | (556) | 1 166 | 0 | 610 |
| Achats consommés | iii | (13 471) | 3 788 | 0 | (9 683) |
| Charges de personnel | iv | (3 343) | 369 | 0 | (2 974) |
| Autres charges d'exploitation | v | (4 291) | 550 | 0 | (3 741) |
| Impôts et taxes | | (68) | 19 | 0 | (49) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | vi | (893) | 78 | 0 | (815) |
| Opérations en commun | | 0 | | | |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition | | 9 380 | 324 | 0 | 9 704 |
| Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition | | 0 | | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 9 380 | 324 | 0 | 9 704 |
| Charges et produits financiers | vii | (96) | 44 | 6 | (46) |
| Charges et produits exceptionnels | viii | (313) | 346 | 0 | 33 |
| Impôts sur les résultats | ix | (2 308) | (439) | (2) | (2 748) |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 6 664 | 275 | 4 | 6 943 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | | | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | | | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 6 664 | 275 | 4 | 6 943 |
| Intérêts minoritaires | | | | | |
| Résultat net (Part du groupe) | | 6 664 | 275 | 4 | 6 943 |

Etat de la situation financière pro forma au 31 décembre 2024

| <i>en milliers d'euros - Bilan Actif</i> | | Notes | Comptes consolidés audités | Sorties de périmètre - Gaz Note 1 | Sorties de périmètre - Titres Suhou Note 1 | Information financière pro forma |
|--|------|---------------|----------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| Immobilisations incorporelles nettes | x | 1 674 | (1 179) | 0 | 495 | |
| Frais de recherche et développement | | 852 | (776) | 0 | 76 | |
| Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences | | 580 | (342) | 0 | 238 | |
| Fonds commercial | | 222 | (10) | | 212 | |
| Ecart d'acquisition | | 1379 | (1167) | | 212 | |
| Amortissements des frais de recherche et développement | | (806) | 776 | 0 | (31) | |
| Amortissements concessions, brevets & droits similaires | | (553) | 340 | 0 | (213) | |
| Immobilisations corporelles nettes | x | 3 768 | (138) | | 3 630 | |
| Immobilisations financières nettes | xi | 2 468 | | (2 420) | 48 | |
| Actif immobilisé | | 7 910 | (1 317) | (2 420) | 4 173 | |
| Stocks et en-cours nets | | 7 103 | 0 | | 7 103 | |
| Clients et comptes rattachés | xii | 10 634 | | (2 628) | 8 006 | |
| Autres créances et comptes de régularisation | xvi | 2 212 | (7) | (926) | 1 279 | |
| Valeurs mobilières de placement | | 27 | 0 | 0 | 27 | |
| Disponibilités | xiii | 8 771 | (436) | (1 293) | 7 041 | |
| Actif circulant | | 28 747 | (443) | (4 847) | 23 456 | |
| Total Actif | | 36 656 | (1 760) | (7 267) | 27 629 | |
| <i>en milliers d'euros - Bilan Passif</i> | | Notes | Comptes consolidés audités | Sorties de périmètre - Gaz Note 1 | Sorties de périmètre - Titres Suhou Note 1 | Information financière pro forma |
| Capitaux propres (Part du groupe) | xiv | 12 612 | 2 | 0 | 12 614 | |
| Total des capitaux propres | | 12 612 | 2 | 0 | 12 614 | |
| Ecart d'acquisition passif | | | | | | |
| Provisions | | 301 | 0 | 0 | 301 | |
| Provisions | | 301 | 0 | 0 | 301 | |
| Dettes financières | xv | 7 040 | (1 637) | (1 722) | 3 681 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | xvi | 9 766 | | (5 545) | 4 221 | |
| Autres dettes et comptes de régularisation | xvii | 6 937 | (125) | | 6 812 | |
| Dettes | | 23 743 | (1 762) | (7 267) | 14 714 | |
| Total Passif | | 36 656 | (1 760) | (7 267) | 27 629 | |

5.7.1.4 Méthodes utilisées pour la détermination des informations financière pro forma 2024

Note préliminaire : Construction des données historiques pro forma du Groupe

Les modalités de présentation du compte de résultat pro forma et de l'état de la situation financière pro forma sont celles retenues par le Groupe pour la présentation de ses comptes consolidés historiques.

Note 1 : Retraitements pro forma

Des retraitements ont été opérés sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 selon plusieurs méthodes et clés de répartition décrites ci-après :

i. Chiffre d'affaires

L'affectation analytique de chaque flux composant le chiffre d'affaires a été utilisée pour déterminer le chiffre d'affaires propre à chacune des activités eChuck ou Gaz.

Le chiffre d'affaires a été retraité des quatre mois d'activité des « Composants gaz » entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de cession du 30 avril 2024, soit 5 646 milliers d'euros.

Les charges propres à l'activité Composants Gaz supportées par SEMCO Technologies, et pour partie refacturées à ECM Components, étant incluses dans le compte de résultat de SEMCO Technologies – eChucks pour la période de mai à décembre 2024, le chiffre d'affaires qui neutralise ces charges a été maintenu dans l'activité eChucks.

ii. Autres produits d'exploitation

Chaque flux constituant la production stockée ainsi que les reprises de provisions a été individuellement analysé et affecté manuellement à l'activité afférente : l'impact de la variation des stocks d'encours et de produits finis a fait l'objet d'un retraitement dans le compte « Production stockée » (inclus dans le poste « Autres produits d'exploitation » pour un montant de -1 349K€ La reprise de provision pour engagement de retraite (lié au transfert des salariés de l'activité « Composants Gaz »), d'un montant de 183K€ a également été retraitée du compte « Reprise sur Provision engagements de retraite », inclus dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

Les autres produits d'exploitation ont été retraités du montant des produits d'exploitation constatés sur l'activité « Composants Gaz » entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de cession du 30 avril 2024 de l'activité gaz, soit 1 165 milliers d'euros.

Les autres produits d'exploitation restants comprennent une reprise sur provision d'exploitation de 459 milliers d'euros considérée comme un élément non récurrent.

iii. Achats consommés

La méthode principale utilisée pour affecter les achats consommés à chacune des trois activités – eChuck, Gaz ou Divers - a consisté à se baser sur l'affectation analytique de chaque flux.

Lorsque les charges étaient communes aux deux activités, elles ont été réparties sur les activités eChuck ou Gaz selon la contribution au chiffre d'affaires de chacune de ces activités.

La variation de stock a été affecté manuellement à l'activité « Composants Gaz ».

Les achats consommés ont été retraités des achats consommés relatifs à l'activité « Composants Gaz » pour 3 788 milliers d'euros.

iv. Charges de personnel

La masse salariale brute des personnels dédiés à une activité a été répartie en fonction de leur activité de rattachement et les charges salariales ont été réparties au prorata de la masse salariale brute de chacune des activités.

Les charges de personnel ont été retraitées des charges de personnel du personnels dédiés à l'activité « Composants Gaz » supportées entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de cession du 30 avril 2024 soit 369 milliers d'euros.

v. Autres charges d'exploitation

L'affectation des autres charges a principalement été faite selon le compte comptable utilisé.

Lorsque les charges étaient communes aux deux activités, elles ont été réparties sur les activités eChuck ou Gaz selon la contribution au chiffre d'affaires de chacune de ces activités.

Les autres charges d'exploitation ont été retraitées des charges d'exploitation relatives à l'activité « Composants Gaz » supportées au titre de la période du 1^{er} janvier 2024 à la date de cession du 30 avril 2024 pour 551 milliers d'euros.

vi. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Lors de la mise en place de la location-gérance de l'activité « Composants Gaz », les actifs corporels nécessaires à l'exploitation de l'activité ont été identifiés pour être cédés. Les actifs incorporels en amortissement, ont, eux été identifié lors de la cession de l'activité en février 2025. Les dotations aux amortissements de chacun de ces actifs ont été affectées à l'activité « Composants Gaz ». Le solde concerne des dotations aux amortissements d'actifs affectés à l'activité eChucks et a donc été affecté à cette activité.

Les dotations aux amortissements ont été retraitées des dotations relatives à l'activité « Composants Gaz » constatées entre le 1^{er} janvier 2024 et la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024 soit 78 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions restantes comprennent une dotation sur provision d'exploitation de 143 milliers d'euros considérée comme un élément non récurrent.

vii. Résultat financier

Les intérêts d'emprunts ont été répartis selon l'activité à laquelle chaque emprunt est rattaché.

Le résultat financier a été principalement retraité des produits financiers et charges financières relatives à l'activité « Composants Gaz » constatées entre le 1^{er} janvier 2024 et la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024 soit 44 milliers d'euros.

viii. Résultat exceptionnel

La cession des immobilisations corporelles ayant eu lieu en avril 2024 à la valeur comptable, le résultat de cession s'avère neutre et est déjà pris en compte dans le résultat exceptionnel des comptes consolidés 2024. L'unique retraitement, soit 346 milliers d'euros à la hausse, la plus-value de cession constatée sur les éléments incorporels et des crédits-baux en février 2025.

Le résultat exceptionnel restant est, par nature, constitué d'éléments considérés comme non-récurrents.

ix. Impôt sur les résultats

L'impôt sur les sociétés a été réparti sur les activités eChuck ou Gaz selon la contribution au résultat proforma avant impôt de chacune de ces activités sur la base d'un taux d'imposition standard de 25%. L'effet fiscal de la plus-value de cession sur les éléments incorporels génère un impôt de 346 milliers d'euros.

x. Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations incorporelles ont été retraitées de 1 179 milliers d'euros (écart d'acquisition, brevets et frais de recherche et développement), ces éléments ayant été cédés à ECM Components en février 2025.

Les immobilisations corporelles ont été retraitées de 138 milliers d'euros (crédits-baux), ces éléments ayant été cédés à ECM Components en février 2025.

xi. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont été retraitées :

- des titres de la société SEMCO Smartech (Suzhou) qui ont été cédés à ECM Components en février 2025, pour 1 300 milliers d'euros cette société n'ayant pas été consolidée ;
- de la créance avec SEMCO Smartech (Suzhou) a également été retraitée pour 1 120 milliers d'euros.

xii. Créances clients

Le solde des créances clients au 31 décembre 2024 a été retraitées des créances relatives à SEMCO Smartech (Suzhou). Celles-ci n'ayant pas été encaissées à la date d'établissement du prospectus, il a été pris comme hypothèse que le règlement était intervenu pour 2 641 milliers d'euros, en parallèle d'un abandon de créances pour 1 987 milliers d'euros. La provision correspondant à cette créance abandonnée est également retraitée.

xiii. Disponibilités

La contrepartie nette de l'ensemble des retraitements opérés sur les postes du bilan proforma a été reportée dans la position de trésorerie.

Les principaux retraitements sont :

- Encaissements des créances non provisionnées relatives à SEMCO Smartech (Suzhou) (2 628 milliers d'euros, cf. xii- cette créance n'ayant pas été encaissée à la date d'établissement du prospectus, il a été pris comme hypothèse que le règlement était intervenu), des immobilisations financières relatives à SEMCO Smartech (Suzhou) (2 420 milliers d'euros, cf. xi), de la créance de TVA relative au paiement des dettes fournisseurs (926 milliers d'euros, cf. xvi- cette créance n'ayant pas été encaissée à la date d'établissement du prospectus, il a été pris comme hypothèse que le règlement était intervenu) ;
- Décaissements des dettes relatives aux « Technical fees » de SEMCO Smartech (Suzhou) (5 545 milliers d'euros, cf. xvi- cette dette n'ayant pas été décaissée à la date d'établissement du prospectus, il a été pris comme hypothèse que le règlement était intervenu) et de l'emprunt contracté afin de procéder à

l'augmentation de capital dans SEMCO Smartech (Suzhou), transféré à ECM Group (1 722 milliers d'euros, cf. xv) ;

- Encaissement du produit de cession des incorporels de l'activité « Composants Gaz » (1 525 milliers d'euros) net du transfert des emprunts relatifs à cette activité (-1 497 milliers d'euros, cf. xv)
- Encaissement du résultat net avant impôt sur les résultats de l'activité « Composants Gaz » dans le compte de résultat pro forma (713 milliers d'euros) retraité de la plus-value de cession des immobilisations (-346 milliers d'euros, cf. viii) ;
- Décaissement de l'avoir lié à l'activité « Composants Gaz » comptabilisé dans le poste « Autres Dettes » (125 milliers d'euros, cf xvii).

xiv. Capitaux Propres

La plus-value de cession des incorporels de l'activité « Composants Gaz » de 346 milliers d'euros se retrouvant compensé par l'impact d'impôts sur les sociétés généré par cette cession de -346 milliers d'euros, aucun retraitement lié à cette plus-value, matérialisée au compte de résultat, n'a été portée au poste de « Capitaux Propres ».

xv. Dettes financières

Les dettes financières qui ont été transférées à ECM Components en lien avec la vente de l'activité Composants Gaz en février 2025 ont été retraitées du bilan pro forma au 31 décembre 2024 pour 1 637 milliers d'euros dont 1 497 milliers d'euros liés aux emprunts contractés pour l'acquisition initiale de cette activité. Le solde correspond au retraitement des contrats en crédit-bail pour 140 milliers d'euros.

La dette contractée afin de procéder à l'augmentation de capital dans SEMCO Smartech (Suzhou), transférée à ECM Group a également été retraitée pour 1 722 milliers d'euros.

Les dettes financières sont donc retraitées de 3 359 milliers d'euros.

xvi. Dettes fournisseurs / Créances fiscales

Le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2024 a été retraité des dettes relatives aux «Technical fees » de SEMCO Smartech (Suzhou) pour 5 545 milliers d'euros. La créance de TVA relative au retraitement mentionné a également été retraitée dans les autres créances fiscales pour 926 milliers d'euros.

xvii. Autres dettes/Autres créances

Un avoir correspondant à un ajustement de la valeur du stock cédé à ECM Components a été considéré comme remboursé avant le 31 décembre 2024, avec un impact à la baisse tant sur les dettes que sur la trésorerie pour 125 milliers d'euros. La contrepartie du supplément d'impôt sur les résultats (cf. ix) a été considéré comme restant dû à la clôture 2024 avec un impact à la hausse de 178 milliers d'euros.

Un retraitement de -7 K€a été opéré au titre des impôts différés liés à l'activité Composants Gaz.

Détermination de l'EBITDA ajusté et de l'EBIT

| | Comptes consolidés audités | Sorties de périmètre - Gaz Note 1 | Sorties de périmètre - Titres Suzhou Note 1 | Information financière pro forma |
|---|----------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|
| <i>Détermination de l'EBITDA courant avant résultat exceptionnel et de</i> | | | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 6 664 | 275 | 4 | 6 943 |
| + Impôt sur les résultats | 2 308 | 439 | 2 | 2 748 |
| - Résultat Financier | 96 | (44) | (6) | 46 |
| - Résultat exceptionnel | 313 | (346) | 0 | (33) |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition (EBIT) | 9 380 | 324 | 0 | 9 704 |
| + Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 893 | (78) | 0 | 815 |
| - Reprises sur provisions d'exploitation et engagement de retraite | (611) | 183 | 0 | (428) |
| EBITDA courant avant résultat exceptionnel | 9 662 | 429 | 0 | 10 091 |

5.7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma* au 31 décembre 2024

Semco Technologies

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières
pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

14, avenue Pierre de Coubertin
38 170 Seyssinet-Pariset
S.A.S. au capital de € 38 113
397 845 942 R.C.S. Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Dauphiné-Savoie

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Semco Technologies

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président-Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société SEMCO Technologies (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluses dans la partie 5.7 « Informations financières pro forma » du document d'enregistrement (les « Informations financières pro forma »).

Ces Informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que (i) la cession de l'activité « Composants Gaz » et (ii) la cession des titres de la société SEMCO Smartech Suzhou auraient pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2024 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société si l'opération avait pris effet le 1^{er} janvier 2024 pour le compte de résultat et au 31 décembre 2024 pour le bilan. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations financières pro forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations financières pro forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation du document d'enregistrement par l'AMF ;
- et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF, serait notifié,
- et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 11 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

Signé par Carole Jouve
Le 11/06/2025

ID: bx_wEKBAIvYo590



Carole Jouve

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel
DENJEAN

Digitally signed by Lionel
DENJEAN
DN: cn=Lionel DENJEAN, o=EY
Associés, ou=0002 81723687,
email=lionel.denjean@ey.com
Date: 2025.06.11 06:44:27
+02'00'

Lionel Denjean

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

6.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

6.1.1 Répartition du capital et des droits à la date d'approbation du Document d'Enregistrement

| | Capital social | |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions et de droits de vote | % du capital et des droits de vote |
| ECM Technologies ⁽¹⁾ | 9.999.990 | 99,99% |
| LaMa ⁽²⁾ | 10 | 0,01% |
| TOTAL | 10.000.000 | 100 % |

⁽¹⁾ Société par actions simplifiée (478 969 173 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par la société ECM Group (880 360 425 RCS Grenoble), elle-même détenue à hauteur de 56,08% par la société LaMa, détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER (Président directeur général de la Société), Madame Marlène PELISSIER (administratrice de la Société) et leur famille. Le solde du capital de la société ECM Group est détenu par neuf personnes morales et plusieurs personnes physiques, aucune ne détenant individuellement plus de 10% des actions et des droits de vote. Un pacte d'associés concertant a été conclu en date du 24 janvier 2020 entre les associés de la société ECM Group (se reporter en section 6.1.3 du Document d'Enregistrement pour plus de détails).

⁽²⁾ Société à responsabilité limitée (452 107 782 RCS Annecy) détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER (Président directeur général de la Société), Madame Marlène PELISSIER (administratrice de la Société) et leur famille. Les membres de la famille PELISSIER et la société LaMa agissent de concert vis-à-vis de la Société. La société LaMa détient le contrôle de la société ECM Group (880 360 425 RCS Grenoble).

6.1.2 Droit de vote des principaux actionnaires

Chaque action donne droit à un droit de vote. Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, ne sera pas prise en compte.

Le tableau détaillé de l'actionnariat de la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société après prise en compte d'un droit de vote double tel que prévu à l'article 13 des statuts de la Société qui seront en vigueur deux (2) ans après la date d'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la projection ci-dessous ne tient pas compte de la réalisation de l'augmentation de capital devant intervenir dans le cadre de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

| | Capital social | | |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions | Nombre de droits de vote | % du capital et des droits de vote |
| ECM Technologies ⁽¹⁾ | 9.999.990 | 19.999.980 | 99,99% |
| LaMa ⁽²⁾ | 10 | 20 | 0,01% |
| TOTAL | 10.000.000 | 20.000.000 | 100 % |

⁽¹⁾ Société par actions simplifiée (478 969 173 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par la société ECM Group (880 360 425 RCS Grenoble), elle-même détenue à hauteur de 56,08% par la société LaMa, détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER (Président directeur général de la Société), Madame Marlène PELISSIER (administratrice de la Société) et leur famille. Le solde du capital de la société ECM Group est détenu par neuf personnes morales et plusieurs personnes physiques, aucune ne détenant individuellement plus de 10% des actions

et des droits de vote. Un pacte d'associés concernant a été conclu en date du 24 janvier 2020 entre les associés de la société ECM Group (se référer en paragraphe 6.1.3 ci-dessous pour plus de détails).

⁽²⁾ Société à responsabilité limitée (452 107 782 RCS Annecy) détenue à 100% par Monsieur Laurent PELISSIER (Président directeur général de la Société), Madame Marlène PELISSIER (administratrice de la Société) et leur famille. Les membres de la famille PELISSIER et la société LaMa agissent de concert vis-à-vis de la Société. La société LaMa détient le contrôle de la société ECM Group (880 360 425 RCS Grenoble).

6.1.3 Contrôle de la Société. Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive

A la date du Document d'Enregistrement, Monsieur Laurent PELISSIER, Président directeur général de la Société et Madame Marlène PELISSIER, administratrice de la Société, détiennent indirectement 56,08 % du capital et des droits de vote de la Société, via la société LaMa (452 107 782 RCS Annecy). Compte tenu de sa participation au sein de la société LaMa²⁵, Monsieur Laurent PELISSIER, Président directeur général de la Société, détient seul et indirectement le contrôle de SEMCO Technologies au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Un pacte d'associés concernant a été conclu en date du 24 janvier 2020 entre les associés de la société ECM Group, actionnaire indirect de contrôle de la Société. Ce pacte comprend au bénéfice de certains associés (Garibaldi Participations et Bpifrance Capital I) un droit de veto s'appliquant à la Société en ce qui concerne les décisions détaillées ci-après.

Décisions requérant l'approbation préalable de Garibaldi Participations :

- acquisition et/ou nantissement de titres d'une société pour un prix supérieur à 1.000.000 € par opération ;
- acquisition et/ou nantissement d'un fonds de commerce pour un prix supérieur à 1.000.000 € par opération et par exercice ;
- acquisition et/ou constitution d'une sûreté concernant un actif immobilier pour une valeur supérieure à 500.000 € ;
- modification et/ou augmentation des conditions de rémunération de la direction dans une proportion supérieure à 5% de la rémunération brute annuelle ;
- fusion, scission, apport partiel d'actif (sauf opérations intragroupe).

Décisions requérant l'approbation préalable de Garibaldi Participations et de Bpifrance Capital I :

- acquisition et/ou nantissement de titres d'une société pour un prix supérieur à 3.000.000 € par opération ;
- acquisition et/ou nantissement d'un fonds de commerce pour un prix supérieur à 3.000.000 € par opération et par exercice ;
- modification et/ou augmentation des conditions de rémunération de la direction dans une proportion supérieure à 5% de la rémunération brute annuelle ;
- émission de nouvelles valeurs mobilières ;
- restructurations (sauf opérations intragroupe) ;
- conclusion de conventions réglementées ;
- modification significative des conventions existantes avec des parties liées ;
- décision d'investissement (hors R&D capitalisée) d'un montant supérieur à 1.000.000 € sur un an ;
- décision d'investissement liée à la R&D capitalisée d'un montant supérieur à 4.000.000 € sur un an ;
- emprunt d'un montant supérieur à 1.000.000 € ou bien qui aurait pour effet de dépasser un seuil total d'emprunt de 4.000.000 € sur l'exercice ;
- changement significatif d'activité ou changement d'objet social.

Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, la nomination de deux administrateurs indépendants sur cinq a été approuvée par l'assemblée générale de la Société.

²⁵ 52,06% du capital en pleine propriété, 5,18% en nue-propriété et 6,74% en usufruit.

6.1.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle qui s'exerce sur lui

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

6.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'approbation du Document d'Enregistrement de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

6.3 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

Certains membres du conseil d'administration et de la direction générale sont actionnaires de la Société, notamment Monsieur Laurent PELISSIER, Président directeur général et Madame Marlène PELISSIER, administratrice, actionnaires indirects de la Société à hauteur de 56,08% du capital social. A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le conseil d'administration et les organes de direction.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées en section 4.1.1 du Document d'Enregistrement a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession des titres de la Société qu'ils détiennent.

6.4 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Se reporter en note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurant en section 5.1 du Document d'Enregistrement.

Depuis le 31 décembre 2024, les nouvelles transactions avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Le tableau ci-dessous présente la nature et le montant de toutes les transactions effectuées conclues aux conditions normales de marché avec des parties liées qui sont considérées comme importantes par la Société ainsi que les conventions soumises à la procédure des conventions réglementées.

Les entités contrôlant la Société sont ECM Technologies, société mère directe, ECM Group, société mère ultime, et LaMa, entité détenant un intérêt capitalistique au sein du groupe ECM. Par ailleurs, d'autres entités comprises dans le périmètre du groupe ECM ou LaMa peuvent également être considérées comme parties liées, à savoir : Annealsys, ECM Components, ECM USA Inc., ECM (Tianjin) Mechanical Equipment Co. Ltd., ECM (Beijing) Industrial Furnaces Trading Co. Ltd., SEMCO Smartech (Suzhou) Co., Ltd., LAMA LOC.

| Nature de la transaction | Typologie | Nature de la convention | Partie liée | Solde 2024 (bilan) | Flux 2024 (P&L) | Solde 2023 (bilan) | Flux 2023 (P&L) |
|--|----------------------|--------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Vente de produits finis (composants gaz) | Contrat de vente (a) | Convention courante | ECM Technologies | + 343 k€ | + 536 k€ | + 962 k€ | + 2.145 k€ |

| | | | | | | | |
|---|--|------------------------|-----------------------|------------|------------|------------|------------|
| Acompte versé pour acquisition d'immobilisation (fours de traitement thermique) | Contrat d'achat (b) | Convention courante | ECM Technologies | + 575 k€ | -- | + 343 k€ | -- |
| Honoraires versés | Convention d'assistance technique et de conseil (i) | Convention réglementée | ECM Group | - 218 k€ | - 870 k€ | - 235 k€ | - 1.127 k€ |
| Honoraires versés | Convention d'assistance technique et de conseil (i) + présidence | Convention réglementée | LaMa | - 18 k€ | - 200 k€ | - 44 k€ | - 219 k€ |
| Produits des activités annexes | Contrat de vente (d) | Convention courante | ECM Components | -- | + 3.747 k€ | n.a | n.a |
| Compte courant | Compte courant d'associé (h) | Convention courante | ECM Technologies | - 3.943 k€ | -- | - 1.300 k€ | -- |
| Compte courant | Compte courant d'associé (h) | Convention courante | ECM Group | - 1.767 k€ | -- | - 3.168 k€ | -- |
| Achat de prestations de services (technical fees) | Contrat d'achat (c) | Convention courante | ECM Technologies | - 5.550 k€ | -- | - 5.550 k€ | - 660 k€ |
| Vente de prestations de services (technical fees) | Contrat de vente (c) | Convention courante | SEMCO Smartech Suzhou | + 4.621 k€ | -- | + 4.621 k€ | -- |
| Prêts consentis | Prêt financier (g) | Convention courante | SEMCO Smartech Suzhou | + 1.120 k€ | -- | + 653 k€ | -- |
| Autres ventes | Contrat de vente (e) | Convention courante | Divers | + 65 k€ | + 368 k€ | + 76 k€ | + 167 k€ |
| Autres achats | Contrat d'achat (f) | Convention courante | Divers | - 968 k€ | - 1.338 k€ | - 214 k€ | - 850 k€ |
| | | | | | | | |
| | Sous-total bilan (créances clients) | | | + 5.029 k€ | | + 5.659 k€ | |
| | Sous-total bilan (dettes fournisseurs) | | | - 6.754 k€ | | - 6.043 k€ | |

| | | | | | |
|--|--|---------------|---------------|------------|----------|
| | Sous-total bilan (actif immobilisé) | + 1.695 k€ | | + 996 k€ | |
| | Sous-total bilan (comptes courants) | - 5.710 k€ | | - 4.468 k€ | |
| | | | | | |
| | Total bilan | - 5.740 k€ | | - 3.856 k€ | |
| | Total P&L | | + 2.243 k€ | | - 544 k€ |

(a) Ventes de composants gaz relatives à une activité cédée par la société en février 2025 (cf. 5.1 Informations financières historiques – note 6.3)

(b) Acquisition de fours de traitement thermique destinés à équiper la ligne de production de l'activité eChucks.

(c) Honoraires techniques facturés dans le cadre de l'ancienne activité de biens d'équipement, désormais arrêtée.

(d) Cession du stock lié à l'activité "composants gaz" à sa valeur nette comptable, conformément aux termes de la convention de location-gérance.

(e)/(f) Autres ventes et achats regroupant les opérations considérées comme individuellement non significatives.

(g) Prêt financier accordé pour soutenir le développement d'une filiale.

(h) Compte courant d'associé opéré dans le cadre de la convention de trésorerie intra-groupe ECM.

(i) Convention d'assistance technique et de conseil du Groupe qui dépend des fonctions support que lui procurent les sociétés ECM Group et LaMa, actionnaires indirects de référence de la Société, dans le cadre de conventions d'assistance technique et de conseil :

- Convention d'assistance technique et de conseil conclue avec la société ECM Group : La mise à disposition des fonctions support de la société ECM Group, portant sur les prestations techniques décrites dans le tableau ci-après, a donné lieu à une redevance d'un montant total de 685.831 euros HT au titre de l'exercice 2023 et de 684.400 euros HT au titre de l'exercice 2024²⁶. Par avenant en date du 1^{er} avril 2025, le montant de la redevance annuelle au titre de 2025 a été fixée à 700.000 euros HT et l'augmentation des redevances annuelles futures sera indexée sur le taux d'inflation annuel de l'indice l'INSEE ;
- Convention d'assistance technique et de conseil conclue avec la société LaMa : La mise à disposition des fonctions support de la société LaMa, portant sur les prestations techniques décrites dans le tableau ci-après, a donné lieu à une redevance d'un montant total de 117.778 euros HT au titre de l'exercice 2023 et de 115.484 euros HT au titre de l'exercice 2024¹⁶. Par avenant en date du 1^{er} avril 2025, le montant de la redevance annuelle au titre de 2025 a été fixée à 115.000 euros HT et l'augmentation des redevances annuelles futures sera indexée sur le taux d'inflation annuel de l'indice l'INSEE.

| Prestations dans le cadre de conventions d'assistance technique et de conseil | |
|---|---|
| Société ECM Group | Société LaMa |
| Assistance en matière financière, administrative, comptable et de gestion | Assistance en matière administrative, comptable ou de gestion |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la trésorerie de la société, tout en assurant le respect des délais de paiement, • Optimisation de la trésorerie, | <ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'utilisation des supports administratifs de base, • Elaboration et suivi du plan comptable, |

²⁶ Montants retraités de l'activité « Composants Gaz ».

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Négociation des lignes de crédit et réalisation de tout placement approprié de la trésorerie excédentaire, en veillant à la sécurité et à la disponibilité de la trésorerie, • Formation à l'utilisation des supports administratifs de base, • Elaboration et suivi du plan comptable, • Perfectionnement des procédures comptables, • Analyse des comptes sociaux, • Contrôle de gestion, • Tenue de la comptabilité, • Respect des obligations comptables. • Elaboration des comptes annuels et le cas échéant des comptes intermédiaires (compte de résultat, bilan, annexes), • Audit interne. <p>Assistance en matière de gestion du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans le cadre de procédure de recrutement de personnel, • Elaboration de tous actes juridiques en droit social, • Transmission des formulaires administratifs pour les arrêts de travail, • Assistance en matière de procédure disciplinaire. • Assistance en matière de procédure de licenciement. <p>Assistance et conseils en matière informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseils pour l'achat, le renouvellement, la mise en place et la réparation du matériel informatique, • Sélection et utilisation des outils informatiques • Mise en place du réseau informatique, Conception de l'architecture des systèmes • Maintenance et règlement des problèmes informatiques • Déploiement des systèmes d'information • Gestion de projets informatiques • Gestion de projets (logiciels établis en commun) • Assistance en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement : • Réalisation du manuel Qualité, • Assurer et contrôler la conformité, la sécurité et la qualité des produits et des services. • Assistance à la certification ISO, • Assistance et conseils pour connaître les attentes du client, • Assistance et conseils pour la définition et mise en œuvre de procédés et techniques de production, | <ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement des procédures comptables, • Analyse des comptes sociaux, • Contrôle de gestion. <p>Assistance en matière juridique et fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils et mise à disposition d'une juriste en matière de droit commercial, droit fiscal, droit des sociétés, droit des assurances, et droit de la propriété industrielle, • Accomplissement des formalités en matière de droit des sociétés, • Rédaction de contrats commerciaux et de contrats de travail, • Aide à la négociation, conclusion, exécution et contentieux des contrats d'assurance. <p>Assistance pour la définition de la stratégie en matière de gestion du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de personnel, • Formation du personnel, <p>Mise en place d'accord collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des modèles d'actes juridiques en droit social, • Assistance en matière de procédure disciplinaire, • Assistance en matière de procédure de licenciement. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseils en matière de fixation des objectifs de qualité et des moyens pour les réaliser, • Assistance en matière de connaissance des caractéristiques techniques des produits, • Assistance et conseils en matière de procédures de contrôle qualité, • Assistance et conseils en matière de respect des normes ISO. <p>Assistance en matière d'achats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseils pour le choix des fournitures. • Assistance dans la négociation et la conclusion de contrats avec les fournisseurs, • Assistance et conseils sur certains nouveaux produits sur le marché. | |
|---|--|

Ces conventions d'assistance technique et de conseil resteront soumises à la procédure de contrôle des conventions réglementées.

6.4.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Semco Technologies

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

14, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset
S.A.S. au capital de € 38 113
397 845 942 R.C.S. Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Dauphiné-Savoie

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Semco Technologies

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés de la société Semco Technologies,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ Avec la société LaMa S.A.R.L., associée de la société ECM Group, associée unique de la société ECM Technologies, elle-même associée unique de votre société

Personne concernée

M. Laurent Pelissier, co-gérant de la société LaMa S.A.R.L., présidente de votre société.

Convention de prestation de services**Nature et objet**

Un nouvel avenant à la convention d'assistance technique et de conseil conclue entre votre société et la société LaMa S.A.R.L. le 23 juin 2016, et qui avait fait l'objet de différents avenants dont le dernier datait du 20 avril 2023, a été signé le 1^{er} mai 2024.

Modalités

Compte tenu de la mise à bail par votre société de son fonds de commerce d'activité « gaz » exploité à Castries (Hérault) au profit de la société ECM Components, locataire-gérant, dans le cadre d'une convention de location-gérance signée entre ces sociétés le 1^{er} mai 2024, les Parties ont convenu de modifier l'article 5 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024, fixant le montant de la redevance annuelle à la somme de € 140 000 hors-taxes.

Toutes les autres clauses et conditions du contrat d'assistance et de conseil initialement conclu, non incidentées par le présent avenant, demeurent la loi des Parties.

► Avec la société ECM Group, détenant indirectement votre société

Personne concernée

M. Laurent Pelissier, co-gérant de la société LaMa S.A.R.L., présidente de votre société.

Convention d'assistance technique et de conseil

Nature et objet

Un nouvel avenant à la convention d'assistance technique et de conseil conclue entre votre société et la société ECM Group le 30 avril 2020, et qui avait fait l'objet de différents avenants dont le dernier datait du 20 avril 2023, a été signé le 1^{er} mai 2024.

Modalités

Compte tenu de la mise à bail par votre société de son fonds de commerce d'activité « gaz » exploité à Castries (Hérault) au profit de la société ECM Components, locataire-gérant, dans le cadre d'une convention de location-gérance signée entre ces sociétés le 1^{er} mai 2024, les Parties ont convenu de modifier l'article 5 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024, fixant le montant de la redevance annuelle à la somme de € 758 400 hors-taxes.

Toutes les autres clauses et conditions du contrat d'assistance et de conseil initialement conclu, non incidentées par le présent avenant, demeurent la loi des Parties.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 5 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par Carole Jouve
Le 05/06/2025

ID: tx_JDByQKwk8GEG



Carole Jouve

Lionel
DENJEAN

Digitally signed by Lionel
DENJEAN
DN: cn=Lionel DENJEAN, o=EY
Associates, ou=0002 817723687,
email=lionel.denjean@ey.com
Date: 2025.06.05 11:45:19
+02'00'

Lionel Denjean

Semco Technologies
Exercice clos le 31 décembre 2024

2

6.5 CAPITAL SOCIAL

6.5.1 Capital social actuel

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 1.000.000 d'euros divisé en 10.000.000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au 1^{er} janvier 2025, le capital social de la Société s'élevait à 1.000.000 d'euros divisé en 1.000.000 d'actions de un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'évolution du nombre d'actions au cours de la période présentée a été la suivante :

| Date | Nature des opérations | Nombre d'actions émises | Nombre cumulé d'actions en circulation | Capital social émis | Prime d'émission ou d'apport ou réserves | Valeur nominale par action | Capital social après opération |
|---|--|-------------------------|--|---------------------|--|----------------------------|--------------------------------|
| Capital social au 31 décembre 2022 | | - | 1.000.000 | - | - | 1,00 € | 1.000.000 € |
| Capital social au 31 décembre 2023 | | - | 1.000.000 | - | - | 1,00 € | 1.000.000 € |
| Capital social au 31 décembre 2024 | | - | 1.000.000 | - | - | 1,00 € | 1.000.000 € |
| 5 juin 2025 | Division de la valeur nominale des actions par 10 et multiplication corrélative du nombre d'actions par 10 | - | 10.000.000 | - | - | 0,10 € | 1.000.000 € |
| Capital social à la date d'approbation du Document d'Enregistrement | | - | 10.000.000 | - | - | 0,10 € | 1.000.000 € |

6.5.2 Actions non représentatives du capital

Néant.

6.5.3 Actions détenues par la Société elle-même

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 5 juin 2025 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;

Objectifs des rachats d'actions :

- ✓ Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- ✓ Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- ✓ Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- ✓ Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- ✓ Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction du capital social ; ou
- ✓ Plus, généralement, de réaliser toute opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'AMF.

Prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 300% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris).

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 10.000.000 €

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité).
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.
- Publication semestrielle d'un bilan du contrat de liquidité.

Chaque année

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

6.5.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

6.5.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 5 juin 2025 sont synthétisées ci-dessous :

| <i>Objet de la résolution</i> | <i>Durée</i> | <i>Plafonds</i> | <i>Modalités de détermination du prix</i> | <i>Sous condition suspensive de l'introduction en bourse</i> |
|---|--|---|--|--|
| Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions | 18 mois | 10% du capital social | | X |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions | 18 mois | 10% du capital social par période de 24 mois | | X |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris | Durée allant jusqu'à la date de règlement - livraison des actions à émettre lors de l'introduction des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris ; cette date ne pouvant en tout état de cause pas être postérieure à vingt-six (26) mois à compter du 5 juin 2025 | Montant nominal de l'augmentation de capital : 200.000€ | Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le conseil d'administration, en fonction du choix de la typologie de l'opération envisagée, selon l'une des modalités suivantes : - à l'issue de la période de placement, par la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place, ou - selon la procédure dite d'« offre à prix ferme » ou d'« offre à prix ouvert », conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel seront pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels notamment la perception de l'opération envisagée par les investisseurs et l'état des marchés financiers. | |
| Autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système | 26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en | 15% du montant de l'émission initiale | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale | |

| | | | | |
|---|---|--|---|----------|
| <p>multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce</p> | <p>œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la délégation qui précède).</p> | | | |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes</p> | <p>26 mois</p> | <p>Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €*</p> <p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p> | | <p>X</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers</p> | <p>26 mois</p> | <p>Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €*</p> <p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée | <p>X</p> |

| | | | | |
|---|---------|--|--|---|
| | | | et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus | |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires*** | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €** | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus | X |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier et | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 30% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €** | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 % • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle | X |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| dans la limite de 30% du capital social par an | | | manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus | |
| Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes. | 26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précèdent). | 15% du nombre de titres de l'émission initiale * et ** | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale | X |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €** | Le prix d'émission des actions émises sera fixé selon les modalités prévues par les dispositions réglementaires applicables à la date de l'utilisation de la délégation | X |
| Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions | 38 mois | 1% du capital social à la date d'attribution | | |
| Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration pour | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : | Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration au vu du | X |

| | | | | |
|--|--|-----------|---|--|
| décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscriptions d'actions dits « BSA », avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société) | | 11.000 €* | rapport d'un expert indépendant désigné par le conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le conseil d'administration | |
|--|--|-----------|---|--|

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 500.000 € de nominal.

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 50.000.000 € de nominal.

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « *small ou mid caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur technologique, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur technologique, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

6.5.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

6.6 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.6.1 Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

6.6.2 Franchissements de seuils statutaires

Les statuts en vigueur à compter du règlement-livraison des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'introduction en bourse instaurent des seuils statutaires. Ainsi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50 %, 66,66%, 90% ou 95 % du capital social ou des droits de vote, sera tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

6.6.3 Droit de vote double

A chaque action est attaché un droit de vote.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, ne sera pas prise en compte.

6.7 CONTRATS IMPORTANTS

Sans objet.

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

7 DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le Document d'Enregistrement peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.semco-tech.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement, les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent être consultés :

- (a) l'actif constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement ; et
- (c) les informations financières historiques incluses dans le Document d'Enregistrement.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.semco-tech.com).

8.1 RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

ERNST & YOUNG et Autres

SEMCO Technologies
Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES
14, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset
S.A.S. au capital de € 38 113
397 845 942 R.C.S. Grenoble

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Dauphiné-Savoie

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SEMCO Technologies

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Au Président,

Opinion

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SEMCO Technologies (la « Société ») et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public de titres de capital de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société, comprenant le bilan aux 31 décembre 2023 et 2024, ainsi que le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables (les « Comptes Consolidés », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2024 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Consolidés

Il appartient à la direction d'établir des Comptes Consolidés présentant une image fidèle au regard du aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes Consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes consolidés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces Comptes Consolidés ont été établis sous la responsabilité du président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes Consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des Comptes Consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les Comptes Consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés et évalue si les Comptes Consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Comptes Consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des Comptes Consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 5 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par Carole Jouve
Le 05/06/2025

ID: tx_JD8yQKwk8GEg



Carole Jouve

Lionel DENJEAN

Digitally signed by Lionel DENJEAN
DN: cn=Lionel DENJEAN, o=EY Associates, ou=0002 817723687, email=lionel.denjean@ey.com
Date: 2025.06.05 08:58:16 +0200

Lionel Denjean